

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

TRANSPORT ROUTIER (p. 2)

MM. Marc-Philippe Daubresse, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

LA POSTE EN MILIEU RURAL (p. 3)

MM. Serge Roques, François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

ISF ET TVA (p. 4)

MM. Alain Ferry, Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES GRANDS INFIRMES (p. 4)

MM. Pierre Gascher, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

RÉNOVATION DE L'OTAN (p. 5)

MM. Jacques Boyon, Charles Millon, ministre de la défense.

PARITÉS MONÉTAIRES (p. 5)

MM. Robert Galley, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

PÊCHE DANS LES ÎLES ANGLO-NORMANDES (p. 6)

MM. Alain Cousin, Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.

DROGUES DES PAYS-BAS (p. 7)

MM. Michel Gysel, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

INTERPELLATION D'UN SYNDICALISTE AU HAVRE (p. 8)

MM. Daniel Colliard, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

ISF (p. 8)

MM. Didier Migaud, Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT (p. 9)

MM. Jean-Jacques Filleul, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

CNIL (p. 10)

MM. Jacques Floch, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

EMPRUNTS RUSSES (p. 10)

MM. Paul-Louis Tenaillon, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

2. Politique européenne de la France. – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 11).

M. Alain Juppé, Premier ministre.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères.

MM. Georges Hage,
Laurent Fabius,
Bernard Bosson,
Jean-Pierre Chevènement,
Jean-Bernard Raimond.

PRÉSIDENCE DE M. JEAN DE GAULLE

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense.

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne.

M. Jean-Claude Lefort,
Mme Nicole Ameline,
MM. Jacques Vernier,
Jacques Blanc,
Jean-François Copé,
Patrick Hoguet,
Jacques Myard,
Bruno Retailleau,
Gilles Carrez,
Antoine Joly,
Mme Nicole Catala.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.

Clôture du débat.

3. Dépôt de projets de loi (p. 52).

4. Dépôt de rapports (p. 52).

5. Dépôt d'un rapport en application d'une loi (p. 52).

6. Dépôt d'un rapport sur une proposition de résolution (p. 53).

7. Ordre du jour (p. 53).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous indique qu'il n'y aura pas de suspension de séance à la fin des questions au Gouvernement. Nous passerons immédiatement à la déclaration du Gouvernement sur la politique européenne de la France à la veille du Conseil européen de Dublin et au débat sur cette déclaration.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

TRANSPORT ROUTIER

M. le président. La parole est à M. Marc-Philippe Daubresse.

M. Marc-Philippe Daubresse. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme; elle concerne l'évolution de la négociation, qui a encore duré une bonne partie de la nuit et de la matinée, dans le secteur du transport routier.

Monsieur le ministre, Anne-Marie Idrac et vous-même avez souligné hier, à juste titre, l'action menée par le Gouvernement pour favoriser une solution équilibrée de ce conflit. La nomination par vos soins d'un médiateur pour rapprocher les points de vue, ainsi que les avancées considérables qui ont été réalisées cette semaine, et tout particulièrement cette nuit, en ce qui concerne les retraites, démontrent, s'il en était besoin, le sens de la responsabilité du Gouvernement dans cette affaire.

La proposition du groupe UDF, lors du débat sur la loi de finances, de geler l'augmentation de la TIPP aurait peut-être pu contribuer utilement à atténuer la portée de ce conflit. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Mais chacun a compris, à cette occasion, qu'il s'agissait d'un conflit de nature exceptionnelle, caractérisé par l'absence de marges de manœuvre financières des entreprises de transport routier, à la différence du conflit de 1992, où étaient en cause la carence de la politique des transports du gouvernement socialiste de l'époque et l'absence de dialogue social. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Depuis lors, les gouvernements Balladur et Juppé ont mis en place un contrat de progrès, ce que d'autres gouvernements n'avaient pas su faire. Aujourd'hui, c'est l'application inégale dans les entreprises de cet accord social sur les temps de service et, parallèlement, la dégradation des prix sous la pression de la concurrence européenne qui ont largement contribué à cette explosion brutale.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, faire le point sur les progrès qui ont été enregistrés au cours des dernières heures et, en même temps, parce que c'est important pour l'avenir, nous éclairer sur les conséquences financières de cette négociation?

Ne croyez-vous pas que la véritable avancée sociale consisterait à faire appliquer par toutes les entreprises françaises et européennes les mêmes règles du jeu pour assainir le marché? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

L'Europe du transport marchand ne doit pas oublier le social. Ne pensez-vous pas, dans ces conditions, qu'il faut harmoniser les législations du droit du travail *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* et multiplier les contrôles, comme la France s'y efforce depuis plusieurs mois à Bruxelles?

Bref, que compte faire le Gouvernement pour éviter, demain, que la prise en compte dans les charges des entreprises des légitimes revendications sociales des travailleurs de la route ne se retourne pas à terme contre l'emploi de tout ce secteur, hautement stratégique pour l'économie de la France? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur Daubresse, vous avez raison d'évoquer ce problème difficile. Le transport routier est indispensable à l'économie de notre pays. Il regroupe 35 000 entreprises, dont beaucoup de petite taille, qui travaillent dans de rudes conditions et dans un secteur particulièrement vulnérable, avec 330 000 salariés dont 200 000 chauffeurs.

C'est en effet sous le gouvernement de M. Balladur que M. Bernard Bosson, assisté par Mme Idrac, a mis en place le contrat de progrès, avancée considérable. Je tiens à lui rendre hommage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République sur quelques bancs.)* Sur la base de ce contrat, de nombreux chefs d'entreprise se sont engagés dans une voie responsable mais difficile.

Aujourd'hui, vous l'avez souligné, le problème est différent en raison d'un environnement international et européen particulièrement contraignant.

Quelles ont été les avancées enregistrées au cours des dernières heures?

Depuis que la crise a éclaté, Mme Idrac et moi-même avons été constamment en relation avec les fédérations patronales et les organisations syndicales. Au cours de ces dernières heures, j'ai entendu des propos tendant à faire porter la responsabilité sur les uns ou sur les autres. Je crois qu'on a tort. Il y a des patrons dont la situation est difficile et des salariés dont la situation est très difficile. *(Applaudissements sur les quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

C'est ce qui rend la tâche du Gouvernement plus difficile également. La voie est étroite et il a tout fait pour aider les uns et les autres à trouver un accord.

Cette nuit, grâce à la qualité du médiateur que Mme Idrac et moi-même avons désigné, M. Robert Cros, qui a fait preuve de beaucoup de compétence, de responsabilité et de calme, la négociation, malgré les conditions très délicates dans lesquelles elle se déroulait, a enregistré des progrès considérables pour la retraite à cinquante ans (« Très bien ! » et applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) ... pardon, à cinquante-cinq ans, qui semble désormais faire l'objet d'un accord général.

Des progrès ont également été réalisés pour la diminution des temps de travail.

Reste le problème des rémunérations. Nous poursuivons nos efforts pour que, dès la reprise des négociations, à seize heures, ce troisième point soit au cœur des entretiens et que l'on puisse aboutir très vite à un accord.

Vous souhaitez, monsieur Daubresse, que toutes les entreprises, françaises et européennes, s'engagent dans le contrat de progrès. Vous avez raison mais, malheureusement, malgré tous nos efforts, nous ne pouvons pas les y contraindre, car si certaines le peuvent, d'autres ne le peuvent pas, et il ne faut pas leur jeter la pierre. Je le répète, ces 35 000 entreprises représentent 330 000 emplois. Si nous les tuons, nous allons tuer l'emploi.

Vous préconisez également l'harmonisation des charges sociales au niveau européen. Cette négociation avait déjà été entreprise par M. Bosson. Mme Idrac s'est consacrée à ce travail, ces derniers temps, à Bruxelles et à Luxembourg. Nous poursuivons nos efforts et nous progressons, mais c'est extrêmement difficile.

Dans un équilibre précaire, avec des entreprises en difficulté et des salariés qui connaissent des conditions de travail difficiles, la négociation avec les partenaires sociaux progresse également. Nous sommes, je le crois sincèrement, sur le point d'aboutir à la fin de ce conflit dramatique pour l'économie de notre pays. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

LA POSTE EN MILIEU RURAL

M. le président. La parole est à M. Serge Roques.

M. Serge Roques. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Comme la République, la France est une. Elle ne sera forte, prospère et heureuse que si l'ensemble de son territoire se développe harmonieusement.

Il est donc d'intérêt national que le monde rural demeure vivant. Il ne peut y prétendre que si les derniers services publics encore présents ne l'abandonnent pas.

C'est d'ailleurs pour marquer un coup d'arrêt à une hémorragie continue durant toutes les années 80 que les gouvernements issus de la majorité actuelle ont décidé, depuis 1993, un moratoire pour les services publics jusqu'au 31 décembre 1997.

Cette décision politique est heureuse, mais elle se heurte à une pratique administrative de fond qui privilégie toujours l'organisation des services pour leur propre compte et leur propre confort plutôt que l'aménagement du territoire qu'ils desservent.

Un an avant la fin du moratoire, on a le sentiment que l'administration de La Poste, en particulier, prépare avec empressement et frénésie une nouvelle restructuration de ses services.

C'est ainsi que, dans l'Aveyron, le projet de réorganisation du réseau postal, s'il était mis en œuvre, entraînerait la fragilisation de trente-cinq bureaux ou recettes rurales, auxquels on enlèverait l'activité de distribution du courrier. Pas moins d'une dizaine de cantons, souvent parmi les plus isolés, seraient ainsi privés de tout bureau de poste distributeur. Ces plans, que nous espérons tirés sur la comète, ont causé un grand émoi parmi la population et parmi les 300 maires réunis en assemblée départementale, le 8 novembre, comme a pu le constater M. Dominique Perben, venu à leur rencontre. Cette restructuration en chambre a été conçue sans aucune concertation et sans aucun souci d'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, des mesures sont-elles réellement en préparation pour la sortie du moratoire ? La Poste, souvent le dernier service public encore présent en milieu rural profond, envisage-t-elle, à son tour, de le désert ? Si tel était le cas, c'est à la partie de notre territoire la plus fragile que serait porté le coup de grâce.

J'espère que vous pourrez rassurer les Aveyronnais sur les intentions de La Poste et, à travers eux, tous les représentants de la France rurale, dont la vitalité est essentielle pour l'ensemble du pays. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur le député, le Gouvernement s'est engagé à ce qu'il n'y ait aucune fermeture de bureau de poste jusqu'à la fin du contrat de plan qui lie l'Etat et La Poste, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1997 et jusqu'à la conclusion du nouveau contrat de plan.

Cette contrainte imposée à La Poste n'est pas sans conséquence sur sa situation financière, d'autant qu'elle doit affronter une concurrence de plus en plus rude dans le domaine de la messagerie, ouvert au secteur privé depuis plus de dix ans, qu'elle doit aussi tenir compte des menaces que fait peser sur son équilibre financier la directive postale qui sera discutée demain à Bruxelles et à laquelle, vous le savez, la France s'oppose.

Dans ces conditions, il n'est pas anormal que La Poste cherche à moderniser son organisation, du moment qu'aucun bureau de poste, c'est-à-dire aucun guichet ouvert au public, aucun service qui lui est offert, n'est concerné par cette réorganisation. Il serait même suicidaire de prôner l'immobilisme.

J'ai néanmoins demandé au président de La Poste de mener à bien cette réorganisation interne dans la plus étroite concertation, en particulier avec les élus concernés.

Je constate que, dans le département de l'Aveyron, cette concertation n'a pas été réalisée correctement. Je demande donc qu'elle soit reprise au départ. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

ISF ET TVA

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Monsieur le Premier ministre, vous dirigez, depuis près de dix-huit mois, le Gouvernement chargé de réduire la fracture sociale dénoncée par le Président de la République pendant sa campagne électorale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aujourd'hui, que constate-t-on ? Par le biais d'un amendement à la loi de finances pour 1997, le Sénat vient de procéder, hélas ! à un allègement de l'impôt de solidarité sur la fortune.

M. Jean Glavany. C'est scandaleux !

M. Alain Ferry. Certains commentateurs expliquent qu'il s'agit là de la traduction concrète de la volonté présidentielle. Pouvez-vous indiquer aux Français et à la représentation nationale si le texte de l'amendement adopté au Sénat traduit ou non le souhait de M. le Président de la République ?

Cette mesure ne touchera qu'une minorité de contribuables, privilégiés de surcroît. Dans ces conditions, êtes-vous prêt, dans un souci de cohérence et de relance de la consommation, à ramener le taux de TVA à ce qu'il était en 1995, lorsque vous avez pris vos fonctions, c'est-à-dire à 18,6 % ? Il y aurait là, pour reprendre les termes de votre ministre délégué aux finances, répondant hier à une question d'un de nos collègues, un souci d'afficher cohérence, efficacité et surtout justice fiscale, qui ne peut en rien être perçu dans une baisse de l'impôt de solidarité sur la fortune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le député, comme j'ai eu l'occasion de le préciser hier, l'amendement voté par le Sénat a un effet sur l'ISF qui n'est pas celui que vous présentez. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Cet amendement, je le redis de la manière la plus nette, ne fait que revenir aux textes en vigueur sous les gouvernements Rocard, Cresson et Bérégovoy, et plus précisément aux plafonnements introduits en 1988 et 1992. Voilà la vérité ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Maxime Gremetz. Mme Bettencourt !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Le texte reprend les dispositions votées et appliquées sur le plafonnement de l'ISF et de l'impôt sur le revenu à 85 % des revenus du contribuable. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. C'est faux !

M. le président. Monsieur Glavany...

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. J'ajoute que, pour lutter contre la fracture sociale, qui est une priorité du Président de la République et du Gouvernement (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste...*)

M. Christian Bataille. Cet amendement est une erreur politique !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. ... une majoration temporaire de l'ISF de 10 % a été décidée en juillet 1995. C'est donc sous ce Gouvernement qu'un effort de solidarité supplémentaire a été demandé. Voilà la seconde vérité !

J'ajoute encore que le Gouvernement a fait adopter hier, au Sénat un sous-amendement visant à contrer l'évasion fiscale en pénalisant, au titre de l'imposition des plus-values, les contribuables qui quittent la France et qui transfèrent leur domicile fiscal à l'étranger.

M. Didier Boulaud. Cela n'arrangera pas la situation des smicards !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Enfin, monsieur le député, la baisse de la TVA, nous la ferons naturellement le plus vite possible...

M. Maxime Gremetz. Vous préférez favoriser ceux qui s'enrichissent en dormant !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. ... maintenant que, par une politique économique responsable, nous sommes en train de réduire, dans l'intérêt des Français et de leur fiscalité, le poids de la dette et le déficit budgétaire, symboles accablants d'une gestion passée. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES GRANDS INFIRMES

M. le président. La parole est à M. Pierre Gascher.

M. Pierre Gascher. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, depuis plusieurs années, l'Association pour le logement des grands infirmes favorise le maintien à domicile des personnes handicapées en leur permettant de trouver le financement nécessaire à la réalisation de travaux d'adaptation. Plus de 800 familles font appel, chaque année, aux services de cette association

Les fonds redistribués par l'ALGI proviennent du 1 % logement. Leur utilisation est subordonnée à l'agrément de la Commission nationale pour le logement des immigrés. Le montant de ces fonds se révèle inadapté par rapport aux besoins et la notification intervient de plus en plus tardivement, ce qui empêche l'ALGI d'utiliser la totalité de la somme qui lui est versée par la CNLI.

On assiste ainsi à une sous-consommation des crédits alors que les besoins sont loin d'être satisfaits, comme le fait d'ailleurs remarquer l'inspection générale des affaires sociales, dans un rapport de mai 1996. Pour cette même année, par exemple, l'agrément a été notifié au mois d'octobre et les fonds attribués n'ont été que de 3 millions au lieu des 4,5 millions attendus. Ce sont donc des centaines de familles qui se trouvent en difficulté, soit parce

qu'elles ont reçu de l'ALGI une proposition qui ne peut être satisfaite, soit parce que l'ALGI ne peut s'engager, faute de moyens.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous assurer que ces dérives seront au plus tôt corrigées, afin que soit apportée à nos concitoyens handicapés l'aide dont ils ont besoin pour leur maintien à domicile ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Gascher, vous avez raison de souligner la qualité du travail accompli par l'association pour le logement des grands infirmes.

C'est en effet grâce à une fraction du 1 %, le neuvième, et à des crédits de l'ANAH – l'Association nationale pour l'amélioration de l'habitat – et des conseils généraux, qu'est financée l'ALGI. Il est vrai que ce neuvième fait l'objet d'une réorientation et que, cette année, une inspection a retardé le versement des 3 millions dont vous venez de parler. Il est évident qu'avec M. Périol et M. Raoult, nous devons trouver pour l'avenir des modes de financement beaucoup plus stables pour accompagner l'ALGI dans l'excellent travail qu'elle accomplit. Nous le ferons en liaison avec vous, monsieur Gascher.

Je vous rappelle aussi que le ministère des affaires sociales contribue au fonctionnement l'ALGI. Une subvention de 440 000 francs lui sera versée très prochainement à ce titre.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nous sommes convaincus que la politique du maintien à domicile des handicapés doit être développée. Et, dans le cadre des discussions en cours, nous allons nous efforcer de dégager de nouvelles voies et de nouveaux moyens. (*Applaudissement sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons au groupe du Rassemblement pour la République.

RÉNOVATION DE L'OTAN

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Monsieur le ministre de la défense, le sommet de Berlin, en 1995, a laissé espérer une réforme des institutions et des procédures de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord allant dans le sens que nous souhaitons d'un accroissement dans l'Alliance du poids et de l'autonomie d'action de l'Europe. Il semble que la mise en œuvre du concept de groupe de forces interarmées multinationales – GFIM – se heurte encore à une certaine volonté des États-Unis de garder une sorte de droit de veto sur l'emploi de ces forces séparables mais non séparées.

Une nouvelle difficulté semble être apparue plus récemment avec l'avenir du commandement sud de l'OTAN. Or, c'est précisément le moment où l'Espagne, qui se trouvait vis-à-vis de l'organisation dans une situation comparable à celle de la France, s'apprête à entrer dans le dispositif militaire intégré.

Monsieur le ministre, où en sont toutes ces discussions ? En quoi peuvent-elles affecter la position de la France au sein de l'OTAN ? Pouvez-vous également nous

rassurer quant à nos craintes de voir notre pays à nouveau isolé ? Avez-vous l'intention de lier le calendrier de l'élargissement de l'OTAN à l'issue de ces discussions ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le président de la commission de la défense, depuis le 5 décembre 1995, la France participe activement aux discussions pour favoriser la rénovation de l'Alliance atlantique et la prise en compte de l'identité européenne de défense dans le cadre d'un partenariat euro-atlantique renouvelé.

Comme vous l'avez souligné, des progrès significatifs ont été accomplis. C'est tout d'abord la définition des principes essentiels à l'eupéanisation de l'Alliance, que ce soit à Berlin, à Bruxelles et, plus récemment, à Bergen. C'est aussi la révision de la chaîne de commandement et de la désignation dans le futur d'un adjoint européen au SACEUR pour prendre en compte l'identité européenne de défense. C'est enfin la mise en œuvre des groupes de forces interarmées multinationales. A cet égard, je tiens à vous rassurer, monsieur Boyon : si la mise en œuvre des GFIM par les Européens sera décidée dans le cadre du Conseil atlantique, la conduite d'opérations européennes se fera sous responsabilité et commandement européens.

Un point reste à débattre, il est vrai, celui de l'attribution des commandements. Dans l'hypothèse, aujourd'hui retenue, où les commandements stratégiques, c'est-à-dire SACLAN pour l'Atlantique et SACEUR pour l'Europe, iraient à des Américains, il semblerait, en effet, normal que les commandements régionaux reviennent à des Européens. Telle est, en tout cas, la demande de la France. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En l'occurrence, notre pays n'est pas isolé puisque un certain nombre de nos partenaires européens soutiennent notre démarche. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons nous mettre d'accord sur le principe d'attribution de ces commandements lors de la conférence qu'a appelée de ses vœux le Président de la République, et qui se tiendra en 1997.

Enfin, il est bien évident qu'il n'y a pas de lien formel entre les discussions relatives à l'élargissement de l'OTAN et celles portant sur la rénovation de l'organisation. Toutefois, nous en sommes convaincus, la rénovation facilitera l'élargissement de l'Alliance atlantique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PARITÉS MONÉTAIRES

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, au cours des derniers jours, la réadmission de la lire au sein du système monétaire européen a donné lieu à un véritable marathon : dix-sept heures de marchandage pour fixer la parité à 990 liras pour un mark, alors que le système monétaire va autoriser des fluctuations de 15 % au-dessus ou en dessous de cette valeur. La difficulté de cette négociation laisse augurer de la sévérité des affrontements lorsqu'il s'agira de fixer les parités de manière définitive – et ce sera irréversible – pour la mise en circulation de l'euro.

Monsieur le ministre, nombre de nos entreprises et singulièrement celles qui occupent une importante main-d'œuvre ont très douloureusement souffert en 1993 des dévaluations de la livre et de la lire. Je pense tout particulièrement à l'industrie textile. Les producteurs de fruits du midi, quant à eux, ont vu leurs prix s'effondrer à la suite de la dévaluation de la peseta et, par voie de conséquence, ont perdu des parts de marché. Ce ne sont que deux exemples des méfaits de ces dévaluations dites compétitives.

Il apparaît donc clairement que les rapports de change des monnaies européennes entre elles et de ces monnaies par rapport au dollar sont des données fondamentales pour l'activité économique et l'emploi de demain.

M. Henri de Richemont. Tout à fait !

M. Robert Galley. Les Français le savent et attachent de plus en plus d'importance à cette question. Mais nous mesurons tous, ne serait-ce qu'en observant la situation italienne, combien les évolutions exigent de temps. Alors, à quelques mois de la mise en place de la monnaie unique, les orientations pour l'avenir nous semblent devoir se prendre dès maintenant.

Aussi, monsieur le ministre, ma question sera-t-elle double. Par quelle procédure et en fonction de quels critères objectifs autres que les valeurs du marché du moment serez-vous en mesure de fixer la parité du franc par rapport aux autres monnaies européennes ?

Le franc et le mark étant, comme chacun le sait, et pour les raisons que l'on connaît, solidement arrimés, par quelle voie pourrez-vous, en accord avec les autorités allemandes, rectifier de manière appréciable la parité de notre monnaie unique avec le dollar, ce qui va à l'évidence conditionner le développement de nos exportations ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Henri de Richemont. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur Galley, par vos propos, vous avez salué, je crois, le retour de la lire dans le système monétaire européen. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)* Nous devons, en effet, nous réjouir que le cercle de la stabilité se soit élargi. Pour la première fois, douze Etats membres de la Communauté européenne sont dans le système monétaire européen. Et nous avons précisément besoin de cette stabilité pour prévenir les difficultés des entreprises, pour prévenir ces sinistres que nous avons connus au lendemain des dévaluations compétitives, pour prévenir ces situations qui neutralisent l'investissement et altèrent l'emploi.

M. Christian Bataille. Langue de bois, langue de Bercy !

M. le ministre de l'économie et des finances. Pour que nos entreprises retrouvent leur compétitivité, il faut que les parités soient fixées sur des bases équitables et durables. C'est ce qui a été décidé dimanche s'agissant de la lire. Une parité d'un franc pour 295 liras a finalement été retenue et je crois qu'elle est juste. Depuis dix-huit mois, la lire s'est appréciée de près de 25 %. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. C'est vrai !

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous renouons ainsi avec une saine concurrence.

Monsieur Galley, vous avez posé deux questions. La première concerne la fixation des parités au moment où entrera en vigueur la monnaie unique au 1^{er} janvier 1999. Cela se fera forcément sur la base des stabilités constatées et sur celle des cours pivots qui auront été pour l'essentiel consacrés par les marchés. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Maxime Gremetz. Et voilà !

M. le ministre de l'économie et des finances. Quant à la seconde, elle porte sur la relation entre la monnaie européenne et le dollar. Aujourd'hui, l'urgence pour les entreprises françaises qui exportent c'est de pouvoir libeller leurs ventes dans la même monnaie que celles qu'elles utilisent pour payer les salaires, les charges sociales, l'ensemble des coûts de production. Grâce à l'euro, elles pourront enfin le faire ! *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, laissez le ministre s'exprimer !

M. le ministre de l'économie et des finances. Voilà ce qui doit contribuer à la stabilité, inspirer la confiance, favoriser l'investissement et permettre la création d'emplois. Il n'est certainement pas question de modifier la parité entre le deutschemark et le franc. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean Glavany. Qu'en dites-vous, monsieur Mazeaud ?

M. Pierre Mazeaud. Je me tais. *(Sourires.)*

M. le président. Je n'osais l'espérer, monsieur Mazeaud. *(Sourires.)*

PÊCHE DANS LES ILES ANGLO-NORMANDES

M. le président. La parole est à M. Alain Cousin.

M. Alain Cousin. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, à la demande insistante des autorités de Guernesey, le gouvernement britannique a signifié aux autorités françaises la remise en cause du *modus vivendi* d'août 1994 réglementant l'activité de la pêche dans les îles anglo-normandes.

Depuis 1839, la zone de l'Etacq de Sercq relève du régime dit de la baie de Granville, qui garantit les droits de pêche français autour de Jersey. Un accord malheureux signé hélas ! par le gouvernement français en 1992 a remis en cause ces accords séculaires et met en danger l'activité de la pêche dans cette région bretonne et normande, et plus particulièrement en baie de Granville.

Monsieur le ministre, dans un courrier que vous avez adressé il y a quelques jours à M. Malcolm Rifkind, votre homologue britannique, vous avez réclamé une réponse des autorités de Guernesey aux dernières propositions françaises en date du 7 octobre. Le rejet de celles-ci risque de conduire à des réactions violentes des professionnels français, qui n'hésiteront pas notamment à empêcher le débarquement de la pêche guernesiaise dans nos ports. Qu'avez-vous obtenu du gouvernement britannique ?

Sur ce dossier difficile, que vous et votre collègue Philippe Vasseur, en charge de la pêche, connaissez parfaitement, je sais votre détermination et donc celle du Gou-

vernement. Je vous demande donc ce que vous comptez faire pour éviter à la veille de l'échéance ultime du 1^{er} décembre ce que la presse appelle déjà « la guerre des îles anglo-normandes ». (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur Cousin, vous évoquez là une très vieille affaire. Un premier accord remonte, je crois, à 1836. Plus récemment, en 1994, à été défini un *modus vivendi* qui reconnaissait clairement les droits de pêche des navires français, notamment dans cette zone très précise qu'on appelle l'Étaq de Sercq.

Il y a quelques jours, le 12 novembre dernier, le gouvernement britannique a effectivement dénoncé l'accord de 1994, remettant ainsi en cause ce *modus vivendi*. Quarante-huit heures après, Hervé de Charette a écrit à son homologue britannique, M. Malcolm Rifkin, pour lui dire que nous n'acceptons pas cette dénonciation et le mettre en garde sur les risques de tension découlant de cette situation. Nous attendons une réponse à cette lettre du 14 novembre qui contenait diverses propositions convenables, me semble-t-il, pour les deux parties.

M. Pierre Mazeaud. Lesquelles ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion bilatérale sur le régime de pêche dans la baie de Granville, qui se tiendra au mois de janvier prochain. L'accès des pêcheurs français à l'Étaq de Sercq ne saurait être remise en cause.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous n'accepterons pas, monsieur Cousin, que les navires de pêche français soient exclus de cette zone, soyez-en assuré. Mais ce qui est plus important encore, c'est que le gouvernement britannique mesure bien la détermination du gouvernement français. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

DROGUES DES PAYS-BAS

M. le président. La parole est à M. Michel Ghysel.

M. Michel Ghysel. Monsieur le ministre de l'intérieur, un document récent nous apprend que le ministre de la justice des Pays-Bas a déclaré qu'il n'était pas question que son gouvernement sacrifie sa politique en matière de drogue lorsqu'il assurera la présidence de l'Union européenne.

M. André Fanton. Tout le monde le sait !

M. Etienne Garnier. Ce n'est pas nouveau !

M. Michel Ghysel. Cela appelle quelques commentaires et quelques questions. Limiter la politique de lutte contre la drogue des Pays-Bas aux seuls *coffee shops* serait réducteur. Ce serait méconnaître leur effort budgétaire et certains programmes de soins. Mais, enfin, les faits sont là et il faut bien appeler un chat un chat. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Laissez M. Ghysel s'exprimer !

M. Michel Ghysel. En effet, 58 % de l'héroïne et 66 % de l'ecstasy saisies dans notre pays viennent des Pays-Bas. Le gramme d'héroïne, c'est cent francs à Rotterdam et quatre à cinq fois plus chez nous ! Les faits sont indubitables.

Par ailleurs, le discours de la reine, et les rencontres que nous pouvons avoir avec nos collègues hollandais, soit comme élus du Nord, soit comme membres du groupe d'étude de l'Assemblée nationale, montrent qu'ils reconnaissent que leur politique nous pose des problèmes. Ils savent bien que nos jeunes sortant des *coffee shops* sont pris à partie par des trafiquants de drogues dures et ils nous promettent qu'ils vont réduire de façon significative le nombre de ces *coffee shops*. Ils les feraient passer de 1 250 à 250 à Amsterdam, et de 100 à 25 à La Haye. Tout cela est bien d'autant qu'il convient d'ajouter l'échange des magistrats, des fonctionnaires de police, et l'installation de scanners à Rotterdam, à Amsterdam et à Schiphol. Voilà qui montre que les Pays-Bas semblent avoir pris conscience de leur responsabilité vis-à-vis de l'Europe. Qu'ils fassent comme bon leur semble chez eux, pourvu qu'au niveau européen ils respectent notre politique en matière de lutte contre la drogue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur Ghysel, posez votre question, s'il vous plaît !

M. Michel Ghysel. Il y en a trois. (*Rires.*)

Quelles sont les propositions des Hollandais ? La politique de lutte commune contre les trafiquants est-elle remise en cause ? Quelle sera la position de notre pays au conseil des ministres européens consacré à ce sujet ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie, les services de police, la gendarmerie et les douanes accomplissent en France un travail exemplaire, vous le savez. A la demande du Premier ministre, j'ai donné des instructions très précises pour renforcer encore l'efficacité des services de police dans ce domaine.

M. Christian Bataille. Envoyez des hélicoptères !

M. le ministre de l'intérieur. Ainsi, un effort particulier a été consenti dans le budget de 1997 pour doter ces services de moyens matériels plus performants.

Les faits et les chiffres que vous avez cités, monsieur le député, sont malheureusement exacts. Chaque fois que je rencontre mon homologue hollandais, je lui rappelle les engagements internationaux pris par son pays en la matière selon lesquels il doit interdire tant le commerce que la production de drogue.

La position de la France est très claire : elle fera preuve, dans cette affaire, de la plus grande détermination comme le Président de la République l'a déclaré aux ambassadeurs le 29 août dernier.

M. Jean-Michel Fourgous. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Nous devons travailler à l'harmonisation des législations conduisant à l'interdiction dans l'Union européenne de toute forme de production,

de commerce et de trafic de quelque drogue que ce soit et nous ne changerons pas de position. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons au groupe communiste.

INTERPELLATION D'UN SYNDICALISTE AU HAVRE

M. le président. La parole est à M. Daniel Colliard.

M. Daniel Colliard. Monsieur le Premier ministre, ce matin, au Havre à sept heures quarante-cinq, les forces de police, agissant sur mandat du procureur de la République, se sont saisi d'un secrétaire de l'union locale des syndicats CGT d'Harfleur, et de trois travailleurs sans emploi. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – *Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Colliard.

M. Daniel Colliard. Je tiens, au nom du groupe communiste, à protester vigoureusement contre une telle atteinte aux libertés qui nous renvoie à des temps que l'on pouvait croire révolus ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Nicolin. Et la liberté de circuler ?

M. Daniel Colliard. Pour riposter à cette agression, un rassemblement a été organisé en fin de matinée devant la sous-préfecture du Havre. On aimerait, je le souligne au passage, que le procureur de la République manifeste un zèle égal à l'encontre de la direction de l'hypermarché Auchan du Havre qui multiplie les atteintes au droit du travail dont il est saisi !

Vos représentants, monsieur le Premier ministre, ont pris prétexte, pour intervenir, des manifestations de sans-emploi qui se sont déroulées ces derniers jours, pour demander que leur soit versée une allocation de fin d'année de 1 500 francs, ce que permettent largement les 13 milliards d'excédents de l'UNEDIC.

Les personnes interpellées viennent d'être libérées. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.) Faut-il que le pouvoir soit inquiet pour en venir à de tels agissements qui visent les plus démunis, ceux et celles qui sont les plus frappés par sa politique antisociale ?

M. Charles Ehrmann. Et les conducteurs de train, il n'en parle pas !

M. le président. Monsieur Ehrmann !

M. Daniel Colliard. Cherche-t-il à faire diversion devant le mouvement de solidarité qui se développe en faveur des chauffeurs routiers, ces galériens de la route (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) qui jouissent du soutien largement majoritaire des Françaises et des Français ?

M. Jean-Jacques Descamps. Des routiers allemands aussi, sans doute !

M. Daniel Colliard. Nous exigeons que cessent de telles provocations, que les poursuites soient levées et que le Gouvernement réponde positivement aux demandes des

sans-emploi et de tous ceux qui, tels les chauffeurs routiers, refusent de sacrifier leur vie et notre sécurité au « tout-financier » de votre politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Si je comprends bien, monsieur le député, vous voulez qu'il n'y ait plus d'Etat de droit en France. (*Applaudissements sur de plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Rires et exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

En effet, monsieur le député, c'est à la demande de l'autorité judiciaire, plus précisément du procureur de la République du Havre, que six personnes ont été interpellées pour dégradation sur des voies de la SNCF.

M. Maxime Gremetz. Mais non !

M. le ministre de l'intérieur. Cette mesure a été prise à la demande de la SNCF elle-même. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Il est donc normal que le procureur de la République, qui est l'autorité judiciaire la plus importante dans ce secteur, entende les personnes mises en cause. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons au groupe socialiste.

ISF

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. La majorité sénatoriale – RPR-UDF – a voté, avec l'aval de l'Elysée, une mesure d'allègement de l'impôt sur les grandes fortunes (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) pour les contribuables ayant plus de 14 millions de francs de patrimoine, soit près de 1,5 milliard de centimes. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Un peu de calme !

M. Didier Migaud. La raison en serait, selon les paroles mêmes d'un sénateur, le « mal-vivre » des redevables de cet impôt.

M. Christian Bataille. Oh ! là ! là !

M. Didier Migaud. D'un côté, vous augmentez les impôts et les taxes frappant le plus grand nombre : de plus de 200 milliards de francs depuis Pierre Bérégovoy que vous avez cité tout à l'heure ; de l'autre, vous prenez une mesure favorisant 400 personnes, détentrices de grosses fortunes déjà favorisées par votre réforme de l'impôt sur le revenu.

La réponse du Gouvernement, hier comme tout à l'heure, est particulièrement choquante, scandaleuse. C'est vous qui avez supprimé, en 1986, l'impôt sur les grandes fortunes, nous amenant à le rétablir en 1988. C'est vous qui débordiez d'imagination pour inventer des niches fiscales pouvant bénéficier aux contribuables les plus fortunés.

M. Jean-Michel Fourgous. Pour les créateurs d'emploi !

M. Didier Migaud. Monsieur le Premier ministre, pensez-vous que le prétendu « mal-vivre » de ceux qui paient l'impôt de solidarité sur la fortune vaut plus de considération que celui, réel, de la grande majorité des Français de plus en plus gravement pénalisés, chaque jour davantage, par votre politique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés. (« *Arthuis ! Arthuis !* » sur les bancs du groupe socialiste)...

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur Migaud, je voudrais vous montrer quelle est la situation créée par le vote de cet amendement. (« *Arthuis ! Arthuis !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous en prie ! M. Galland s'exprime au nom du Gouvernement. Vous avez posé une question sur un vote du Sénat. Il est déjà bien qu'un membre du Gouvernement vous réponde ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Pourquoi ne pas demander au ministre des affaires étrangères de répondre ?

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur Migaud, l'exacte vérité, c'est dire que le vote de cet amendement revient à la situation qui avait été créée par le plafonnement à 85 % des revenus du total de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de solidarité sur la fortune. Cela a été fait en 1988 par le gouvernement Rocard, puis confirmé par les gouvernements Cresson et Bérégovoy.

Après le vote de cet amendement, la situation sera donc identique à celle que vous aviez créée ! (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà ce que je peux vous dire. Il faut davantage de cohérence et de constance en matière fiscale. C'est ce que nous pratiquons. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Filleul.

M. Jean-Jacques Filleul. Monsieur Galland, permettez-moi d'abord de vous dire que nous sommes effondrés en entendant vos réponses. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'en viens à un problème d'emploi très important.

Monsieur le ministre de l'industrie, depuis plusieurs semaines un grave conflit met aux prises à Tours les salariés et les dirigeants de l'entreprise Vestil, appartenant à

la société Korn, usine de confection travaillant pour de grands couturiers. Un plan de licenciements de 90 personnes sur un effectif de 257 est en cours. Il touche une main-d'œuvre essentiellement féminine, hautement qualifiée.

M. Jean-Michel Fourgous. Expliquez pourquoi !

M. Jean-Jacques Filleul. La lutte des salariés de Vestil pour préserver leur emploi est exemplaire. Elle pose aussi le problème de l'industrie de la confection qui a naturellement sa place dans l'hexagone.

Monsieur le ministre, les Français n'acceptent pas de voir sous leurs yeux le marché faussement concurrentiel détruire une à une les PMI-PME confrontées à la mondialisation. Que comptez-vous faire pour empêcher les délocalisations d'entreprises qui, chaque jour, asphyxient l'économie de notre pays et augmentent le nombre des chômeurs dans des proportions insupportables ?

De même, je vous demande d'intervenir pour rejeter en appel les licenciements prévus à l'entreprise Sprague, de Tours, qu'entraîne sa délocalisation complète. La Touraine est sinistrée, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, j'ai bien entendu votre question sur la société Vestil, qui est spécialisée dans la production de l'habillement masculin, mais, avant d'en venir à elle, je tiens à souligner que je suis au moins autant que vous attaché aux entreprises et aux emplois de l'habillement, secteur traditionnel qui joue un rôle très important, en particulier dans un grand nombre de zones rurales de notre pays.

M. Pascal Clément. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Je vous rappelle que le Gouvernement a pris des mesures significatives en faveur de ces entreprises. Nous avons, en particulier, mis en œuvre une mesure expérimentale d'exonération des charges sociales jusqu'à une fois et demie le SMIC en contrepartie de la sauvegarde d'un certain nombre d'emplois, de l'embauche de 7 000 jeunes et de la mise en œuvre de mesures dans le domaine de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

Ces mesures ont déjà permis d'obtenir des résultats significatifs dans ce secteur. Si vous ne le croyez pas, rapprochez-vous de l'observatoire professionnel qui a relevé l'amélioration de la situation.

Afin d'éviter les délocalisations, il est indispensable que ces entreprises mobilisent de grands moyens en faveur de la créativité et de l'innovation, car ce sont les seules armes dont elles disposent tant pour faire face à la concurrence étrangère que pour satisfaire la demande des consommateurs.

Votre collègue Yves Nicolin a déposé un rapport sur ce sujet...

M. Michel Meylan et M. Pascal Clément. Excellent !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... et formulé diverses propositions pour lutter contre les délocalisations. Le moment venu, c'est-à-dire assez rapidement, le Gouvernement va prendre des mesures en ce sens.

Pour l'entreprise Vestil, si j'ai bien compris, un plan social serait envisagé. Je vais donc demander aux services, tant centraux que locaux, de mon ministère de travailler

en liaison étroite avec le ministère du travail, afin de limiter les conséquences sociales que ce plan pourrait entraîner. Il faudrait, en particulier, intervenir en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail, en utilisant à plein les dispositions de la loi Robien.

M. Maxime Gremetz. Elle est belle : 13 000 francs par emploi ! Formidable !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Personnellement très impliqué dans la défense des industries de main-d'œuvre, je reste convaincu que les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure ont encore un avenir dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

CNIL

M. le président. La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jean Glavany. Il n'est pas là !

Mme Martine David. Il est parti en hélicoptère !

M. Jacques Floch. La Commission nationale de l'informatique et des libertés est menacée dans ses pouvoirs, elle qui a su s'affirmer comme une autorité indépendante, garante des libertés et de la vie privée des personnes. Vous prenez, en effet, prétexte d'une directive européenne – qui n'en demande pas tant – pour effectuer une refonte complète de la loi du 6 janvier 1978. Cette réforme faciliterait la mise en place rapide de croisements de fichiers en utilisant pour la première fois, de façon généralisée, les numéros de sécurité sociale.

L'intervention de la CNIL serait gravement limitée pour les traitements de données sensibles telles que l'origine raciale, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, les mœurs, l'état de santé ou tout autre information de caractère strictement privée. Ce serait une régression considérable de la protection des droits et des libertés des personnes. Monsieur le garde des sceaux, pouvez-vous infirmer ou confirmer les intentions que l'on vous prête ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la transposition dans notre législation nationale de la directive du Parlement européen du 24 octobre 1995 doit se faire, vous le savez, dans un délai maximum de trois ans, soit avant le 24 octobre 1998. Ainsi que vous l'avez également remarqué, son approche du sujet est différente de la philosophie de notre loi nationale de 1978. Le Gouvernement est en train d'étudier cette directive pour déterminer la réponse à apporter.

M. le président. Nous revenons au groupe de l'UDF.

EMPRUNTS RUSSES

M. le président. La parole est à M. Paul-Louis Tenaillon.

M. Paul-Louis Tenaillon. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Je la pose en tant que responsable, avec mon collègue Pierre Hellier, du groupe d'étude sur le règlement de la dette russe qui concerne 400 000 familles françaises.

Un accord étant intervenu hier à ce sujet, pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, en indiquer les modalités à la représentation nationale et préciser les dispositions prises pour le mettre en œuvre ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, j'ai eu la satisfaction, hier soir, de pouvoir signer, avec mon homologue russe, M. Davydov...

M. André Santini. Très bien ! (*Rires.*)

M. le ministre de l'économie et des finances. ... un accord mettant un terme à ce lancinant problème de la dette russe.

A la suite d'une ultime négociation entre M. le Premier ministre et M. Tchernomyrdine, nous avons pu conclure sur une somme globale de 400 millions de dollars. Certes, ce montant est sans doute inférieur aux attentes des détenteurs d'emprunts russes,...

Mme Martine David. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... mais il s'agit tout de même d'un peu plus de 2 milliards de francs.

Au fil des années, l'espoir de pouvoir obtenir une indemnisation s'amenuisait. C'est à l'occasion de la tenue, hier à Paris, de la commission franco-russe que nous avons pu, enfin, aboutir.

M. le Premier ministre a nommé M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, à la présidence d'une commission qui aura pour mission de recenser les droits des porteurs d'emprunts russes et des Français spoliés pendant les deux guerres mondiales. Cette tâche sera extrêmement délicate. Il faudra en effet identifier les droits et procéder à des évaluations objectives et équitables, avant d'engager la liquidation de cette enveloppe d'un peu plus de 2 milliards de francs.

Je précise que, pour améliorer le niveau de ce qui reviendra aux détenteurs d'emprunts russes ou de droits obtenus à la suite des spoliations que je viens d'évoquer, le Trésor public renoncera à ses propres droits.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. Ainsi, une page douloureuse va pouvoir être tournée. Nous le ferons dans un souci d'équité.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, puisque vous présidez, avec M. Hellier, un groupe pour la défense des porteurs d'emprunts russes, vous serez naturellement associé à la définition de cette procédure, aux méthodes de recensement des créances et de répartition de cette enveloppe d'un peu plus de 2 milliards de francs. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

POLITIQUE EUROPÉENNE DE LA FRANCE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique européenne de la France à la veille du Conseil européen du Dublin et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, dans le cadre des orientations qui lui ont été fixées par le Président de la République, le Gouvernement conduit, depuis près de deux ans maintenant, une politique européenne que je crois claire et cohérente et qui tient en une formule : réformer l'Europe pour l'élargir.

C'est en effet sur un choix stratégique que repose cette politique : réaliser la grande Europe en l'élargissant à la dizaine de pays candidats qui frappent actuellement à la porte de l'Union.

Choix stratégique, cet élargissement de l'Union est, à mes yeux, un devoir moral. Pendant les décennies de la guerre froide, nous avons promis à ce que l'on appelait à l'époque les démocraties populaires de leur ouvrir les portes du Marché commun lorsqu'elles auraient recouvré leur liberté, ce qui est fait aujourd'hui ; il nous faut donc tenir cet engagement. C'est en même temps une nécessité historique. On voit mal comment un continent comme le nôtre pourrait conserver sa stabilité s'il était partagé entre pays riches, membres de l'Union, et pays moins riches, exclus de l'Union. C'est enfin notre intérêt économique parce que nous constituerons ainsi une très vaste zone économique qui sera un marché pour nos producteurs.

Nous avons tous conscience que cet élargissement, nécessaire et utile, comporte des risques. Du fait de la complexité croissante qu'il va introduire dans le fonctionnement de l'Union, du fait des charges aussi qu'il impliquera, notamment dans les politiques de cohésion communautaire, il risque d'affaiblir la construction européenne, et les plus pessimistes pensent même qu'il pourrait la disloquer. C'est la raison pour laquelle il faut le préparer.

Le Gouvernement français y travaille, d'abord en réformant les institutions de l'Union européenne ; c'est tout l'enjeu de la Conférence intergouvernementale à la préparation de laquelle travaillent M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je n'en parlerai pas aujourd'hui parce que le Gouvernement a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce point. Je dirai simplement que nous abordons le Conseil européen de Dublin avec la volonté de franchir une étape significative pour que cette conférence puisse être conclue à Amsterdam au mois de juin ou de juillet 1997.

Préparer l'Union européenne à l'élargissement, c'est aussi déclencher dans l'Union des forces de cohésion qui puissent contrebalancer les forces centrifuges inhérentes à l'élargissement que j'évoquais à l'instant. Cela constitue aussi un enjeu politique majeur.

La première force de cohésion de l'Union ainsi élargie, c'est, bien sûr, le couple franco-allemand. Depuis plus de trente ans, c'est sur le couple franco-allemand, scellé par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, qu'a été fondé le progrès de la construction européenne et je pense, sans développer davantage ce point pour ne pas être trop long, que cette exigence est plus nécessaire que jamais. Rien ne continuera à se faire de fort et de grand dans l'Union européenne si nous ne travaillons pas en amitié et en confiance avec notre partenaire allemand. Tous nos amis de l'Union européenne le savent bien et sont toujours inquiets de ce qui pourrait, le cas échéant, obscurcir les relations franco-allemandes.

Au-delà de ce rappel qui est pour moi une évidence, renforcer la cohésion de l'Union, c'est aussi lui donner, pour la décennie qui vient, de nouvelles ambitions, contrebalançant – je le répète – le risque d'affaiblissement que constitue l'élargissement. La France s'est faite le champion, sous l'impulsion du Président de la République, de deux de ces projets de nature à renforcer l'Union européenne.

Le premier est la capacité d'assurer, pour notre Union, sa sécurité. Il n'y aura pas, à terme, de réalité de la construction européenne si l'Union n'est pas capable d'assumer la responsabilité de sa sécurité et de sa défense. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est la raison pour laquelle nous avons engagé, dans les termes que rappelait tout à l'heure Charles Millon, ministre de la défense, une réforme de l'Alliance atlantique, qui doit aboutir à donner aux Européens plus de poids et plus de responsabilités...

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. le Premier ministre. ... dans le fonctionnement et dans le commandement de l'Alliance qu'elle n'en a eu historiquement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est pourquoi nous avons engagé aussi, dans le cadre de la Conférence intergouvernementale, une politique qui vise à rapprocher l'Union européenne et l'Union de l'Europe occidentale qui doit être l'identité européenne de défense et de sécurité.

C'est pourquoi, enfin, nous travaillons à construire une architecture européenne de sécurité qui évite le risque majeur de ce qui est en train de se dessiner, ici ou là, à l'initiative de certains – j'en ai pris conscience encore hier dans mes entretiens avec le Premier ministre russe, M. Tchernomyrdine –, c'est-à-dire la constitution d'une nouvelle fracture au sein du continent européen, si, par maladresse ou par impatience, l'élargissement de l'Alliance atlantique était ressentie par la Fédération de Russie comme une sorte de défi ou de provocation. J'avais d'ailleurs lancé, au début de l'année 1995, l'idée d'une véritable charte de sécurité entre la Russie et l'Alliance atlantique (*« C'est indispensable ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Voilà pourquoi l'OSCE doit être le lieu où s'exprime précisément cette communauté d'intérêts pour une sécurité étendue à l'échelle du continent. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le Premier ministre. Le deuxième grand projet, la nouvelle ambition pour l'Union européenne, est la monnaie européenne. (*« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Je vous en parlerai un peu plus longuement en formulant tout simplement deux questions : l'euro, pourquoi ? L'euro, comment ?

C'est, au premier chef, un enjeu politique ; je viens de le rappeler. J'ai pris l'habitude de le dire : l'euro n'est pas un « joujou » pour gouverneurs de banque centrale ; l'euro est un projet politique destiné à fonder l'Union européenne du XXI^e siècle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il y va de la stabilité du continent européen et de la prospérité de nos concitoyens

M. Julien Dray. Pour l'instant, ce n'est pas clair !

M. le Premier ministre. L'euro est un projet politique ; c'est aussi un enjeu économique que je résumerai, puisque certains trouvent que ce n'est pas clair, d'une formule toute simple : l'union fait la force. Il faut parfois en revenir à des choses simples plutôt qu'à des élucubrations trop technocratiques.

M. Julien Dray. C'est exactement le cas !

M. Jean-Claude Lefort. A qui le dites-vous !

M. le Premier ministre. L'euro sera, d'abord, pour la zone euro un facteur de stabilité sans précédent pour une raison bien simple : dans la zone euro, il n'y aura plus, par définition, de dévaluation compétitive.

Le retour de la lire italienne dans le SME, qui est, je l'espère, le prélude de l'entrée de la monnaie italienne dans la monnaie européenne, est, de ce point de vue, une bonne nouvelle pour la France et pour les entreprises françaises, en particulier celles d'un secteur comme le textile, qui ont été déstabilisées par la dévaluation compétitive de la lire.

L'euro, c'est ensuite, lorsqu'il existera, plus de sécurité pour nos exportations. Vous savez tous que deux tiers de notre commerce extérieur se font avec les pays de l'Union européenne. Quand nos exportations vers ces pays seront libellées en euros et non plus en dollars, comme c'est le cas la plupart du temps aujourd'hui, ce sera à l'évidence un facteur de stabilité et de développement pour notre commerce extérieur.

M. Arthur Dehaene. Eh oui !

M. le Premier ministre. Enfin, créer l'euro, c'est donner à la monnaie européenne, sur ces fameux marchés internationaux dont on voudrait nous faire croire qu'ils sont tout-puissants, une masse critique par rapport au dollar et au yen, qui nous permettra d'exister beaucoup mieux que si la monnaie européenne ne se faisait pas.

Voilà pourquoi, à mes yeux, l'euro est une chance de croissance supplémentaire et donc d'emploi et de bien-être pour nos concitoyens. N'est-ce pas d'ailleurs M. Laurent Fabius qui déclarait le 6 mai 1992 : « La monnaie européenne sera le meilleur porteur de croissance dont puisse se doter la France » ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Et que disait Chirac ?

M. le Premier ministre. Il est vrai que c'était en 1992 !

L'euro sera une bonne chose pour la France. Si j'en juge par les enquêtes d'opinion qui se multiplient et que je prends toujours avec beaucoup de prudence (*Sourires*)...

M. Pierre Mazeaud. Heureusement !

M. le Premier ministre. ... une majorité de Français – certes, il faut y regarder à deux fois ! –...

M. Pierre Mazeaud. Oh oui !

M. le Premier ministre. ... semble être convaincue du fait que l'euro sera un bien pour la France.

M. Jean-Claude Lefort. Vous avez vu ça où ?

M. le Premier ministre. Sa réalisation implique, certes, des disciplines. Depuis deux ans, de ce point de vue, nous avons fait des progrès considérables. Nous avons fait des progrès sur le plan technique ; je pense en particulier à la mise en conformité avec les critères de convergence qui, nous le savons bien, sont d'abord et avant tout des critères de bon sens et de bonne gestion. Nous avons fait aussi des progrès sur le plan psychologique. Il y a deux ans, personne ou presque personne ne croyait que l'euro se ferait en 1998-1999. Je constate qu'aujourd'hui la plupart des acteurs futurs de ce système monétaire européen y croient et que les mentalités ont changé au point que je serais tenté de dire que la question aujourd'hui n'est plus vraiment de savoir pourquoi, mais précisément comment.

J'en viens donc à la deuxième question : l'euro comment ?

Sur ce point, j'aborderai quatre sujets sensibles.

Premièrement, faut-il modifier la parité entre le franc et le deutschemark ? Je ne le pense pas, d'abord pour des raisons objectives.

Le taux de change entre nos deux monnaies est remarquablement stable depuis plus d'une année...

M. Julien Dray. Et le taux de chômage ?

M. le Premier ministre. ... et sans artifice. On peut maintenir la parité d'une monnaie en jouant sur des taux d'intérêt élevés. Nous avons aujourd'hui, pour la première fois depuis des décennies, des taux d'intérêt réels qui sont exactement les mêmes à court terme, c'est-à-dire à trois mois, et à long terme, c'est-à-dire à sept ans ou plus, dans nos deux pays. C'est un grand succès de la politique qui a été menée depuis maintenant deux ans.

J'ajoute que les prix et les salaires ont augmenté davantage au cours de la période récente en Allemagne qu'en France, si bien qu'aujourd'hui nous sommes moins chers de 10 à 15 % que nos concurrents allemands.

M. Jean-Claude Lefort. Terrible !

M. le Premier ministre. Notre commerce extérieur a d'ailleurs enregistré d'excellents résultats encore le mois dernier.

M. Julien Dray. Et le chômage ?

M. le Premier ministre. Voilà les raisons pour lesquelles ce décrochage du franc par rapport au mark serait objectivement injustifié.

En outre, il est, à mes yeux, politiquement dangereux car il donnerait un excellent prétexte pour ne rien faire ou pour attendre, ce qui revient au même, à tous ceux qui sont en réalité hostiles au passage à la monnaie européenne.

M. François Léotard. Très bien !

M. le Premier ministre. J'ajoute que toute dévaluation, de quelque manière qu'on la présente, est toujours un appauvrissement national et les Français le savent.

M. Bernard Bosson. Très bien !

M. le Premier ministre. Enfin, l'expérience montre que la dévaluation n'est pas durablement favorable à l'emploi, contrairement à ce que l'on nous raconte. L'Italie a laissé sa monnaie décrocher, la situation de son chômage ne s'est pas améliorée. On me cite immédiatement le contre-exemple de la Grande-Bretagne, dont la monnaie, – c'est vrai – a varié. Mais qu'est-ce qui a joué le plus dans les résultats spectaculaires de la Grande-Bretagne en matière de chômage ? Est-ce la variation de sa monnaie qui s'apprécie fortement depuis plusieurs mois ? Ou bien les réformes de structure que ce pays a engagées depuis quinze ans, ou encore la baisse constante de sa population active, c'est-à-dire l'affaiblissement de sa démographie ? Il faudrait y regarder à deux fois avant de faire des parallèles qui ne sont pas toujours fondées. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Voilà pourquoi, sur cette première question, je dis sans passion, mais avec détermination, que la France est plus que jamais décidée à respecter ses engagements internationaux, c'est-à-dire le traité qu'elle a signé et ratifié et donc à respecter les critères et le calendrier que prévoit ce traité.

Deuxièmement, comment seront organisées les relations entre les pays de la zone euro, à partir de 1999, et les pays de l'Union européenne qui n'auront pas encore rejoint la monnaie européenne ? C'est ce que curieusement, dans le jargon communautaire, on appelle les *in and out*, comme si les mots français n'existaient pas !

M. André Fanton. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Très bonne remarque !

M. le Premier ministre. Dans un marché unique, les dévaluations compétitives sont encore plus inacceptables qu'elles ne le sont de façon générale ; elles doivent donc être prohibées. Sur ce point, le message de la France doit être répété et fort.

Il faut donc se fixer des règles du jeu précises.

Un pas en avant a été fait récemment lors d'un conseil des ministres à Dublin en fixant le principe d'un système monétaire européen *bis* qui lierait l'euro et les monnaies de l'Union européenne qui ne participeraient pas encore à la zone euro. Un point me paraît capital à ce sujet. Il doit être bien entendu – j'ai demandé au ministre de l'économie et des finances de le dire avec beaucoup de force lors des prochaines réunions des ministres européens – que ce système monétaire européen *bis* doit fonctionner, ou devra fonctionner, de telle sorte que chacune des monnaies du système soit aussi proche que possible de son cours pivot. La marge de fluctuation de plus ou moins 15 % est une arme contre la spéculation en cas de crise ; elle ne doit pas être un mode de gestion courant des devises participant au système monétaire européen *bis*.

Troisièmement, la parité actuelle entre l'euro ou l'écu – puisqu'il existe encore – et le dollar reflète-t-elle la réalité économique ? (« Non ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Eh bien, ma réponse est non.

M. Michel Bouvard et M. Michel Hunault. Très bien !

M. le Premier ministre. Le dollar est, à l'évidence, sous-évalué, ce qui fausse la concurrence économique et donne un avantage injustifié aux producteurs américains. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la*

démocratie française et du Centre.) Je me permets de faire remarquer, modestement, que je ne cesse de le dire depuis des mois. Je l'ai déjà dit devant votre assemblée à plusieurs reprises et en d'autres lieux. Ce n'est donc pas une conversion que j'exprime ici, mais la répétition d'une conviction ancienne.

M. Pierre Mazeaud. Il est bon de le redire ici !

M. Julien Dray. Il est mieux de le faire !

M. le Premier ministre. Le dollar est, à l'évidence, sous-évalué, je le répète, et il est bon que le Gouvernement français demande à ses partenaires que cette question soit soulevée dans les enceintes internationales compétentes, notamment le G 7 qui est l'instance où ces problèmes de parité entre les monnaies doivent être traités, comme ils l'ont été par le passé. J'affirme que, compte tenu de la masse critique que représentera l'euro par rapport au dollar et au yen, nous aurons beaucoup plus d'arguments à faire valoir dans ces instances internationales une fois que nous aurons réalisé la monnaie européenne que sans la monnaie européenne. C'est une de ses justifications les plus évidentes.

Enfin, quatrièmement, qui décidera de la politique économique, budgétaire et monétaire des pays de la zone euro ?

M. Pierre Mazeaud. Les politiques !

M. le Premier ministre. C'est évidemment la question cruciale. La réponse du gouvernement français est également sur ce point tout à fait claire : ce doit être la responsabilité du pouvoir politique, c'est-à-dire des gouvernements et des parlements. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

On ne saurait s'en remettre en la matière – conviction qui n'est pas nouvelle, monsieur le député, vous le savez bien puisque nous avons souvent eu l'occasion d'en parler – ni à des normes chiffrées assorties de sanctions rigides et automatiques ni à la seule Banque centrale.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le Premier ministre. Celle-ci a certes tout son rôle à jouer et il faut en respecter l'indépendance pour autant qu'elle vise à garantir la stabilité des prix. Mais elle ne saurait se substituer au pouvoir politique, pas plus dans l'Union européenne qu'en Allemagne ou en France. (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. En effet !

M. le Premier ministre. Nous devons donc clarifier les mécanismes de l'union économique et monétaire sur ce point capital. Il doit incomber – ce n'est pas clair dans le traité, je le reconnais volontiers (« Ah ! *sur divers bancs* ») – aux chefs d'Etat et de gouvernement et aux ministres compétents de la zone euro de délibérer des objectifs de stabilité mais aussi des objectifs de croissance et d'emploi. La stabilité, c'est bien mais cela ne suffit pas : il faut la stabilité, et la croissance, et l'emploi (« *Très bien !* » *et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) objectifs que ces chefs d'Etat et de gouvernement s'assignent chaque année, en fonction du contexte économique mondial et européen.

M. Pierre Mazeaud. Imposez !

M. le Premier ministre. Il leur revient aussi d'entendre périodiquement le rapport de la Banque centrale européenne qui doit leur rendre compte aux termes du traité

et d'en saisir les parlementaires européens et nationaux qui doivent pouvoir exercer leur contrôle démocratique sur ces choix de politique économique, budgétaire et fiscale. C'est dans ce sens que le gouvernement français proposera les clarifications nécessaires.

M. Jean-Claude Lefort. Alors, il faut changer de traité !

M. le Premier ministre. Je n'en dirai pas plus ce soir parce que je crois, si vous me permettez cette auto-appréciation, avoir dit l'essentiel.

J'ajouterai simplement que, contrairement à ce que nous entendons parfois ici ou là, les Français aiment l'Europe. Car ils savent en leur for intérieur – je le répète, même si ça peut apparaître comme une lapalissade –, que l'union fait la force et que, dans un monde où la concurrence s'accroît, où les ensembles économiques s'organisent partout en Amérique latine, en Asie, en Afrique, en Amérique du Nord, l'Union européenne peut nous garantir davantage de stabilité, de sécurité et de prospérité.

Eh bien, il est de notre responsabilité de rendre à nos concitoyens cette Europe plus aimable et en tout cas plus proche, en montrant qu'elle nous donne plus de chances de relever les défis de la mondialisation et qu'elle s'occupe de tout ce qui fait les préoccupations quotidiennes de nos concitoyens : l'emploi, le contrôle des mouvements de population, le respect des missions de service public pour lesquels nous nous battons, le respect de notre modèle social et du modèle social européen, la lutte contre les grands fléaux que sont la drogue ou la violence criminelle.

A ceux qui jouent sur les réflexes de peur ou d'ignorance, il nous faut répondre avec la force de nos convictions et notre souci des réalités.

Oui, mesdames et messieurs les députés, je suis européen.

Non, je n'ai pas peur de l'Europe.

Oui, j'affirme que l'union vaut mieux que la division et la solidarité que l'égoïsme.

Oui, je veux faire de l'Union européenne non pas une construction technocratique, mais une ambition politique, humaine et sociale de la décennie qui vient.

C'est notre responsabilité de le proclamer ! C'est la responsabilité de la France et de l'Allemagne ! Et c'est ici, à l'Assemblée nationale, la responsabilité de tous ceux qui, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, préfèrent le courage à la démagogie ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères. Monsieur le Premier ministre, monsieur le président de l'Assemblée nationale, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans ce débat sur le prochain Conseil européen de Dublin, mon intervention comprendra deux parties. Ce n'est pas seulement par respect pour les grands principes (*Sourires*), encore qu'ils aient leur valeur, mais parce que le Conseil européen de Dublin a deux sujets à son ordre du jour : la conférence intergouvernementale sur les compléments à apporter au traité de Maastricht et la préparation de l'union monétaire en vue de l'introduction de la monnaie unique.

Je m'exprimerai à des titres différents sur ces deux sujets.

Sur le premier sujet, je présenterai les vues que je crois être celles d'une large majorité de la commission des affaires étrangères, encore qu'il soit difficile d'en faire la synthèse puisque, comme vous le savez, nous ne votons jamais sur des textes.

Sur le second sujet, je m'exprimerai à titre personnel pour alimenter un débat que j'ai, je le crains, contribué à ouvrir. (*Sourires.*)

La Conférence intergouvernementale, d'abord – c'est aussi le sujet par lequel vous avez vous-même commencé votre intervention, monsieur le Premier ministre. Conçue à l'origine comme une négociation devant compléter, et à certains égards perfectionner, le traité de Maastricht dont je rappelle qu'il a été négocié, signé et ratifié par douze pays, cette négociation a changé de nature en cours de route, et c'est ce point très important auquel je voudrais vous rendre sensibles.

Depuis que le Conseil européen a pris position à Copenhague, en 1993, en faveur de l'élargissement de l'Union européenne à tous les pays qui seraient candidats, la CIG a un nouvel objectif qui est de définir les institutions et les règles de fonctionnement de l'Europe élargie.

Ce changement d'objectif entraîne deux conséquences.

La première est de savoir, vous y avez fait allusion, monsieur le Premier ministre, quel est le minimum de résultats auquel la CIG doit aboutir si l'on veut que l'Europe élargie soit en état de fonctionner. Nous souhaitons que le gouvernement français définisse ce minimum de résultats, à savoir : une réduction sensible du nombre des commissaires pour le ramener à un niveau correspondant à celui des fonctions à exercer ; un plafonnement du nombre total des députés européens. Nous souhaitons aussi qu'il prenne l'initiative de rouvrir le débat sur la stabilisation indispensable de la présidence du Conseil, si l'on veut en interrompre la rotation, déjà contestable à quinze, mais absurde à vingt ou à vingt-six.

En deçà de ces conditions, l'Union européenne élargie serait hors d'état de fonctionner d'une manière efficace et démocratique.

La seconde conséquence de ce nouvel objectif de la CIG – je m'adresse également au ministre des affaires étrangères et au ministre délégué aux affaires européennes qui suivent cette négociation – est de veiller à la défense des intérêts de la France dans l'Europe élargie. (*Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dans l'Europe restreinte et homogène, notre Europe d'autrefois, de six à douze membres, le débat portait sur le degré d'intégration conforme aux intérêts de la France – et sur ce point, nous avions d'ailleurs des opinions différentes.

Dans l'Europe élargie et hétérogène, le débat portera sur la manière dont seront exprimés et respectés les droits et les intérêts de la France. On nous suggère d'étendre le domaine des matières tranchées par un vote à la majorité qualifiée.

M. Jacques Myard. Dangereux !

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères. A l'origine de la CIG, cette démarche avait pour objet de contraindre les Etats récalcitrants à respecter les décisions du plus grand nombre, dont nous faisons généralement partie.

M. Jacques Myard. En effet !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. Dans l'Europe à quinze, nous disposons de dix voix, de dix droits de vote, soit 11,5 % du total. Mais dans l'Europe à vingt-six, si l'on conserve la grille actuelle des droits de vote, alors que nous représenterons 12 % de la population, alors que nous sommes un des Etats fondateurs – et même, l'Etat fondateur – nous ne détiendrons, dans l'état actuel du traité, que dix droits de vote, soit 7,7 % seulement du total.

La réactualisation des droits de vote en conformité avec la population et avec l'importance économique des Etats est pour notre commission un préalable absolu à toute extension du champ des décisions prises à la majorité qualifiée. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*).

Je vois à vos applaudissements que notre commission est, sur ce point représentative du sentiment d'une large majorité de l'Assemblée nationale !

Je ferai deux remarques avant de quitter ce sujet.

Nous demandons au Gouvernement de donner un fondement institutionnel au principe de subsidiarité pour en faire le quatrième pilier de l'Union européenne. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*).

M. Xavier Deniau. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. Nous pensons enfin qu'il est exclu de « communautariser » des droits aussi intimement liés à l'identité nationale que les conditions d'accès à la citoyenneté et les règles légales d'immigration. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*).

Après la CIG, mes chers collègues, passons à la monnaie. (« Ah ! » sur de nombreux bancs.)

La publication d'un seul article... (*Rires*.)

M. Jacques Baumel. Mais quel article !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. La publication d'un seul article – fruit, il est vrai, de trois mois de réflexion (*Soupires*) – a suffi à déclencher un large débat.

M. Jean de Lipkowski. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. Le fait est en lui-même surprenant et révélateur.

Laissons évidemment de côté les polémiques qui encombreront ce débat des cris vertueux de l'incompétence offensée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*).

M. André Fanton et M. Jacques Myard. Tout à fait !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. Remercions, en revanche, toutes celles et tous ceux qui, à votre exemple, monsieur le président de l'Assemblée nationale (*Rires*), se sont exprimés sur ce sujet avec courage et lucidité ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*).

M. Julien Dray. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. Car ce débat est fondamental.

M. André Fanton. Tout à fait !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. Il appelle évidemment une réflexion et une discussion.

La France, notre pays, se prépare à échanger sa monnaie contre une monnaie internationale, pour la première fois de son histoire. Adieu les louis, adieu les napoléons, adieu les francs, frappés de la semeuse en bonnet phrygien !

M. Jean-Yves Le Déaut. Adieu l'écu !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. La décision que nous prendrons sera définitive et irrévocable.

M. Jacques Myard et M. Philippe Legras. Eh oui !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. Nous ne pourrions plus jamais la modifier. Nous n'avons donc aucun droit à l'erreur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*).

C'est un problème qui intéresse tout le monde, jusqu'au plus petit des Français.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. Ce problème ne peut rester confiné dans les boiseries des salles de réunion des banques centrales. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et au Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*).

M. André Fanton et M. Pierre Mazeaud. En effet !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. Cette opinion sur la nécessité d'un débat était d'ailleurs si largement partagée qu'on avait même entendu évoquer, ici et là, en novembre 1994, l'opportunité d'un référendum.

M. Jean-Claude Lefort. En effet !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. Et M. le Premier ministre, alors secrétaire général du RPR, déclarait qu'« il serait inconcevable que le passage à la phase finale de l'union monétaire puisse intervenir sans que l'Assemblée nationale et le Sénat en aient au préalable débattu. »

M. Alain Griotteray. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. En 1994, la plate-forme commune de la majorité en vue de l'élection européenne reprenait cette idée d'un débat parlementaire. Eh bien, mes chers collègues, nous y voilà ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*).

M. Julien Dray. Il n'y a pas de vote !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères*. Dans notre discussion d'aujourd'hui – et il y en aura d'autres – je voudrais replacer le problème en perspective.

Depuis l'origine de ce projet d'union monétaire, et je crois y être pour quelque chose, j'ai été guidé par deux convictions : je souhaite la réussite de l'union monétaire,

je souhaite que cette union monétaire soit avantageuse pour la France. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le problème que nous avons à résoudre peut se résumer en une seule phase : comment faire pour que l'union monétaire européenne soit avantageuse pour la France ?

On ne peut raisonner utilement sur ce sujet qu'en prenant en compte, à tout instant, deux exigences.

Pour avoir une chance de réussir, l'union monétaire, c'est-à-dire le remplacement du franc par l'euro, doit être acceptable par les Français.

Pour être acceptable, la relation entre l'euro et le franc doit être simple.

Il a été décidé, au Conseil européen de Madrid, que l'on n'échangerait pas toutes les monnaies en euro le même jour. C'était la solution dite du « Big bang » pour reprendre la langue anglaise, dont vous vous êtes servi tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, en parlant des « in » et des « out ».

M. le Premier ministre. Pour dénoncer cette formulation des affaires étrangères.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission. Cette solution était pratiquement inapplicable pour des raisons de masse, pour des raisons de préparation de l'opinion publique, pour des raisons techniques.

Il a donc été décidé que pendant trois ans, du 1^{er} janvier 1999 au 1^{er} janvier 2002, alors que l'euro sera devenu la monnaie unique de l'Union, que chacun sera libre de l'utiliser et de détenir des comptes bancaires et des cartes de crédit en euro, on pourra utiliser aussi les billets et les pièces des anciennes monnaies nationales.

Imaginez la confusion, l'immense pagaille, la frustration des esprits si la relation entre l'euro et le franc s'exprime par un chiffre comportant six décimales ! L'euro cotait hier 6,54722 francs ! (*Rires sur divers bancs.*) Même si on arrondit un peu ce nombre en ne conservant qu'une ou deux décimales, les consommateurs seront perdus. Et au profit de qui se feront les arrondissements inévitables ?

Cette position ne serait pas tenable et au moment utile, je pense qu'elle ne sera même pas proposée. C'est pourquoi je suggère au Gouvernement de ne pas multiplier les prises de position négatives vis-à-vis d'une décision qu'il sera acculé à prendre.

Nous vous avons tous entendus, sur tous les bancs, qu'il soit pour, qu'ils soient contre, réclamer une Europe plus proche des gens, une Europe compréhensible pour ses citoyens. Nous avons entendu tout à l'heure M. le Premier ministre nous rappeler que l'euro, c'est avant tout un projet politique.

A moins de vouloir provoquer une clameur d'indignation nationale, le gouvernement de l'époque sera obligé d'annoncer un chiffre rond de francs pour l'euro.

Et pour vous détendre un instant, mes chers collègues (*Sourires*), je vais vous lire le texte de l'article 4 du règlement du Conseil fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro.

« Les taux de conversion expriment la valeur d'un euro dans chacune des monnaies nationales. Ils comportent six chiffres significatifs. Tout montant monétaire à convertir d'une unité monétaire nationale dans une autre doit d'abord être converti dans un montant monétaire exprimé dans l'unité euro arrondie au moins à trois décimales, puis converti dans l'unité monétaire nationale. » L'Europe des citoyens ! (*Rires et applaudissements sur les*

bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mais il y a deux expériences humaines et pratiques que je voudrais vous citer.

Nous avons réuni, samedi dernier, dans notre région – cela existe dans d'autres régions – ce que nous appelons le conseil régional des jeunes. Je leur ai posé la question et je les ai fait voter. Sur les quarante-sept membres – et je n'ai exercé aucune pression politique ou morale ! (*Sourires*) – quarante-cinq ont voté pour un euro comportant un nombre rond de francs ! (*Rires.*)

Vous avez cité des sondages, monsieur le Premier ministre. Imaginez ce que donnerait un sondage sur cette question !

M. le Premier ministre. Ce serait irréfutable !

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères. Un député de l'Orne nous racontait ce matin une expérience réalisée dans les centres Leclerc. On a essayé d'y introduire l'euro. L'expérience s'est soldée par un échec complet alors que, parallèlement, une municipalité menait une expérience sur la base d'un euro arrondi à sept francs. L'organisateur de l'expérience dans les centres Leclerc – au demeurant fort bien inspiré de la tenter – a déclaré qu'elle avait abouti à une confusion totale. L'expérience municipale a été un succès.

L'euro valant aujourd'hui aux alentours de 6,50 francs, le gouvernement de l'époque devra choisir entre 6 et 7 francs pour un euro. Un euro à 6 francs correspond approximativement à un dollar à 4,75 francs ; c'est un niveau trop bas pour le dollar. Et un euro à 7 francs correspond approximativement à un dollar à 5,50 francs.

Après avoir pesé le pour le contre de chacun de ces deux chiffres, je recommande au Gouvernement de proposer qu'un euro vaudra 7 francs et d'inviter l'ensemble des acteurs de l'économie française concernés par le passage à la monnaie européenne à s'y préparer sur cette base simplifiée.

M. Alain Griotteray. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères. Et je vais donner les raisons de ce choix.

Je vous ai cité des cotations en dollars. Je vous ai parlé du dollar et non d'autres monnaies. Ce n'est pas une omission, c'est intentionnellement. Le franc doit entrer dans la grille des parités de la nouvelle monnaie à un niveau avantageux pour la France.

Comment mesurer cet avantage ? Il faut se référer pour cela à la monnaie mondiale, c'est-à-dire celle qui reste l'instrument d'échange et de mesure le plus utilisé dans le monde. Cette monnaie, c'est encore le dollar.

A une époque de mondialisation de l'économie – et ne l'oublions jamais dans nos esprits, mes chers collègues, puisque nous l'évoquons si souvent dans nos discours – nous ne serons reliés au monde extérieur que par deux taux : le taux de l'euro en dollars et le taux du franc en euros. Ces deux taux doivent nous être favorables.

Il serait terriblement imprudent de compter sur l'évolution future du premier pour corriger l'erreur initiale commise sur le second. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Première conséquence pratique : dans les deux années à venir, nous devons garder les yeux fixés sur le cadran international où s'inscrit le cours du dollar par rapport au franc. Où se situe le niveau souhaitable de cette monnaie par rapport à la nôtre ?

Le point très important, c'est que ce niveau a constamment flotté depuis dix ans, avec des fluctuations considérables. C'est pourquoi le vocabulaire de la dévaluation est totalement inadapté. C'est un vocabulaire réducteur qui abuse de la bonne foi des Français en leur faisant croire que nous vivons toujours dans un régime de parités fixes...

M. Jacques Myard. Eh oui !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* ... qui peuvent être décidées ou changées par le Gouvernement.

M. le Premier ministre. La parité est fixe entre le mark et le franc !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Nous avons connu le dollar à 6,92 francs en 1986, à 6 francs en 1987, à 5,50 francs en 1990, à 4,99 francs en 1995. Le dollar cotait il y a quelques jours 5,07 francs. Il est remonté aujourd'hui à 5,17 francs. Et, soit dit en passant, qui donc décrit cette évolution sous le nom provocant de « dévaluation du franc » ?

Interrogez les spécialistes des échanges commerciaux, les chefs d'entreprise de vos circonscriptions, grands ou petits, français ou étrangers. Ils vous diront tous que le taux actuel du dollar pénalise l'activité économique de la France. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Evidemment !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Ils vous diront tous qu'avec un dollar au voisinage de 5,50 francs, les affaires repartiraient, les investissements reprendraient et que la situation de l'emploi aurait donc des chances de s'améliorer.

Ce jugement que j'exprime n'est pas isolé. Il vient d'être confirmé par deux déclarations : celle d'un membre du comité monétaire de la Banque de France, qui a répété deux jours de suite cette semaine que le dollar était sous-évalué de 10 % par rapport au franc et de 20 % par rapport au deutschemark, et celle du secrétaire au Trésor des Etats-Unis, M. Rubin, qui a renouvelé son appel en faveur d'un dollar plus fort.

Le chiffre à surveiller, mes chers collègues, dans les mois à venir, ce n'est pas seulement le taux de change, c'est aussi, c'est surtout, le taux de croissance et le taux de chômage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je dis au Gouvernement : surveillez bien le taux de chômage, car c'est lui qui vous donnera raison ou tort.

M. Jean-Yves Le Déaut. Surtout tort !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission.* S'il baisse, il vous donnera raison et bien entendu, tous ici, nous nous en réjouissons ; s'il se maintient ou, pis, s'il augmente, après trois ans et demi de majorité et un an et demi de pouvoir (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), c'est que le réglage de notre économie est mauvais et qu'il faut le changer le plus tôt pos-

sible. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République – « Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Il existe une relation évidente entre le niveau du taux de change, l'activité et l'emploi. Dans un système où toutes les monnaies sont flottantes, nous devons chercher le meilleur positionnement possible du niveau de notre monnaie en termes d'activité, d'emploi et d'inflation. Dans la décision que nous avons à prendre – car il faut prendre une décision, il faut faire une proposition – concernant le choix du taux définitif du franc dans la grille des parités de l'euro, il me semble que le meilleur ajustement possible serait de retrouver le niveau du franc vis-à-vis du dollar, tel qu'il existait dans l'année 1990, avant les changements de politique monétaire entraînés par la réunification allemande et avant que ne se creuse le gouffre du déficit budgétaire français, c'est-à-dire le dollar dans la zone de 5,50 francs.

Ce résultat peut être partiellement obtenu par l'évolution des marchés au cas où nous assisterions à une appréciation du dollar, ou par notre propre politique monétaire, ce qui nous ouvre un créneau nouveau de baisse de nos taux d'intérêt.

M. André Fanton. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Je pourrais développer davantage ce point mais vous faites fonctionner, monsieur le président, une petite machine avec des points rouges qui m'invite à me rapprocher de ma conclusion. (*« Non ! Continuez ! » sur de nombreux bancs.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est si intéressant !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* On m'objectera qu'on pourrait y parvenir en commun – vous y avez fait une allusion, monsieur le Premier ministre – avec nos partenaires européens, grâce à la future politique monétaire de l'euro. C'est évidemment souhaitable et ce serait un excellent résultat d'y parvenir.

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas sûr !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* J'y applaudirais des deux mains. Mais soyons réalistes : cela ne pourra pas se produire avant trois ans. Or, dans l'intervalle, nous avons à gérer notre croissance et notre taux de chômage.

M. Jacques Myard. Nous-mêmes !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* En effet !

Et surtout, nous n'avons aucune certitude jusqu'ici sur la direction que prendra la future politique monétaire européenne. Quelles assurances pouvez-vous nous donner à cet égard ?

M. Jean-Claude Lefort. Aucune !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Jusqu'ici, aucune indication en ce sens n'a jamais été donnée par le Conseil européen.

M. Jean-Claude Lefort. Evidemment !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Et je souhaite que ce soit le cas pour la première fois à Dublin. Si nous l'obtenions, ce serait un résultat important.

Si nous voulons que nos préoccupations soient entendues et prises en compte dans la politique future de la banque centrale européenne, nous devons, et ce sera ma troisième proposition, restaurer le pilier français de l'union monétaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Sans doute est-ce même la plus importante de ces recommandations, car elle touche, comme un nerf à vif, un puissant intérêt national.

L'union monétaire de l'Europe résulte d'une initiative conjointe franco-allemande. Elle était fondée sur l'égalité des responsabilités entre les deux partenaires. Nous étions conscients du poids économique de l'Allemagne mais, à aucun moment, nous n'avons envisagé de faire du deutschemark la monnaie pivot du système. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dans la présentation faite à l'opinion publique de notre projet, nous insistions, le chancelier Helmut Schmidt et moi-même, sur cet argument que l'union monétaire européenne était la seule solution alternative possible à la domination du deutschemark en Europe.

Il ne faudrait pas nous résigner, mes chers collègues, à ce que la zone mark soit devenue l'antichambre obligatoire de l'union monétaire (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), et à ce que nous ne soyons entrés dans cette zone à notre insu...

M. Jacques Myard. C'est fait !

Mme Nicole Catala. Hélas !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* ... comme M. Jourdain faisait de la prose.

Les derniers jours nous ont apporté deux signaux négatifs à cet égard.

M. André Fanton. Tout à fait !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Il est surprenant que la première réaction, à la suite de la publication, par un homme politique français, dans un magazine français, d'un article sur la position de la France vis-à-vis de l'union monétaire ait été un appel à l'aide adressé au chancelier Kohl ! Si la position actuelle de notre pays est juste, nos propres arguments suffisent, je crois, à la défendre. (« Très bien ! » et *applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le deuxième signal a été la manière dont a été traité le problème du retour de la lire au sein du système monétaire européen. Alors que le taux pivot à fixer pour ce retour s'exprime en écus, tout le débat relaté par les médias concernait la relation entre la lire et le deutschemark.

M. André Fanton. Exactement !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Le taux annoncé a été de 990 liras pour un deutschemark, sans aucune référence à l'écu, au point que, dans l'ensemble de la presse quotidienne française de lundi matin, il était impossible de trouver l'indication de la nouvelle valeur de la lire par rapport au franc. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Etienne Pinte. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Et puisque vous avez évoqué ce sujet, monsieur le Premier ministre, vous avez certainement noté que la lire est revenue dans le système à un taux inférieur de 20 % à son taux initial, consolidant ainsi une partie de l'avantage compétitif acquis par rapport à notre pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Myard. Bien sûr !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Je suis profondément attaché à l'entente franco-allemande. Elle a sans doute connu sa plus grande intimité dans la seconde moitié de la décennie 70 lorsque nous multiplions ensemble les initiatives franco-allemandes pour unir l'Europe. Notre règle constante, acceptée de part et d'autre, était de fonder cette entente intime sur l'égalité des responsabilités.

M. Laurent Dominati. Bravo !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* C'est le sens profond de l'Union monétaire, dans laquelle Allemands et Français devront gérer un partenariat égalitaire.

Cette règle s'applique à la conduite de nos politiques monétaires jusqu'à l'entrée dans la monnaie commune. Ces politiques doivent être étroitement coordonnées. C'est évident, et d'ailleurs elles le sont. Mais elle ne doivent pas être subordonnées, c'est-à-dire que l'une ne doit pas nécessairement suivre l'autre. Elles s'inscrivent, en effet, dans des contextes nationaux différents.

M. Etienne Pinte. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* L'Allemagne doit encore supporter pendant plusieurs années les lourdes charges de sa réunification qui pèsent sur sa politique de taux d'intérêt. La France de son côté, doit impérativement retrouver sa croissance et réduire son chômage pour entrer en bonne santé dans l'union monétaire. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

A données différentes, politiques distinctes, même si leur objectif est commun.

En avons-nous le droit ? Il va de soi que nous devons respecter scrupuleusement nos obligations européennes existantes. Il en existe deux : le traité de Maastricht...

M. Jean-Claude Lefort. Obsolète !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* ... et les dispositions de l'accord sur le système monétaire européen que je connais bien pour les avoir négociées. A ma connaissance, il n'y en a pas d'autres.

L'accord de 1993 a élargi les marges de fluctuation autorisées à 15 % de part et d'autre des taux pivots. Tout ce que je recommande s'inscrit à l'intérieur de ces marges et respecte nos obligations.

M. Pierre Lellouche. Donc, c'est en dévaluant que nous aurons la croissance !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Monsieur le président, mes chers collègues, peut-être la tolérance peut-elle aller jusqu'à me permettre une conclusion. Peut-être ai-je abusé de la parole.

M. Jean-Claude Lefort. Mais non ! C'est intéressant !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* ... mais c'est un sujet qui me passionne, vous l'imaginez, et qui mérite la réflexion.

Permettez-moi d'ajouter deux compléments à cette réflexion.

D'abord, il faut féliciter les gouvernements successifs qui ont rendu sa crédibilité au franc et cette action a été entreprise depuis plusieurs années. Cette crédibilité était, en effet, un préalable indispensable pour consolider le pilier français de l'union monétaire. Mais ne confondons pas, de grâce, ne commettons pas l'erreur de confondre cette crédibilité avec une relation de change particulière.

Cette crédibilité repose sur les équilibres fondamentaux de notre économie et c'est pourquoi d'ailleurs j'ai attendu le vote du budget, conforme aux critères de Maastricht, avant de m'exprimer.

Cette crédibilité retrouvée ne nous impose nullement de suivre une autre monnaie pour déterminer notre taux d'entrée dans l'union monétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Ehrmann. Voilà !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* J'ai reçu beaucoup de lettres à la suite de la publication de mon article. Il est d'ailleurs très significatif qu'elles aient été beaucoup plus nombreuses que celles qui ont suivi telle ou telle autre prise de position. J'extraurai de l'une d'elles l'émouvante citation suivante, qui émane d'un chef d'entreprise : « Comme vous avez raison, écrit-il, la France se saigne aux quatre veines pour s'accrocher artificiellement à un mark lui-même trop fort.

Notre taux doit être le plus avantageux possible du point de vue de notre croissance, de notre emploi et de notre inflation et il doit l'être vis-à-vis de la longue durée puisqu'il sera définitif.

J'ai entendu l'affirmation surprenante, qui a fait le titre d'un quotidien, selon laquelle il n'y a pas de relation entre la monnaie et la compétitivité économique. (*Rires et exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Aux tenants de cette thèse étrange, je demande de nous expliquer pourquoi ils se sont plaints du mauvais coup que les dévaluations de la lire et de la peseta ont porté aux entreprises françaises.

Dans tous les efforts vaillamment entrepris par le Gouvernement pour remettre en marche l'économie française, il manque encore la base fondamentale, celle d'un bon positionnement du franc par rapport au marché mondial. C'est la thèse que j'ai entendu défendre brillamment et ardemment par Jacques Rueff et Antoine Pinay, en 1958, auprès du général de Gaulle qui écoutait attentivement leurs arguments et qui leur a donné raison. C'est la thèse que j'ai soutenue à mon tour auprès du Président Pompidou dès ma prise de fonctions en tant que ministre des finances lorsqu'il s'est agi de réparer les dommages causés par l'explosion sociale de mai 1968, et il a bien voulu m'entendre.

Chaque fois, sur des bases assainies, notre économie a connu un vigoureux démarrage.

Dernière réflexion, les limites de l'action monétaire. Il est exclu qu'elle suffise à elle seule à régler le douloureux problème du chômage. La politique monétaire n'a jamais

été une panacée. Dans les circonstances actuelles de notre chômage insupportable, elle doit s'accompagner nécessairement d'un effort massif de réduction des charges sociales sur tous les bas salaires. Il y a deux ans que je le répète.

M. le Premier ministre. Nous le faisons depuis deux ans !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Le Gouvernement s'est d'ailleurs engagé dans cette direction.

M. le Premier ministre. Merci de le rappeler !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Il me suffit de vous rappeler que le coût salarial total d'un travailleur peu qualifié en France est aujourd'hui, compte tenu de la relation entre le franc et le dollar, le double de ce qu'il est aux Etats-Unis.

M. Pierre Lellouche. Voilà la cause de notre absence de croissance !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Cette politique monétaire suppose, pour réussir durablement, la poursuite des réformes indispensables pour donner à notre marché du travail la flexibilité qui permet et qui encourage l'embauche. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri Emmanuelli. Dommage !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Une politique monétaire juste n'est jamais l'alternative facile de l'effort, elle est seulement une des conditions de sa réussite.

M. Pierre Lellouche. D'où les limites de la dévaluation !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Mes chers collègues, je remercie le Gouvernement et vous-même, monsieur le président, de nous avoir donné l'occasion d'ouvrir ce débat public si nécessaire...

M. Etienne Pinte. Indispensable !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* ... sur la politique monétaire de la France. Je souhaite qu'une fois lancé, il se poursuive dans l'ouverture d'esprit, la tolérance et la recherche d'idées nouvelles.

Dans sa grande lassitude à l'égard du débat politique, le peuple français attend de nous voir ranger au magasin des accessoires la langue de bois et la pensée unique. (*« Bravo ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Peut-être, aujourd'hui, n'avons-nous pas trouvé la solution complète. Au moins, nous aurons ouvert une brèche dans le mur opaque des préjugés et des idées reçues, une brèche qui nous permet d'entrevoir un chemin nouveau pour atteindre notre objectif : réussir l'union monétaire à l'avantage de la France. (*Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, premier orateur inscrit.

M. Georges Hage. Monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, chers collègues, alors que la construction européenne en cours n'a jamais été aussi contestée, c'est de son approfondissement et de son élargissement que vont discuter les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Dublin les 13 et 14 décembre prochains.

Il y a moins d'une semaine, 300 000 métallurgistes italiens manifestaient à Rome contre la remise en cause des hausses de salaires due au retour de l'Italie dans le SME, pour protester contre l'« eurotassa » qui vient d'être instituée afin de préparer l'Italie au rendez-vous de l'Europe.

Samedi dernier, 150 000 fonctionnaires espagnols ont manifesté à Madrid contre le gel de leurs salaires décidé par le Gouvernement pour faciliter l'entrée du pays dans l'union monétaire.

Il y a quelques semaines, des actions aussi massives se déroulaient en Allemagne et en Belgique, tandis que l'on s'accorde à reconnaître que la poussée de l'extrême droite eu Autriche résulte de ces menées européennes.

Dans notre pays, la monnaie unique est mise au pilori dans toutes les luttes pour l'emploi, pour la protection sociale et contre l'austérité. Ces jours-ci, les chauffeurs routiers ne font-ils pas la démonstration que les dérèglementations nées de la concurrence en Europe sont devenues insupportables ?

La discussion est en cours d'un budget de la nation tout pénétré par les exigences des critères de convergence qui affectent les budgets sociaux, ce que nous dénonçons, comme les sondages à leur manière – ce qui n'a pas pu échapper à M. le Premier ministre et au Président de la République –, si la majorité, elle, s'efforce d'en tirer vertu.

Faut-il que la situation soit sérieuse, pour que, au risque de faire désordre, du sein de l'UDF comme du RPR, les voix des plus autorisées s'élèvent à l'occasion du débat sur la monnaie unique, ce qui soulignerait, si besoin était, les dangers d'un système qui livre la France pieds et poings liés à la Bundesbank et l'importance et l'urgence d'un débat sur la monnaie unique. Les propos de M. Giscard d'Estaing, si pertinents fussent-ils, ne sauraient remplacer un véritable débat. Je crois que ceux qui ont tenu de tels propos s'étonnent, non sans ravissement et non sans humour, d'avoir tiré ainsi une sorte de coup de pistolet dans un concert, ce qui, à l'écoute de M. Giscard d'Estaing et de ses développements, ne me paraît pas sans conséquence.

C'est au peuple de décider s'il faut poursuivre ou non la construction en cours, car l'échec ne serait pas seulement celui de la monnaie unique. Il risquerait de compromettre pour longtemps la construction européenne.

Conscients de ce danger, tous n'en tirent pas les mêmes conclusions. C'est ainsi que la Commission européenne a dégagé des sommes considérables pour impulser une campagne de propagande indécente, puisqu'on ne saurait parler d'un « dialogue national pour l'Europe », et que c'est à Bruxelles d'où pleuvent les directives, à Francfort, siège de la Bundesbank, et demain à Dublin que le sort des peuples se décide à leur insu.

Il n'est que d'examiner les propositions d'actes communautaires soumises à la délégation de notre assemblée et définissant le pacte de stabilité pour mesurer l'ampleur des abandons de souveraineté qui sont exigés des Etats membres pour mieux soumettre et livrer les peuples à un nouveau dieu financier, l'euro, et relancer à la puissance quinze la guerre économique.

Les dispositions prévues par le pacte de stabilité, que les peuples ignorent, visent pourtant leur niveau de vie, leur emploi et leurs prestations sociales.

Décider arbitrairement que le critère de l'équilibre budgétaire est consubstantiel à la monnaie unique, c'est priver la nation de toute possibilité propre d'intervention et d'initiative dans le domaine économique et social.

Le choix des critères n'est pas innocent. Pourquoi, par exemple, avoir choisi 3 % de déficit budgétaire et non pas un taux de chômage de 3 % qui témoignerait évidemment d'une volonté d'Europe sociale, alors que les critères de convergence fonctionnent comme une machine à aggraver les inégalités à l'intérieur de chaque pays, et entre les pays au détriment d'un développement équilibré de chacun d'entre eux ?

C'est encore à Bruxelles et à Francfort, loin des peuples, que l'on veut soumettre les lois de finances des pays membres à un contrôle *a priori* avant que leur représentation nationale ait son mot à dire.

Plus grave encore : tout gouvernement ou parlement dérogeant au budget fixé par la banque centrale européenne écoperait d'une sanction financière, voire politique, au détriment en tout état de cause du niveau de vie de leur peuple.

Avec ce pacte de stabilité, à nos yeux imposé par la pression conjointe des dirigeants allemands et des marchés financiers, nous assistons à une interprétation nouvelle du traité de l'Union, interprétation qui a vu non seulement l'intronisation de l'euro mais encore un abandon des objectifs économiques et sociaux du traité pour faire de cet euro un instrument affûté d'agression économique et de spéculation.

Comme il est de coutume, sur tous ces bancs sauf sur les nôtres, de proclamer caducs les propos du candidat Chirac à l'émission 7/7 du 6 novembre 1994, je me dois de vous en rappeler un passage : « La France a les mêmes droits que les autres pays et, comme elle a fait ratifier le traité de Maastricht non par son Parlement mais par un référendum, cela veut dire qu'il faudra, avant de passer à la troisième phase, qu'un référendum en France autorise le Gouvernement à le faire. »

Il va sans dire que la troisième phase est celle du passage à la monnaie unique, dont le Danemark et le Royaume-Uni, voire l'Allemagne si le tribunal constitutionnel de Karlsruhe est entendu, décideront par référendum.

Ce renoncement patent, à allure de reniement, est d'autant plus insupportable qu'il incarne une sujétion aux critères financiers édictés par la Bundesbank, comme c'est déjà le cas dans le processus actuel de la marche vers la monnaie unique. Son préalable fausse totalement le débat en cours, quand il est urgent d'ouvrir au plus vite une autre perspective, mais comment celle-ci serait-elle possible si la France n'a plus la liberté de choisir ce qui est bon pour elle ?

Une nouvelle politique ne peut exister, pour la France et pour une autre construction européenne, que si l'on révisé en profondeur nos engagements européens et remet en cause leur logique ultralibérale.

Il n'est pas possible de sauver le malade sans éradiquer la maladie. En tout état de cause, on ne peut promettre à la fois la justice sociale et Maastricht, le progrès économique et la monnaie unique, la protection sociale et la domination de la Banque centrale européenne.

Le débat sur la monnaie unique est donc loin d'être achevé, d'où nos deux propositions qui prennent en compte la situation nouvelle issue du pacte de stabilité.

Outre le référendum sur la monnaie unique, il serait nécessaire que notre assemblée puisse débattre des projets d'actes communautaires E 719 et E 720.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, si l'opposition à votre type de construction européenne prend de l'ampleur, c'est parce que cette construction tourne le dos aux aspirations qui ont initié l'Europe. Jean Monnet y retrouverait-il les valeurs de coopération qu'il professait dans son projet européen ?

Vous avez fait savoir qu'à l'occasion du Conseil de Dublin, les 13 et 14 décembre prochains, la présidence irlandaise présenterait un projet de traité abordant tous les sujets décisifs, mais vous avez d'ores et déjà indiqué que la France et l'Allemagne, par une sorte de question préalable, saisiraient la présidence d'une nouvelle contribution commune. Or des réticences existent. Faut-il rappeler que les discussions concernant le deuxième et le troisième pilier de l'Union européenne, c'est-à-dire les questions de politique étrangère et de sécurité, des affaires intérieures et de justice, relèvent de la souveraineté nationale ?

Il se trouve que ce que le Gouvernement se plaît à considérer comme un progrès de la discussion coïncide avec le document parlementaire de la CDU-CSU de 1995. Il s'agit notamment de contourner le droit de veto et de créer un autre triangle des Bermudes vouant les nations à la déshérence : commission restreinte, extension de la règle de la majorité qualifiée, nouvelle pondération des voix.

La défense commune apparaît dans ce schéma comme l'une des dimensions les plus structurantes de la PESC, propre à induire une politique étrangère de faits accomplis. La décision de la droite française de bouleverser complètement notre politique de défense est conforme en fait au souhait des plus chauds partisans de l'intégration politique qui voient dans la politique européenne de sécurité commune un élément structurant de l'identité commune, dont le préalable suppose la disparition d'une politique nationale de défense.

La confusion qui règne dans le débat sur les rôles respectifs de l'OTAN et de l'UEO a au moins le mérite de mettre en évidence la difficulté d'attenter à la souveraineté des Etats.

Quand le Parlement n'est informé que quelques jours avant la rencontre, comme en témoigne d'ailleurs l'organisation de ce débat, qui n'aboutira pas à un mandat précis, ce gouvernement peut-il aller de capitale en capitale proclamer *urbi et orbi* l'aliénation de notre souveraineté nationale, toute honte bue ?

Il me semblerait naturel, en toute démocratie, que les débats de notre assemblée précédant les conseils européens portent sur les points précis qui seront débattus et que, sur chacun d'entre eux, par leur vote, les parlementaires donnent au Gouvernement un mandat précis et limité.

Est-il besoin que je rappelle ici que les communistes ont une vision ambitieuse pour les peuples d'Europe, ce qui suppose des institutions européennes fondées sur le partage des responsabilités et sur des projets communs décidés souverainement par chaque pays ? C'est dans ce cadre que nous avançons l'idée d'un instrument de coopération monétaire, un écu nouveau, fondé sur les monnaies nationales, et que nous proposons, par exemple, une taxation commune des mouvements de capitaux et une coopération entre services publics respectant leur originalité nationale.

Notre projet européen estime indispensable de garantir la souveraineté nationale, cette toute première liberté des peuples, de limiter les pouvoirs des technocraties, de rapprocher les centres de décision des salariés et des citoyens et de favoriser l'intervention de ces derniers.

Enfin, la défense des avancées sociales des pays européens, notamment en matière de protection sociale, est impérative, et proposer de nouveaux droits sociaux peut être un grand objectif rassembleur en Europe, tout particulièrement pour la sécurité de l'emploi face au chômage et la précarisation croissante.

Parallèlement à l'Union européenne, il y a besoin d'un cadre nouveau permettant à tous les pays européens de se retrouver sur un pied d'égalité pour trouver ensemble des solutions à leurs problèmes communs. C'est le sens de notre proposition d'un forum des nations d'Europe incluant tous ces pays, y compris la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine.

Enfin, nous proposons de réévaluer profondément les relations de l'Europe avec les pays du tiers monde en avançant, dans cet esprit, l'idée d'un pacte de solidarité entre l'Europe et le Sud.

La France est la quatrième puissance économique du monde. Si elle agissait de tout son poids en faveur d'une telle construction européenne, elle heurterait sans aucun doute d'immenses intérêts, mais elle rencontrerait en Europe et au-delà l'adhésion de peuples nombreux pour qui le changement dans le monde est devenu vital. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Je ne pourrai commencer mon propos en m'adressant à M. le Premier ministre, puisqu'il s'est absenté dès que les représentants de l'opposition ont commencé à prendre la parole, ce que je regrette.

Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mes chers collègues, ce débat sur la politique européenne de la France vient au bon moment. Le Conseil de Dublin se réunit dans quelques jours, sous des auspices malheureusement peu favorables. Or nous souhaitons qu'elle fasse avancer la construction européenne car il s'agit à la fois d'une des questions majeures posées à notre pays et d'un aspect important des prochaines échéances nationales. Comment, dans ces conditions, l'aborder ?

Je commencerai, monsieur le ministre, puisque vous avez la gentillesse d'être là malgré l'heure tardive, par formuler auprès du Gouvernement et, à travers lui, auprès du Président de la République, une interrogation sur le calendrier. La date normale des prochaines échéances législatives est mars 1998.

M. Henri Emmanuelli. Juppé ne sera plus là !

M. Laurent Fabius. La période durant laquelle sera opérée l'analyse des pays qui satisfont ou non aux critères de la monnaie unique commence en janvier 1998 et la décision doit normalement intervenir en avril. Le Gouvernement entend-il prendre cette décision très importante entre janvier et mars 1998, alors que son mandat pour le faire, à quelques semaines des élections, sera pour le moins incertain ? S'il attend avril 1998, c'est-à-dire après les élections générales, comment évitera-t-on des secousses monétaires ? Une autre solution est-elle envisagée ? Laquelle ? Ces problèmes ne sont pas une invention de l'esprit. Ils ont une grande importance politique, économique et sociale pour notre pays. Il serait utile que

le Gouvernement, s'il a réfléchi à ce point sur lequel il est jusqu'ici resté fort discret, puisse éclairer la représentation nationale.

Sur le fond, je souhaite aborder trois questions principales. Mais auparavant, je voudrais dire un mot – c'est bien normal – sur le débat relancé ou lancé – je ne sais pas quel mot employer –, certains diront même familièrement mais il ne faut pas le prendre en mal, sur l'esclandre lié à l'article, puis aux déclarations du président Giscard d'Estaing. Avec le soutien remarqué de plusieurs responsables de l'actuelle majorité et sur un sujet très sensible, M. le président Giscard d'Estaing, avec beaucoup de courtoisie, vient en effet publiquement de morigéner son successeur. L'événement est suffisamment peu banal pour qu'on s'y arrête un instant. Une question est depuis longtemps posée, et elle doit l'être objectivement : à quel taux de conversion interne se fera le futur passage du franc à l'euro, et selon quelle méthode ? J'ai entendu le Premier ministre dire tout à l'heure, dans sa sécheresse : « La réponse, c'est le passé et le marché. » J'avoue que cela ne m'a pas convaincu.

La question de la parité dollar-euro est également réelle. J'y reviendrai longuement. En l'espèce, je souligne qu'elle n'a été abordée que de façon partielle et d'une manière qui ne permet pas de faire avancer les solutions. En effet, la question de la parité de l'euro par rapport au dollar ne peut pas être dissociée d'autres interrogations cruciales. Une véritable autorité politique européenne sera-t-elle capable d'apporter demain une réponse au dumping monétaire américain ? Les Quinze feront-ils passer chronologiquement l'approfondissement de leurs liens institutionnels et la dimension sociale de l'Union avant l'élargissement de son territoire ? J'y reviendrai longuement. Plus fondamentalement encore, la construction européenne pourquoi ? Pour l'édification d'une sorte de continent – terrain vague, ouvert aux vents du laisser-faire et du recul social, ou bien, comme nous le souhaitons, pour une Europe-puissance, une Europe du développement durable et de l'emploi qui permette à nos pays et leurs habitants d'affronter dans de meilleures conditions les défis du siècle qui vient ?

J'ajoute qu'il est rare, mais les circonstances sont particulières, que l'on prêche une dépréciation monétaire par voie de presse et que – cela a été honnêtement souligné – le lancement d'une controverse ne garantit pas la découverte d'une solution. Il reste que cette controverse intramajoritaire confirme ce que nous avons souvent dit : cela fait bientôt deux ans que notre pays apparaît dépourvu d'une politique européenne déterminée. Nous le regrettons. J'ai entendu cet après-midi l'actuelle majorité applaudir avec à peu près le même enthousiasme des thèses radicalement contradictoires. C'est un comportement un peu particulier. Chacun, dans cette majorité, proclame sa solidarité, voire son affection pour son voisin alors que celui-ci, manifestement, ne la lui rend pas vraiment, l'ensemble partageant cependant une même admiration réelle pour le général de Gaulle, que l'ont fait parler assez facilement, bien qu'il soit disparu depuis près de trente ans. En cette circonstance, la majorité me fait penser à une distribution moderne de l'*Andromaque* de Racine que l'on résumait ainsi quand j'étais lycéen : Oreste aime Hermione qui ne l'aime pas, laquelle aime Pyrrhus qui ne l'aime pas, lequel aime Andromaque qui ne l'aime pas, qui aime Hector qui est mort. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Chacun des personnages concernés se reconnaîtra. (*Sourires.*) Pour le reste, je rappelle qu'*Andromaque* ne se termine pas très bien !

Mais j'en viens aux questions de fond. La première est précisément celle de l'euro. Il n'était pas écrit, il y a plusieurs années, que les progrès de l'Europe passeraient d'abord et nécessairement par les progrès de l'euro. Mais, au point où en sont arrivées les discussions et compte tenu des engagements incontestables qui sont ceux de la France, le choix est désormais simple : ou bien l'euro se fait et la construction du continent européen se poursuit, ou bien il ne se réalise pas et nous reculons de trente ans.

Je ne reviendrai pas longuement sur les avantages de l'euro, d'autres l'ont fort bien fait. Les questions monétaires ne règlent assurément pas tout, mais elles comptent d'autant plus qu'elles ne sont pas sans lien avec les taux d'intérêt aujourd'hui encore nettement trop hauts quoi qu'on nous ait dit. D'une part, il est clair qu'il ne peut pas y avoir de marché unique s'il n'y a pas de monnaie unique. D'autre part, l'euro doit contribuer à l'instauration d'un système monétaire international stable qui fait aujourd'hui gravement défaut, ce qui handicape notre développement et nos emplois. Si l'Europe veut peser économiquement face au dollar et au yen, elle a besoin d'une monnaie à elle, l'une des futures trois grandes. Faute d'euro, la maîtrise restera au dollar américain. Dans notre monde désormais globalisé, comment équilibrer nos échanges commerciaux, améliorer notre productivité, renforcer notre potentiel et nos emplois si un autre continent ou un autre pays au sein même de l'Europe peuvent démolir toute avancée économique et sociale par le dumping monétaire ? L'euro stabilisera notre environnement, il facilitera notre développement. Encore faut-il que ses conditions de création ne compromettent pas ce rôle. Or – et c'est toute la vraie discussion, du moins entre ceux qui ne nient pas la nécessité d'une politique monétaire d'ensemble – plusieurs dérives graves peuvent compromettre ce rôle et, je crains, monsieur le ministre, que cela ne soit déjà le cas.

La première dérive consisterait à s'engager dans une monnaie exclusivement franco-allemande. L'Allemagne nous ferait alors sans cesse payer le prix d'un soupçon de laxisme, cependant que nous lui imputerions en permanence je ne sais quel revanchisme économique. Il faut donc lui préférer – et de ce point de vue la réintégration de la lire dans le SME constitue une bonne nouvelle même si son niveau est discutable – la constitution d'une monnaie comprenant, outre le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Autriche, l'Italie et l'Espagne, voire si elle le souhaite la Grande-Bretagne, dans le respect des textes qui nous engagent, afin que la nouvelle puissance monétaire européenne soit pleinement représentative. C'est la première condition qui doit être mise à l'euro : un euro représentatif et non pas un euro restreint.

Une deuxième dérive consisterait à adopter puis à entretenir un euro surévalué par rapport au dollar, ce qui handicaperait la croissance de l'Europe, donc l'emploi. Certes, nous savons que, dans le monde contemporain, ce sont les marchés qui fixent les parités réelles, notamment entre l'euro et le dollar, mais les dirigeants des gouvernements doivent avoir leur propre analyse et leur approche peut peser son poids sur les réactions des marchés. Nous devons empêcher le dumping monétaire des Etats-Unis à travers le dollar qui, à d'autres moments d'ailleurs – je le souligne en passant –, pourrait se transformer, comme cela fut le cas dans le passé, en une hausse intempestive. Nous voulons aller, pour notre part, vers la reconstruction d'un système monétaire international stable à trois pôles ; l'euro équilibré en constitue une étape. Bref, nous voulons un euro équilibré et non un euro surévalué : c'est la deuxième condition.

Il serait également erroné d'alourdir les critères de Maastricht, comme certains le proposent et comme le gouvernement français paraît l'accepter, en exigeant des pays participants à l'euro non pas simplement une gestion sérieuse de leur économie, ce qui est légitime, mais aussi une gestion proprement récessive. C'est pourtant l'orientation qui est prise à travers le fameux « pacte de stabilité », sur lequel M. le Premier ministre a été fort discret, en réalité « pacte de récession » interdisant aux Etats d'utiliser le budget comme instrument contracyclique en cas de conjoncture dépressive. Ce n'est pas un Français qui a dénoncé récemment « l'idéologie monomaniaque déflationniste » du gouverneur de la Bundesbank ; c'est le respecté chancelier Helmut Schmidt.

M. Jean Glavany et M. Jean-Yves Le Déaut. Absolu-
ment !

M. Laurent Fabius. Pour notre part, nous souhaitons un « pacte de croissance et de solidarité » qui traduise une volonté européenne de développement durable et d'emploi tout en interdisant aux « pays euro » ou aux pays « hors euro » de s'exonérer des disciplines collectives. Or le pacte de stabilité budgétaire, dont vous allez discuter à Dublin et que vous allez probablement approuver, comprend comme objectif central l'équilibre comptable ou même l'excédent des finances publiques des Etats membres, des sanctions s'appliquant aux Etats qui ne respecteraient pas l'objectif. Un délai serait fixé à chaque pays pour le rétablissement de ses comptes, faute de quoi il devrait payer un certain pourcentage de sa richesse nationale. Je m'étonne qu'un engagement d'une telle importance en matière de finances publiques puisse être adopté sans décision du Parlement.

M. Jean Glavany. C'est vrai !

M. Laurent Fabius. Surtout, cela pose la question des moyens mis à la disposition des pays euro en cas de « choc conjoncturel asymétrique », comme disent les techniciens, c'est-à-dire tout simplement de conjoncture déprimée. Les Etats ne disposeront plus pour réagir ni de la politique monétaire, ni de la politique de change, ni d'une politique budgétaire globale. L'évolution des prix et, le cas échéant, celle des salaires ne joueront qu'à moyen terme. Il serait évidemment inacceptable d'admettre que l'ajustement se fasse par l'aggravation du chômage. Dans ces conditions, nous pensons que ce serait une erreur de lier les pays par un tel pacte récessif. Il faut, si c'est nécessaire, soit faire jouer davantage le budget européen, soit laisser une marge d'action budgétaire aux gouvernements des Etats membres. D'où notre refus d'un tel « pacte de stabilité » et notre proposition d'un « pacte de solidarité et de croissance » se fixant l'emploi parmi ses objectifs tout à fait centraux. C'est la troisième condition : un euro de croissance et non un euro récessif. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

La quatrième dérive serait de confier à la seule Banque centrale européenne, ou au futur gouverneur de celle-ci, le soin de tout décider en matière monétaire. J'ai entendu tout à l'heure de belles paroles. Bien sûr, la Banque centrale jouera un rôle majeur, comme le fait la *Federal Reserve Bank* aux Etats-Unis, mais face au pouvoir monétaire technique, il est évident que doit exister une autorité politique qui oriente les conditions du développement économique, conditions dans lesquelles s'inscrit la technique monétaire, et qui détermine les lignes générales de la politique de change. Imagine-t-on sérieusement les chefs d'Etat et de Gouvernement européens ou les parlements apprenant par la presse que la future Banque cen-

trale européenne a décidé de serrer le crédit, de monter ou de baisser les taux d'intérêt, de choisir en fait une parité par rapport au dollar ou au yen ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Très bien !

M. Laurent Fabius. La vraie question est donc celle-ci : comment empêcher, dès le passage à l'euro, les gouverneurs des banques centrales, et même parfois les ministres de l'économie et des finances – l'expérience nous montre que cela peut être nécessaire –, d'adopter collectivement, pour la conduite des politiques économiques nationales, des objectifs en réalité déflationnistes ? Comment inciter, voire contraindre ces mêmes ministres à utiliser les marges de manœuvre qui existent dans le budget communautaire pour promouvoir une politique de relance qui accompagne, au niveau européen, une orientation des politiques nationales vers le retour à la croissance ? Comment, par exemple, les conduire à débloquent enfin les moyens financiers permettant la mise en œuvre du programme de grands travaux européens préconisé dès 1993 par la commission Delors et repris à son compte aujourd'hui par la commission Santer ? Comment les conduire à amplifier ce programme de développement des grands réseaux dans une perspective d'élargissement à l'Est, à mettre en place un véritable projet européen pour l'emploi et le progrès social ? Il est clair que ces objectifs ne pourront être imposés que par les chefs d'Etat et de gouvernement.

Dès lors tout se tient. Si l'on considère, comme c'est notre cas, que le passage à la monnaie unique doit se réaliser, la priorité, pour le gouvernement français, sera, outre son impulsion propre, de définir le moment venu, notamment avec l'Allemagne, les termes d'une politique européenne de croissance qui fasse contrepoids à la gestion monétaire probablement notariale de la banque centrale pour imposer une convergence vers le haut des économies participantes, pour promouvoir une politique d'expansion dans le cadre du budget européen et empêcher, notamment vis-à-vis du dollar, la course folle à la « monnaie la plus forte du monde », où nous ne remporterions que le titre de l'économie la plus pénalisée. Il faudra pour cela, sous le contrôle des parlements, que les chefs d'Etat et de gouvernement assument le pouvoir qui est le leur, faisant prévaloir la démocratie sur la technocratie. C'est la quatrième condition.

Ces quatre conditions d'une bonne approche de l'euro – un euro représentatif, un euro équilibré, un euro de croissance, un euro « démocratique » – se ramènent en fait à une seule : que l'euro serve la croissance et l'emploi au lieu de contribuer à une approche récessive et qu'on s'en donne les moyens. Ce devrait être la ligne de conduite précise du gouvernement français. Au lieu de cela, que constate-t-on trop souvent ? Un certain silence gouvernemental ou bien un alignement pur et simple le plus souvent sur des positions allemandes.

Monsieur le Premier ministre (*« Il n'est pas là ! » sur les bancs du groupe socialiste*),...

M. Michel Berson. C'est scandaleux !

M. Laurent Fabius. ... on n'est jamais sûr dans une négociation que les positions que l'on défend prévaudront. Mais si on n'en défend aucune, on ne peut pas être entendu.

On m'objectera que ces conditions sont peut-être souhaitables et même sympathiques mais que nous n'avons aucune chance de les faire prévaloir puisque les Allemands ne les accepteront pas. Je suis en désaccord radical avec cette approche. D'abord, je ne suis pas

d'accord pour considérer que ce qui ne bénéficie pas d'entrée de jeu du feu vert allemand doit être abandonné : L'Europe est une construction à plusieurs.

Je ne suis pas d'accord, non plus, pour adopter une vision simpliste des positions en présence : le chancelier Kohl, j'en suis certain, est profondément attaché à l'euro, de même qu'il accorde une importance essentielle à la construction politique de l'Europe, ce qui ouvre des marges de négociations entre nous, pour n'évoquer que les relations franco-allemandes.

Enfin, à partir du moment où dirigeants français et allemands sont aussi attachés les uns que les autres au succès de la monnaie unique, donc de la négociation pour y parvenir, j'estime qu'ils sont placés d'une certaine façon sur un pied d'égalité, à condition, messieurs les ministres, que nous, Français, nous croyions nous-mêmes à nos propres positions !

Or, malgré le discours que nous avons entendu tout à l'heure, le Gouvernement français fait le contraire en acceptant de s'engager dans la négociation du pacte de stabilité sans poser la question du pouvoir politique face à l'autorité monétaire. Cela me semble une grave, et même une très grave erreur. (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comme je l'ai indiqué en évoquant les déclarations faites ces jours derniers, les carences de l'approche gouvernementale ne concernent pas seulement l'euro, mais aussi d'autres aspects importants, à savoir la conférence intergouvernementale elle-même et la question de l'élargissement de l'Union. Ce sujet n'a été traité que rapidement par les précédents intervenants. Le déroulement de la conférence intergouvernementale suscite en effet de sérieuses inquiétudes. On évoque un report ou une sorte de dédoublement dans le temps de cette conférence. Je me rappelle que nous vous avions mis en garde, avec d'autres, il y a plusieurs mois contre une approche insuffisante de ces sujets, contre une discussion qui serait une occasion ratée, décevante pour la construction européenne et décevante pour les opinions publiques internes. Vous êtes en train, je le crains, de cumuler ces « résultats ».

Sur le plan institutionnel, en effet, alors qu'il faudrait des avancées réelles vers une conception de l'Union qui privilégie l'emploi et reconnaisse les services publics, vers un vote plus fréquent à la majorité qualifiée, vers un rôle plus important du Parlement européen et des parlements nationaux, vers une modification de la présidence du Conseil, vers un « troisième pilier » réellement solide, vers une politique extérieure et de sécurité vraiment commune, vers la définition de moyens et de procédures de décision permettant à une Union élargie d'être efficace, j'ai le sentiment que vous cherchez, tant bien que mal, à déguiser, une certaine minceur des acquis derrière la langue de bois des communiqués officiels. On discute à Dublin ou ailleurs et, pendant ce temps, on n'avance ni vers un soutien de l'activité dans nos pays, ni vers un meilleur fonctionnement futur de l'Union, ni vers un meilleur fonctionnement immédiat. J'en prends pour triste exemple récent l'attitude de l'Europe au Zaïre et dans la région des Grands Lacs. Pour être encore plus clair, au-delà des grandes proclamations sur la conférence intergouvernementale, je crains l'enlisement ou un résultat minimal qui ouvrirait toutes grandes les portes de l'élargissement sans avoir résolu les problèmes de fond. Ce serait, si je puis dire, la victoire « posthume » de Mme Thatcher. Cela, nous ne pouvons en aucun cas l'accepter.

En effet, le dernier grand problème qui est posé, celui de l'élargissement futur de l'Union, apparaît, lui aussi, je regrette de le dire, assez mal abordé. Il va de soi que les pays concernés, une douzaine, ont une vocation démocratique à rejoindre à plus ou moins long terme les actuels pays de l'Union. Mais ce serait une erreur singulière de s'engager avec eux dans ce processus, comme on est en train de le faire, sans avoir résolu les difficultés liées à un meilleur fonctionnement de l'Union ni examiner à fond les problèmes et les transitions. A quinze, ce n'est déjà pas très brillant. A vingt-sept, sans préparation suffisante, ce serait une catastrophe. Pour nous, mais aussi pour eux. Une catastrophe, en tout cas une dilution dont se réjouiraient nos concurrents en Amérique et en Asie, alors que, paradoxalement, ceux qui, en France, semblent pousser vers cette accélération du calendrier sont ceux qui se flattent le plus de défendre bec et ongles les intérêts de notre pays face notamment aux Américains.

Il faut savoir, messieurs les ministres, sur ce plan comme sur les autres, prendre son temps et ne pas avancer de promesses inconsidérées, comme celles qui ont été faites récemment. Je rappelle qu'au début des années 80, avant que nous-mêmes ne décidions l'entrée de l'Espagne, plus développée économiquement que beaucoup des pays dont on parle aujourd'hui, une longue transition avait été ménagée. L'expérience acquise en matière d'élargissement montre que, pour être réussi – ce fut le cas de l'Espagne et du Portugal –, il doit s'accompagner d'une transition longue. Méfions-nous des calendriers prétendument automatiques et prévoyons des rendez-vous d'évaluation. Il n'est pas raisonnable, même si cela peut faciliter les applaudissements lors de visites à l'étranger, de prétendre pas exemple qu'avant 2000 la Pologne aura totalement intégré l'Union. Imagine-t-on ce qu'une telle décision signifierait pour la politique agricole commune, pour les régions aujourd'hui attributaires des fonds structurels, pour le fonctionnement même d'une Communauté dont on ne sait comment elle pourra être efficace à vingt, à vingt-quatre, à vingt-sept ? Avec les meilleures intentions du monde, il arrive qu'on démolisse ce qui existe, sans vraiment rien mettre d'efficace à la place. C'est encore plus vrai quand les intentions ne sont pas les meilleures. Ne tombons pas, je vous le demande, dans ce piège.

Messieurs les ministres, le diagnostic que je viens d'établir peut paraître sévère. Je crains qu'il ne corresponde à la réalité. Il est à mettre en relation avec une politique qui, dans plusieurs domaines, nous inquiète – j'ai eu l'occasion de vous en entretenir – par exemple lorsqu'elle fait réintégrer le pays dans les structures de l'OTAN sans disposer, à notre connaissance tout au moins, de garanties réelles d'un rééquilibrage. Vous nous aviez affirmé qu'il n'y avait pas d'inquiétude à nourrir, que la France avait reçu toutes assurances : nous sommes à la fin novembre 1996 ; vous n'avez, à notre connaissance, aucune de ces garanties. Le rapprochement un peu brouillon avec l'OTAN enchante ceux de nos partenaires européens les plus engagés aux côtés des Etats-Unis et éloigne la perspective d'une vraie politique extérieure et de sécurité commune.

M. Jean Glavany. Absolument !

M. Laurent Fabius. Où est donc la future identité de défense européenne ? Les Etats-Unis ont marqué des points ; malheureusement, pas l'Europe, ni la France.

En réalité, c'est votre démarche internationale tout entière qui nous paraît, sur deux points majeurs, lacunaire. Au-delà des frontières du continent européen, l'analyse que vous faites du nouvel ordre international que la diplomatie américaine veut instaurer est souvent empreinte, je ne voudrais pas vous choquer, disons d'un caractère un peu superficiel. Depuis la chute du mur de Berlin et la fin de la bipolarité, les Etats-Unis estiment – et ils ont de bonnes raisons de le faire – qu'ils sont devenus les vainqueurs absolus, vainqueurs par défaut, mais vainqueurs tout de même, d'un monde qu'ils veulent gouverner sans partage en s'appuyant sur leur puissance monétaire et militaire, économique et technologique, et en servant, ce qui se comprend de leur point de vue, leurs propres intérêts. Ce ne sont pas des audaces limitées, de petits pas de côté ou certaines tapes dans le dos qui y changeront quelque chose. Nous sommes les amis du peuple américain. Nous avons estime et admiration pour ce grand peuple, mais pas au point d'accepter un paradoxe inacceptable : l'Amérique s'affirme seule et on prétend que c'est le reste du monde qui se trouve isolé. Or, à Dayton comme à Sarajevo, à Jérusalem comme au Caire, dans l'Afrique des Grands Lacs ou pour choisir le secrétaire général de l'ONU, et demain, si l'on n'y prend garde, pour définir la parité de l'euro, pendant que l'Europe patine, c'est l'ordre américain qui règne.

On ne s'oppose pas, s'il le faut, à Washington par une succession de petits gestes. On le fait en démontrant la validité et la cohérence d'une véritable politique étrangère nationale et la volonté d'un vrai dessein européen. C'est ce que nous attendons du Gouvernement de la France.

Sur le plan européen précisément, depuis plus de trente ans, ce qui a été réalisé d'essentiel en matière européenne l'a été grâce à une coopération franco-allemande étroite. Cette coopération indispensable, célébrée dans les discours, est désormais beaucoup trop timide dans les faits. Les projets communs n'avancent pas ou peu. Les contacts, quoi qu'on dise, se raréfient. Les grandes initiatives conjointes laissent place à la méfiance puis à la défiance. Je le regrette, car cela pèse négativement sur le présent et sur l'avenir.

Certes, je sais comme vous que le domaine de la construction européenne est peut-être moins spectaculaire que d'autres, moins immédiatement sensible à nos concitoyens, mais je sais aussi qu'il est essentiel. Il fut un temps, messieurs les ministres, où, opposés à vous sur la politique économique et sociale, nous pouvions vous rejoindre sur certains aspects de la politique européenne. Ces temps sont, je le pressens, derrière nous. Nous ne pouvons pas approuver une approche européenne qui se limiterait à suivre, avec un temps de retard, les positions des autres, qui ne préparerait, en fait, ni l'Europe puissance ni l'Europe espace, mais qui risquerait de braquer les peuples contre la construction européenne elle-même, et, sur plusieurs points, ne défendrait pas nos intérêts à long terme. Attention au recul de l'idée européenne dans notre propre pays, parce que cette idée serait mal servie ou utilisée comme bouc émissaire.

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. Laurent Fabius. Nous avons, pour notre part, une conception offensive de la construction européenne.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. C'est nouveau !

M. Laurent Fabius. Par conséquent, nous vous demandons de corriger fortement la trajectoire. Nous vous demandons dès le prochain sommet de Dublin de défendre mieux l'emploi, mieux l'Europe, mieux la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Bosson.

M. Bernard Bosson. Il y a bientôt quarante ans, pour aboutir à l'Europe politique, a été choisie la voie de la réalisation de l'Europe économique et monétaire. Alors que nous sommes dans la dernière ligne droite, le débat politique, naturellement, s'exacerbe. Certains irréductibles voudraient remettre en cause la volonté du peuple souverain exprimée par référendum. D'autres, oubliant parfois les traités qu'ils ont signés eux-mêmes, présentent l'Europe comme une contrainte, et non pas comme un but volontairement choisi par notre pays. Mais l'immense majorité a la conviction que la monnaie unique se fera, même si un débat vient d'être ouvert sur la manière d'y parvenir.

Aux irréductibles, je veux dire que l'Europe est notre seule chance de défendre réellement nos valeurs. Pour répondre à la mondialisation, qui est aujourd'hui un fait incontournable, d'ailleurs ressenti comme un espoir par de nombreux peuples de la planète, et pour faire face à un ultra-libéralisme, illustré par une société américaine, dont nous reconnaissons l'efficacité, mais dont nous n'acceptons pas les règles humainement dures et injustes, nous voulons défendre une économie sociale de marché, c'est-à-dire une économie forte mise au service d'un projet humain d'un projet social.

Ce combat de valeurs ne peut pas être mené par nos pays repliés derrière leurs frontières nationales. Seule l'Europe peut nous permettre de nous doter d'une puissance telle que nos valeurs puissent être défendues pour nous-mêmes et rayonner comme références offertes à l'ensemble de la planète.

A ceux qui présentent l'Europe comme une source de contraintes, je rappelle que celles-ci ne sont pas européennes mais nationales et mondiales.

Nous vivons un changement de monde. Nos sociétés européennes ont du mal à s'adapter, à définir des politiques leur permettant de retrouver la croissance, de créer des emplois productifs, d'inventer et de financer des emplois d'utilité sociale aptes à donner à chacun une fonction dans la société, une dignité reconnue ainsi qu'un revenu. Devant l'angoisse du lendemain, comme toujours en pareille circonstance, il est beaucoup plus facile de désigner des boucs émissaires que de rechercher des solutions, d'autant plus que ces solutions sont difficiles, qu'elles imposent courage et imagination, qu'elles remettent en cause nos habitudes et qu'elles doivent s'attacher à respecter les valeurs fondamentales de notre société fondée sur l'économie sociale de marché.

Non, ce n'est pas l'Europe qui est responsable de nos difficultés.

Prenons les exemples du sérieux dans la gestion ou celui du déficit budgétaire. Ce n'est pas l'Europe qui nous impose la route, c'est notre devoir. Nous avons le droit d'emprunter pour nous équiper, mais pas pour assurer le fonctionnement de l'Etat en envoyant la facture à la génération qui arrive. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Face à la formidable

puissance des ensembles américains ou asiatiques au XXI^e siècle, l'Europe est notre force, elle est notre chance, j'allais dire notre seule chance.

Oui, l'Europe peut nous aider à surmonter nos propres handicaps, notamment par la mise en œuvre de la monnaie unique. Le Premier ministre disait à cette tribune il y a quelques instants pourquoi il fallait une monnaie unique. Chacun de nous a encore en mémoire la fameuse formule d'un secrétaire américain au Trésor : « Le dollar, c'est notre monnaie, et c'est votre problème. » Nous pourrions demain lui répondre que, l'euro, c'est notre monnaie, et que c'est leur problème. *(Applaudissements sur les mêmes bancs. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Chacun sait que le dollar flotte librement, que parler de parité avec le dollar n'a aucun sens, puisqu'il flotte ; chacun sait aussi que le dollar constitue la seule monnaie qui puisse fluctuer à la baisse sans réelles conséquences sur ses taux d'intérêt. Alors, soit nous acceptons de subir cette situation, soit nous ne l'acceptons pas, au nom d'une certaine idée du pays. Face au dollar, nous avons besoin d'une monnaie couvrant au sein de l'Union européenne l'essentiel de nos relations commerciales, de façon que nos échanges intracommunautaires ne soient plus demain ni des exportations ni des importations, mais des opérations sur un seul marché, sans risque de fluctuations monétaires puisque l'on paiera les salaires et les charges, que l'on vendra ou que l'on achètera dans une même monnaie et non plus en monnaie nationale et en dollar, comme c'est le cas aujourd'hui.

De même, nous avons besoin d'une monnaie mondiale, qui, représentant un marché unique aussi puissant, voire plus puissant que le marché américain, soit attractive pour les placements mondiaux.

Je veux insister sur quelques points simples.

Seul l'euro nous permettra des taux d'intérêt bas. Chers collègues, au moment où notre commerce extérieur se porte remarquablement bien, ce n'est pas d'un franc faible que nous avons besoin, ce sont des taux d'intérêt qui devient le plus faible possible dans l'intérêt de l'investissement, de la consommation, de l'emploi et pour rembourser plus facilement notre dette. Nous avons d'ailleurs aujourd'hui, notamment grâce à la politique monétaire menée depuis quatre ans par notre majorité, puis par la Banque de France, que nous avons voulue indépendante, les taux d'intérêt les plus faibles des pays développés.

Seul l'euro, en drainant, au moins pour partie, les placements mondiaux, contraindra pour la première fois les Etats-Unis à gérer leurs taux d'intérêt et par conséquent à gérer un dollar dangereusement sous-évalué dont nous ne voulons plus subir le flottement. Il n'y a pas d'autre solution pour que l'euro ait la confiance des marchés. Seul l'euro, lorsqu'il aura atteint la crédibilité mondiale, permettra les relocalisations. Seul l'euro fera des Quinze le marché le plus puissant et le plus fermé du monde : il n'y aura que 7 % d'échanges avec l'extérieur, contre 12 % pour les Etats-Unis d'Amérique aujourd'hui. Jusqu'à présent, les autorités monétaires nationales et les marchés se sont partagés le pouvoir. Si l'un touche à la parité monétaire, l'autre se venge sur les taux d'intérêt, et réciproquement.

M. Henri Emmanuelli. Oh ! Le vilain marché !

M. Bernard Bosson. Demain, l'Europe nous libérera des marchés car le commerce extérieur deviendra marginal, comme aux Etats-Unis, et nous pourrions jouer sur les taux d'intérêt sans grande conséquence. Le

problème fondamental est de se mettre d'accord avec nos partenaires pour que nous sachions demain utiliser cette liberté dont nous serons enfin pourvu. Faut-il, pour parvenir à l'euro, modifier la parité franc-mark ? Le débat n'est pas, ou en tout cas, n'est plus celui de cette parité.

M. Henri Emmanuelli. Ah bon ?

M. Bernard Bosson. D'abord, parce que pour une monnaie, une bonne parité, c'est celle qui assure les taux d'intérêt les plus faibles.

M. Henri Emmanuelli. Et la croissance ? Et l'emploi ?

M. Bernard Bosson. Si vous permettez, monsieur Emmanuelli...

M. Henri Emmanuelli. Pardon, c'est un expert qui parle !

M. Bernard Bosson. Or nos taux d'intérêt à dix ans sont aujourd'hui identiques aux taux allemands et bien inférieurs à la moyenne communautaire, et toute remontée serait dramatique pour la croissance et l'emploi. Pourquoi ?

Parce que, ces dernières années, le taux de change entre les deux monnaies a été stable et qu'il est juste, car il est la photographie d'une situation ;

Parce que les manipulations monétaires nationales, de plus en plus rapidement rectifiées par les marchés, représentent toujours en cas de dévaluation le constat d'un échec et un appauvrissement pour un pays ;

Parce que le seul débat monétaire qui vaille porte sur le rapport avec le dollar ;

Parce que, enfin, le vrai problème est celui de la compétitivité de la France, que nos problèmes internes sont structurels et que laisser croire au peuple français qu'il peut, par une manipulation monétaire, s'éviter les efforts nécessaires est dangereusement trompeur.

M. Henri Emmanuelli. Baissez les salaires !...

M. Bernard Bosson. Pour clore ce débat, examinons rapidement la situation de trois pays membres de la Communauté qui ont procédé à une dévaluation pour voir si celle-ci a été favorable à l'emploi.

En Espagne, la dévaluation n'a été que le constat quasi mécanique de la réalité économique et monétaire, c'est-à-dire de la défiance. N'oublions pas que la monnaie n'est un instrument économique que lorsqu'elle est mondiale ; autrement, elle n'est qu'un thermomètre. De surcroît, le nombre des chômeurs espagnols se maintient à un taux double du nôtre. Enfin, leurs taux d'intérêt à long terme sont plus élevés que dans les autres pays européens.

M. Henri Emmanuelli. C'est cela, nous sommes comme l'Espagne !...

M. Bernard Bosson. L'Italie, depuis que la lire a été dévaluée, a perdu cinq fois plus d'emplois que la France. Son taux de change est équivalent au nôtre. Elle a d'ailleurs décidé de changer de politique et de rentrer dans le SME.

M. Henri Emmanuelli. Avec une lire à moins 20 % !

M. Bernard Bosson. Au Royaume-Uni, les résultats obtenus sur le chômage peuvent paraître spectaculaires, mais il faut y regarder de plus près. Curieusement, le taux de chômage des hommes n'a pas bougé du tout ; seul, le taux de chômage féminin a diminué très fortement. Est-ce la monnaie ? Bien sûr que non ! C'est la généralisation d'emplois précaires à très bas salaires, puisqu'il n'y a pas de salaire minimum au Royaume-Uni. Ce sont également les conséquences de la démographie.

Trois expériences de dévaluation, trois échecs sur l'emploi, trois factures envoyées à des chômeurs supplémentaires ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faut savoir que, si la France s'engageait dans la voie de la facilité que lui proposent certaines sirènes, ce serait le signal d'un échec, d'un renoncement du pays sans aucun effet bénéfique sur l'emploi, même s'il s'agit, à première vue, d'un discours attrayant. Pis, ce serait évidemment renoncer à quarante ans d'étroite collaboration franco-allemande,...

M. Patrick Hoguet. Exactement !

M. Bernard Bosson. ... ce qui constituerait une faute politique majeure, dont nous aurions à répondre devant les nouvelles générations.

Si la dévaluation n'est pas une bonne réponse, le débat qui a été ouvert cherche néanmoins à répondre à un problème fondamental : les difficultés de notre pays à retrouver le chemin d'une croissance créatrice d'emplois.

Il existe des solutions nationales qui ne remettent nullement en cause nos choix européens.

Si nous prenons l'exemple de la fiscalité, faut-il baisser globalement l'impôt sur le revenu ou baisser les charges supportées par les salaires pour, à la fois, diminuer le coût du travail et augmenter le pouvoir d'achat, donc la consommation ? C'est une décision à prendre au niveau interne. L'UDF dans ce domaine, comme dans celui de l'aménagement du temps de travail ou celui de l'incitation à l'accroissement du revenu disponible partout où c'est possible, a des réponses à proposer et souhaite engager le débat.

Il existe, par ailleurs, et je m'étonne que certaines grandes voix européennes n'en aient pas parlé tout à l'heure, des solutions à négocier, notamment avec notre partenaire allemand, pour que nous ne restions pas, en attendant l'euro, dans la situation actuelle de progression de l'exclusion.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Bernard Bosson. Ce serait un formidable signal de notre volonté commune d'utiliser, demain, l'euro face au dollar, que de décider, de concert avec l'Allemagne, la baisse simultanée des taux d'intérêt et l'allègement simultané des impôts, puisque l'essentiel de nos échanges s'effectue entre nos deux pays. Le faire ensemble éviterait, à l'évidence, de creuser le déficit budgétaire et permettrait d'augmenter de la consommation.

Le débat en cours a donc d'autres solutions que le faux remède de la dévaluation.

Au-delà de ce débat, nous voulons, pour notre part, une Communauté qui prenne toute sa dimension politique et démocratique. C'est cette réflexion qu'il faut approfondir. C'est cette démarche qui peut unir. Nous devons nous rapprocher de tous nos partenaires, et notamment de l'Allemagne, pour les entraîner à notre suite et faire en sorte que l'homme reste bien au cœur de la construction communautaire.

En matière de croissance et d'emploi, tout le monde s'accorde à le reconnaître, trois séries de mesures s'imposent : organiser, face à la banque centrale européenne indépendante, un pouvoir politique qui assure un nécessaire dialogue, comme c'est la règle dans toute démocratie ; doter la Communauté d'outils nous permettant de venir en aide à tel ou tel Etat victime

d'une grave crise, pour que sa seule variable d'ajustement ne soit pas son taux de chômage ; déterminer des obligations minimales à imposer aux pays qui seront provisoirement à la fois dans le marché unique et hors de l'euro, afin d'interdire la déloyauté des manipulations monétaires.

En matière institutionnelle, il faut que l'Europe choisisse la voie de la transparence et de la simplicité. On ne saurait construire l'Europe si elle est éclatée en trois piliers ! Il nous faut donc rassembler l'économique et le monétaire, la diplomatie et la défense, la justice et les affaires intérieures autour d'institutions uniques.

Il faut enfin, même si c'est très complexe, que l'Europe, choisisse la voie de l'efficacité dans les indispensables adaptations institutionnelles, pour répondre aux exigences de renforcement des Etats qui peuvent et veulent avancer plus vite que les autres, mais aussi aux exigences d'élargissement d'une Europe qui ne saurait être le bunker des pays riches de notre continent.

Il est nécessaire et urgent de donner à la Communauté les moyens d'une ambition politique. Cela demande un formidable travail, une volonté, une force d'entraînement : en France, dans le dialogue et l'explication avec les Français ; au sein de la Communauté, dans le dialogue et l'explication avec l'ensemble de nos partenaires. Ce doit être la mission de notre pays.

En effet, si nous voulons défendre « une certaine idée de la France », si nous voulons que les valeurs auxquelles nous croyons soient garanties pour notre peuple, si nous voulons, demain, être des partenaires respectés et jamais des vassaux des Etats-Unis d'Amérique, nous devons parachever, dès 1997 et 1998, cette Europe économique et monétaire que nous construisons pas à pas depuis quarante ans, quelles qu'aient été les alternances politiques, mais nous devons aussi, au-delà de l'économique, donner à l'Europe toute sa dimension politique, démocratique et humaine.

Je dirai d'une formule : l'Europe n'a pas besoin d'une France qui dévalue, elle a besoin d'une France qui lui donne un supplément d'âme. C'est un autre débat, d'une autre nature.

C'est cette vision, réaffirmant la primauté de l'homme, la primauté du politique, que nous voulons défendre. Elle est, de plus, la seule qui puisse demain unir largement celles et ceux qui s'étaient divisés hier à l'occasion du traité de Maastricht.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, quand on a inventé et – imposé le système monétaire européen et – accompli ainsi le premier pas vers la monnaie unique, quand on a fait adopter l'élection des parlementaires européens au suffrage universel direct et accompli ainsi le premier pas vers l'Europe démocratique, on ne peut pas risquer de remettre en cause le moteur franco-allemand de l'Europe, on ne peut que construire la monnaie unique dans l'entente franco-allemande et ouvrir la voie de l'Europe politique.

C'est parce que le Président de la République Jacques Chirac a clairement tranché contre les manipulations monétaires, pour l'alliance franco-allemande, pour la réalisation de l'euro face au dollar, que l'UDF, quelles que soient ses grandes voix discordantes, d'une manière massive, sans faille et sans état d'âme, apporte son approbation. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, j'interviens en mon nom personnel et au nom des députés du Mouvement des citoyens.

Plus on se rapproche de l'échéance et plus apparaît la signification réelle de la marche à la monnaie unique.

De ce côté-ci du Rhin, je note avec intérêt que certains dirigeants politiques, qui s'étaient prononcés hier en faveur du « oui » à Maastricht, ont beaucoup évolué. C'est vrai pour certains responsables socialistes, mais c'est aussi le cas d'un homme qui a occupé la plus haute responsabilité dans l'Etat : je veux parler du Président Giscard d'Estaing. Il n'hésite plus à reconnaître l'erreur qui a consisté à arrimer le franc au mark, c'est-à-dire à la monnaie la plus surévaluée du monde. C'est tout à son honneur.

L'échéance se rapproche et nous sommes entrés dans la zone des tempêtes, mais les esprits n'évoluent pas aussi vite de l'autre côté du Rhin.

Ce serait une erreur de croire que la prise de position du chancelier Schmidt reflète en Allemagne un consensus dominant. Le chancelier Schmidt, vous vous en souvenez, s'est prononcé pour une interprétation souple des critères de Maastricht et pour l'inclusion de l'Italie et de l'Espagne. Son article lui a valu, dans la presse allemande, une véritable volée de bois vert.

Ainsi, le *Handesblatt* du 22 octobre dernier s'insurge à l'idée que l'on puisse passer « du noyau dur à la masse molle ».

Die Welt flétrit les combines comptables de la France, avec la soulté de France Télécom ; celles de la Belgique ; celles de l'Italie, avec l'impôt « Europe » ; celles de l'Espagne, enfin, encore bien loin d'être gagnée à une « culture de la stabilité ». Et de réclamer « l'élagage de l'Etat, devenu ingérable avec ses prestations sociales proliférantes ».

Même son de cloche dans la *Süddeutsche Zeitung* du 18 octobre, qui dénonce « les largesses de l'Etat providence » et ajoute que, si les gouvernements s'activent pour réduire les déficits, ils « auraient bricolé encore longtemps s'ils n'étaient pas sous la férule de l'Union monétaire... Sans fouet, pas de discipline. »

Die Welt est encore plus explicite : « L'euro n'est pas tout. Ce qui est plus important, ce sont les grands défis mondiaux, comme le rappelle M. Tietmeyer. Les déficits chroniques ne sont que les symptômes de l'expansion excessive de l'Etat, qui paralyse la compétitivité européenne. Environ 50 % des dépenses en Europe et en Allemagne passent aujourd'hui par l'Etat, contre 35 % aux Etats-Unis et 20 % en Asie du Sud-Est. C'est là qu'il faut agir. L'euro lui-même n'y changera rien. Il faut rogner l'Etat. »

Cet ensemble de citations donne, me semble-t-il, une image assez juste de ce qu'est aujourd'hui, en Allemagne, l'opinion dominante, celle de la Bundesbank, des dirigeants politiques allemands, des caisses d'épargne, des chambres de commerce et d'industrie, même s'il existe quelques fissures dans ce consensus.

On ne saurait avouer plus clairement que le but véritable est la destruction du modèle social européen, l'alignement de l'Europe sur les conditions de la mondialisation libérale. Je me demande si c'est cela que M. Juppé appelait « relever le défi de la mondialisation ». Car la mondialisation n'est pas seulement une donnée

objective, que nul ne contestera, c'est aussi une stratégie sociale et politique, qui ne fait guère l'affaire des Européens et de l'Europe, ventre mou offert à tous les coups.

Les milieux dirigeants allemands militent pour une interprétation stricte des critères de Maastricht. C'est la position du Bundestag, de la Bundesbank et de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, laquelle considère, dans sa décision du 13 octobre 1992 : « Si l'Union économique et monétaire ne faisait pas progresser la stabilité atteinte au moment de la troisième étape, elle ne respecterait pas la conception du traité. »

M. Waigel peut déclarer ensuite que les critères de Maastricht devront être respectés à la décimale : ce ne sera pas 3,2, mais 3, affirme-t-il.

M. Cartellieri, membre du directoire de la Bundesbank, dans un discours prononcé à Luxembourg, affirme quant à lui son refus d'une participation précoce des pays qui n'auraient pas réuni les conditions d'une stabilité durable : « Ce n'est qu'autour d'un noyau sain qu'un fruit sain peut pousser... Sans une petite Union économique et monétaire réussie, il n'y en aura jamais de grande. » Et M. Cartellieri de désigner les pays de cette Europe du noyau dur : « l'Allemagne, la France, le Benelux, l'Autriche, et peut-être le Danemark et l'Irlande. » Exit l'Italie ! Exit l'Espagne !

Le nombre de pays appelés à participer à la monnaie unique est ainsi le premier problème qui se pose à l'approche de l'échéance. La solution du deuxième problème, la parité de l'euro avec le dollar, dépend évidemment de la réponse apportée au premier.

Pour les milieux économiques et financiers dirigeants allemands, le doute n'existe guère : l'Europe n'est concevable qu'avec un euro fort et une Union économique et monétaire réduite à quelques pays. Sans doute y a-t-il des industriels allemands qui commencent à s'aviser qu'un mark surévalué de 30 % par rapport au dollar pèse sur la compétitivité allemande. Mais le consensus dominant n'est pas celui-là. Cela peut s'expliquer par le fait que l'industrie allemande dispose de positions monopolistiques dans la machine-outil, la mécanique, la chimie fine, la pharmacie. Ce n'est pas le cas, on le sait, de la France, dont les industries fortes – je pense à l'automobile et à l'aéronautique – doivent affronter une concurrence extérieure, notamment américaine, très rude, et sont par conséquent plus sensibles aux effets-prix et aux modifications du taux de change.

Il est vrai que les choses commencent à évoluer. L'Allemagne compte près de 4 millions de chômeurs, plus de 10 % de sa population active. Mais ses dirigeants préfèrent s'en prendre aux avantages sociaux, considérés comme exorbitants, du monde du travail.

M. le président Giscard d'Estaing a eu le mérite de reconnaître que le mauvais positionnement du franc par rapport au dollar expliquait en large partie la stagnation de notre activité économique depuis plusieurs années et la persistance d'un chômage insupportable. C'est une prise de position courageuse.

Je pense néanmoins, monsieur le président, que la sous-évaluation du dollar est beaucoup plus importante que vous ne le croyez. Elle n'est pas de 9 % mais, d'après les études réalisées par des économistes sérieux comme M. Gérard Lafay, de 25 à 30 %, si l'on raisonne en termes de parité de pouvoir d'achat par rapport au mark. Pour le franc, le taux d'équilibre en termes de parité de

pouvoir d'achat est plus proche de 7 francs pour un dollar que de 5,50 francs. J'ai même lu 6,70 francs, mais on peut toujours affiner...

Reste que le diagnostic formulé par l'un de ceux qui ont porté le système monétaire européen sur les fonts baptismaux touche juste, même s'il heurte profondément le consensus dominant en Allemagne.

Une idée largement répandue sur tous ces bancs est que l'euro permettrait un jour de contrebalancer l'influence du dollar. C'est une illusion, car l'hégémonie du dollar ne fait que refléter celle des Etats-Unis, hégémonie globale, non seulement économique, monétaire, financière, mais aussi politique, diplomatique, militaire, culturelle. Et il n'y a pas, il n'y aura pas avant longtemps, en Europe, une volonté politique assez ferme pour pouvoir s'y opposer.

M. Léonce Deprez. Pourquoi ? Vous êtes bien pessimiste.

M. Jean-Pierre Chevènement. Cette illusion trop répandue ne tient pas compte de la position britannique ou de la position allemande. On l'a d'ailleurs bien vu lors du dernier voyage de M. Jacques Chirac au Proche-Orient ; les responsables de la diplomatie britannique ou allemande avaient adopté des positions très en retrait, manifestant clairement que leur ambition n'est que de s'inscrire dans le sillage des Etats-Unis.

Puis-je vous faire observer, monsieur Giscard d'Estaing, que l'arrimage du franc au mark, que vous avez voulu en 1978 en signant les accords de Hanovre, portait en germe le déséquilibre actuel, car le mark avait déjà fait, bien avant ces accords, l'objet de nombreuses réévaluations ? Et il ne fallait pas être sorcier pour deviner que ce processus se poursuivrait. Est-il possible de dire que nous sommes entrés dans la zone mark à notre insu, comme M. Jourdain faisait de la prose ? Moi, je ne le crois pas. Pour avoir vécu d'assez près, y compris au gouvernement, la décennie 1980, j'ai pu constater que, dès cette époque, le partenariat égalitaire que vous souhaitiez n'existait guère dans la réalité.

Pour moi, c'est l'idée même de la monnaie unique qui mérite qu'on y réfléchisse. Puisque vous avez déjà évolué, vous pouvez évoluer encore. D'ailleurs, je vous en rends grâce. Je sais que Cassandre n'est jamais récompensée. Souvent, ce sont les ouvriers de la onzième heure qui sont les bienvenus dans la maison du Père !

M. Léonce Deprez. Le Père, c'est vous ?... (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est le peuple français, c'est la République !

La monnaie unique, par définition, proscriit tout ajustement monétaire. Elle implique un ajustement par le niveau des salaires entre des pays dont la productivité évolue différemment ou dont le taux d'inflation est variable. Cet ajustement par les salaires implique lui-même un ajustement par le chômage. Croyez-vous, monsieur le ministre, que ce choix puisse être jamais fait de manière irréversible ?

Parce qu'ils ne conçoivent pas l'euro autrement que comme un prolongement du mark, les milieux dirigeants allemands entendent imposer aujourd'hui à la monnaie unique de strictes conditions qui vont bien au-delà du traité de Maastricht, à savoir une discipline budgétaire assortie de sanctions très lourdes. C'est ce qu'on appelle le pacte de stabilité budgétaire, que le Gouvernement français a eu la faiblesse d'accepter. C'est une erreur économique, c'est une atteinte majeure à la souveraineté et c'est un ferment d'affrontement en Europe.

C'est une erreur économique, parce que vous allez resserrer le carcan économique dans lequel se sont enfermées la France et l'Europe, parce que vous pérennisez des critères dont de plus en plus d'économistes sérieux constatent les effets désastreux sur la croissance et l'emploi. Après avoir abandonné l'arme monétaire en dénationalisant la Banque de France, vous abandonnez l'arme budgétaire. Vous allez accepter à Dublin l'austérité à perpétuité, en plafonnant durablement à moins de 3 % le déficit budgétaire, sans vous être avisé des besoins de croissance du pays.

Et vous n'obtiendrez pas, contrairement à ce que j'ai cru entendre dans la bouche de M. le Premier ministre, la révision du traité de Maastricht, qui mentionne la stabilité comme objectif de la Banque centrale européenne, un point c'est tout ! Le traité de Maastricht ne mentionne ni la croissance ni l'emploi parmi ses objectifs.

M. Henri Emmanuelli. Si, l'une et l'autre, à l'article 2.

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous enfoncez notre pays dans la voie du déclin, dans une société rentière, paralysée par la déflation et le chômage de masse. La plupart des instituts économiques sérieux prédisent en outre des lendemains qui déchantent aux pays qui accéderaient à la monnaie unique.

D'après plusieurs sources concordantes, il semblerait que des travaux de simulation économétrique menés tant par la Commission européenne que par la direction de la prévision, l'INSEE, ainsi que par divers instituts de conjoncture en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne, démontrent que l'application des critères de Maastricht interdit que le taux d'expansion dépasse dans les meilleures conditions un maximum de 3 %. Bref, la croissance faible ou nulle rendra impossible la réduction du chômage et placera les pays de la zone euro dans une situation structurellement défavorable dans la compétition mondiale, où nos concurrents connaissent des taux d'expansion beaucoup plus élevés. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que le Gouvernement informe la représentation nationale sur le résultat de ces études économétriques dont il a sûrement connaissance.

Deuxièmement, le pacte de stabilité budgétaire est une atteinte manifeste à la souveraineté nationale. En abandonnant la souveraineté budgétaire, vous condamnez par avance tout choix futur du peuple français en faveur d'une autre politique. D'ailleurs, la Commission reconnaît elle-même cette atteinte à la souveraineté. M. de Silguy, commissaire européen a décrit le processus de décision conduisant à la mise en œuvre des mesures coercitives prises contre les Etats membres qui ne respecteraient pas le pacte de stabilité. Il précise que l'opposition du Parlement national n'empêcherait nullement le recours à ces mesures coercitives et que le Conseil pourrait décider de passer immédiatement à l'étape suivante de la procédure, c'est-à-dire à la transformation des dépôts en amendes. Celles-ci seraient extrêmement lourdes puisqu'elles pourraient aller jusqu'à 0,5 % du PIB,...

Mme Nicole Catala. Eh oui !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... soit, pour la France, 45 milliards de francs. Privé de sa souveraineté monétaire et budgétaire, le gouvernement français serait condamné à laisser s'opérer la restructuration de ses industries, sous l'égide du capital étranger.

Mme Nicole Catala. C'est inadmissible !

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est notre souveraineté économique qui disparaîtrait. Je vais prendre l'exemple de la société de services Cap Gemini Sogeti qui vient de passer sous le contrôle de Daimler Benz. CGIP, la holding financière du groupe de Wendel, a vendu ses parts de Cap Gemini Sogeti pour prendre le contrôle de Valeo. Daimler Benz est devenu majoritaire. Mais qu'est-ce qui est le plus important pour l'avenir de la France ? La maîtrise des logiciels ou la fabrication des équipements accessoires de l'automobile ?

Je remarque en feuilletant la presse, mais personne n'en dit jamais rien, qu'un journal comme les *Dernières Nouvelles d'Alsace* est en train de passer sous le contrôle du groupe Bertelsmann. Pour moi qui suis historiquement de l'Alsace, ou en tout cas d'un département où les députés protestataires de 1871 avaient leurs racines, je vois ce que cela peut signifier.

La monnaie unique, telle qu'elle est conçue, est un ferment d'affrontements futurs en Europe, et, notamment à travers le pacte de stabilité qui va permettre de bouter hors d'Europe les nations du Sud telles que l'Espagne et l'Italie. Ce pacte aboutit à ce qui a toujours été l'objectif des dirigeants actuels de l'Allemagne, un tête-à-tête inégal avec la France leur permettant de diriger l'Europe. Aucun des grands problèmes économiques actuels n'est réglé par le pacte de stabilité, ni la parité avec le dollar ni les fluctuations monétaires à l'intérieur du Marché unique. Franchement, le SME *bis* sera une protection illusoire. Vous ne pouvez penser le contraire, quoi que vous disiez. D'autant qu'il ne sera pas obligatoire. Qu'est-ce qui empêchera les pays qui le voudront d'utiliser les marges de fluctuation de 30 % ? J'ai bien entendu ce que vient de dire le Premier ministre. Il n'en reste pas moins que vous ne pourrez pas l'empêcher. Vous avez d'ailleurs déjà admis que c'est la Banque centrale elle-même qui pourrait imposer une nouvelle parité. Par conséquent, vous avez déjà accepté que l'instance politique ne fixe plus le taux de change. De fait, pour défendre la stabilité de l'euro – ce qui est le premier objectif – on ne peut pas soutenir à tout-va la lire ou la peseta si elles sont attaquées.

Le système d'amende prévu pour les pays ne respectant pas le pacte de stabilité accroîtra les difficultés des nations concernées et exacerbera les ressentiments. Les « pauvres » ne voudront pas payer et les « riches » refuseront de payer pour les « pauvres ». Le slogan « l'Allemagne paiera » est d'un autre temps. Les transferts financiers ne compenseront pas les atteintes à la cohésion sociale et à la fragmentation territoriale. Une vague de nationalismes et d'extrémismes risque de balayer l'Europe.

Tout indique que vous avez accepté une union monétaire réduite en fait à la fusion franc-mark. Ainsi, la France va perdre sur deux tableaux : austérité renforcée à l'intérieur, et compétitivité dégradée à l'extérieur, par rapport au dollar, au yen, à la lire, à la livre et à la peseta. Les pères de l'Europe monétaire ne reconnaissent plus leur enfant.

Pour ma part, je sais gré au chancelier Helmut Schmidt et au président Giscard d'Estaing de s'être exprimé comme ils l'ont fait. Contrairement à Mme Royal, dont je regrette l'absence, je ne pense pas que M. Giscard d'Estaing ait ainsi porté un mauvais coup à la France. Le mauvais coup c'est plutôt la mauvaise appréciation de la parité franc-mark pendant de trop longues années.

M. Julien Dray. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. J'en viens à la conférence intergouvernementale. Elle aurait pu être un lieu de clarification franco-allemand si elle n'avait pas exclu d'emblée l'union économique et monétaire de ses travaux. Elle est devenue une sorte d'objet non identifié dont les débats échappent au commun des mortels, c'est-à-dire au citoyen.

La politique étrangère et de sécurité commune – la PESC – s'enlise ; je vous renvoie au Proche-Orient. L'UEO dépérit au profit de l'OTAN sous égide américaine. La participation éventuelle des parlements nationaux au processus de décision – via la COSAC – apparaît comme un alibi. L'accroissement des pouvoirs du Parlement européen et le renforcement de la procédure du vote à la majorité qualifiée dans une Europe élargie, où la France n'aura qu'un poids négligeable, feront glisser encore un peu plus la construction européenne vers le modèle fédéral, qui correspond à la vision des dirigeants allemands. Je ne leur en veux pas, c'est leur tradition.

Le président Giscard d'Estaing a demandé, à juste titre, en commission qu'on établisse, à l'horizon de quatre ou cinq ans, la liste des questions où nous risquons d'être mis en minorité. Lui a-t-on répondu ? Je vois que le président Giscard d'Estaing se tourne vers vous, monsieur le ministre. Je crois pouvoir en déduire qu'une réponse nous sera certainement apportée tout à l'heure.

Le chancelier Kohl a évoqué un Maastricht III dans l'hypothèse d'une CIG qui ne donnerait pas à ses yeux des résultats suffisants. Vous négociez ainsi sous la contrainte, faute d'avoir rompu avec la pensée unique, c'est-à-dire avec le mythe de l'euro, dût-il être aussi fort que le mark.

La vérité, c'est que vous glissez, consciemment ou non, sur la voie du fédéralisme, qui est le modèle d'organisation auquel les Allemands se réfèrent naturellement. L'Allemagne a conçu le modèle de l'unité européenne à partir de sa propre expérience historique : le marché commun comme le Zollverein, l'euro comme le Reichsmark et maintenant l'unité politique comme une résurgence du fédéralisme à l'allemande.

Helmut Kohl célébrait ainsi Jean Monnet en novembre 1988 : « Il n'y aura pas de paix en Europe si on reconstitue les Etats sur la base de la souveraineté nationale... Nous bâtissons les Etats-Unis d'Europe, mais au sein de ceux-ci nous ne voulons pas la grise uniformité mais la multiplicité des particularités nationales et régionales. »

Vous avez bien entendu, monsieur le ministre : « des particularités ». J'aimerais que vous réfléchissiez à ce que ce terme signifie. Des millions de Français sont morts pour autre chose que des particularités, non pas seulement pour défendre leurs villages, ou leurs terroirs, mais pour qu'à travers la France vive une certaine idée de l'universel, qu'on appelle la République.

Vous glissez sur une voie dangereuse : renforcement de la Commission européenne pour en faire le véritable gouvernement d'une Europe à ving-cinq, communautarisation du troisième pilier intéressant la sécurité et la circulation des personnes, droit de codécision accordé à un Parlement fantôme, réduction de la France à un rôle de province par l'extension du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil.

Or vous n'avez pas le droit d'engager la France sur cette voie sans que le peuple, convenablement éclairé, en ait décidé. C'est la raison pour laquelle je vous demande, afin de revoir avec l'Allemagne le processus d'union économique et monétaire, de consulter le peuple. En

Allemagne, des fissures apparaissent dans le consensus libéral dominant, en témoignent les manifestations contre le plan d'austérité du chancelier Kohl. Le peuple doit être consulté pour remettre à plat le dossier de l'amitié franco-allemande, à laquelle je suis aussi attaché que n'importe lequel d'entre vous, simplement moi, je tiens compte des identités nationales telles que l'histoire les a forgées. Un nouveau référendum est nécessaire avant tout passage à la monnaie unique.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. La plupart de nos partenaires ont prévu une nouvelle consultation de l'instance qui avait ratifié Maastricht. Ce sera le cas de l'Allemagne, décision de la cour constitutionnelle de Karlsruhe, de la Finlande, de la Suède ou de la Grande-Bretagne. La récente prise de position des travaillistes britanniques en faveur d'un référendum vient conforter ceux qui, de ce côté de la Manche, exigent que les peuples soient en situation de décider de leur avenir, qu'on veut leur voler.

Imagine-t-on que la France soit le seul grand pays européen où le peuple, directement ou à travers ses représentants, n'aurait pas son mot à dire ?

M. Jean-Claude Lefort. Directement !

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le ministre, pour renouer avec la croissance et l'emploi – qui ont déserté la seule Europe de Maastricht parmi les grandes zones développées – il faut lever l'hypothèque monétaire par un réajustement de la parité du franc qui doit être conforme à la réalité économique.

C'est le peuple qui doit décider. Si vous étiez un gouvernement vraiment républicain, vous n'hésiteriez pas à vous appuyer sur lui pour remettre à plat le dossier des relations franco-allemandes, pour restaurer ce partenariat égalitaire qui va avec l'amitié franco-allemande. En effet, il n'y aura pas d'amitié franco-allemande durable si l'amitié signifie la subordination. Si vous avez une parité juste pour le franc, vous pourrez abaisser les taux d'intérêt réels à un niveau proche de zéro, lancer un grand emprunt d'équipement, relancer la croissance et l'emploi.

Ce faisant, vous pourriez simultanément proposer à l'Europe une autre voie et d'autres priorités : l'emploi en rompant avec une politique de surévaluation monétaire ; la stabilisation de nos approches géographiques à l'Est, avec la Russie et au Sud avec les pays méditerranéens, en mettant en œuvre une grande politique de codéveloppement ; vous substitueriez au mythe de la monnaie unique la réalité d'une monnaie commune – on y avait pensé jadis – compatible avec l'existence des monnaies nationales. Bref, vous feriez vivre une grande Europe confédérale où la France pourrait tenir toute sa place.

Alors que nous allons vers une crise toujours plus grave, vous oubliez une chose – et c'est étonnant pour un homme qui se réclame du général de Gaulle –, vous oubliez que, en définitive, ce sont les peuples qui ont toujours raison. Et le peuple français ne se laissera pas déposséder de son avenir. Jusqu'à présent, il ne s'est rendu compte de rien. Il vous a cru sur parole. Aujourd'hui, il commence à comprendre qu'on lui a menti. Si vous n'avez pas le courage d'aller à lui, comme il me semble pourtant que le Président de la République s'y était engagé à la fin de 1994, alors c'est le peuple qui viendra à vous, lui qui entend bien reconquérir sa souveraineté. C'est ce combat à partir de la base, pour la

citoyenneté et pour une Europe des peuples que nous mènerons – croyez-le – sans défaillir car, avec des enjeux nouveaux, il n'est rien d'autre que le vieux combat républicain, inséparable du combat pour la liberté de la France.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Bernard Raimond.

M. Jean-Bernard Raimond. Le Conseil européen de Dublin, les 13 et 14 décembre prochains, revêt une importance particulière. Il devrait être saisi d'un projet de traité sur la conférence intergouvernementale et débattre de l'union économique et monétaire. La séance d'aujourd'hui s'imposait donc, mais l'actualité politique lui donne encore plus de relief.

Nous avons tous le sentiment de plus en plus que la construction européenne est à la croisée des chemins. L'absence de croissance et la poursuite du chômage sont à l'arrière-plan d'un ordre du jour particulièrement chargé : perspective de l'élargissement avec début des négociations environ six mois après la conclusion des travaux de la CIG, et premières adhésions, si possible, dans quatre ans, c'est-à-dire en l'an 2000 ; réforme des institutions, impliquée par cet élargissement, qui devrait aboutir en juin 1997 ; passage à la monnaie unique le 1^{er} janvier 1999 ; négociation des perspectives financières qui devront fixer les grandes masses des ressources et des dépenses communautaires au-delà de 1999 ; sans parler d'autres conférences comme la première conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui aura lieu à Singapour du 9 au 13 décembre, où la France doit particulièrement, et comme toujours, se montrer vigilante pour la protection de la construction européenne.

L'Europe a toujours eu, depuis ses débuts, à surmonter de grandes difficultés, mais pendant de longues années, notamment au cours des années soixante, le plein emploi, la croissance, la diversification sociale facilitaient les solutions, en même temps que les succès de l'Europe des Six, des Neuf, des Dix et des Douze contribuaient à ébranler jusqu'à son effondrement le système soviétique et ses avatars marxistes-léninistes. Ne serait-ce que pour cette raison, même dans un contexte particulièrement difficile, l'idée européenne doit continuer à s'approfondir et à s'étendre.

Tout n'est pas négatif, cependant, dans l'Europe des Quinze, loin de là. Pour s'en tenir au quotidien, dans le domaine communautaire proprement dit, la fixation en croissance zéro du budget de la politique agricole commune et les ajustements opérés à cet effet, permettent de prévoir que l'ensemble des dépenses de la PAC sera financé, nous l'espérons, sans modification des règles de soutien existantes.

Par ailleurs, dans la perspective de l'élargissement, la question agricole pourra peut-être être résolue, sans faire un préalable d'une réforme radicale, par l'approfondissement de la réforme de 1992.

Il est encore à noter que, depuis le relèvement de l'enveloppe des actions structurelles et la création du fonds de cohésion, si la France naturellement n'est pas le principal bénéficiaire des crédits reçus au titre des fonds structurels, presque toutes les régions françaises sont éligibles et 27 millions de Français sont concernés par les programmes en cours. Le développement rural, la reconversion des zones industrielles, l'adaptation des PME au marché unique, en sont facilités.

L'élargissement qui concerne notamment les trois pays baltes, les six pays d'Europe centrale et orientale, la Slovaquie, sans parler de Chypre, doit être accueilli comme une chance pour l'Europe, puisqu'il résulte de la fin d'une division contre nature. Déjà, le Parlement européen avait salué comme il convenait, en 1990, la réunification de l'Allemagne en accueillant presque sans délai les représentants de l'ex-Allemagne de l'Est. Sans aucun doute, sur le plan économique et communautaire, l'élargissement suppose des adaptations. Même si les négociations commencent en 1998, même si les premiers adhérents nous rejoignent en l'an 2000, il s'agira nécessairement d'un long processus. C'est pourquoi la France, non sans raison, propose la création d'une conférence européenne qui, parallèlement aux négociations, accompagnerait sur tous les plans le processus d'adhésion. Par ailleurs, n'oublions pas que, la Pologne exceptée avec ses 40 millions d'habitants, les autres candidats ont une population relativement faible, les plus grands, la Hongrie et la République tchèque, ne comptant chacun que 10 millions d'habitants.

Mais cet élargissement est en même temps un défi. Il est indispensable de réformer auparavant les institutions dans le cadre de la conférence intergouvernementale. A l'heure actuelle, l'état d'avancement de cette conférence est préoccupant. La France a proposé que la Commission européenne soit composée de dix membres. Elle a le soutien de plusieurs Etats, mais également une forte opposition, particulièrement de ceux qui ont rejoint la communauté des Douze. On mesure aujourd'hui combien nous avons eu tort d'élargir la Communauté en 1995 à trois nouveaux adhérents, l'Autriche, la Finlande et la Suède, sans avoir au préalable réformé les institutions.

La France exige aussi une nouvelle pondération des voix pour mieux tenir compte du poids relatif des Etats membres, et pour rendre acceptable l'extension de la majorité qualifiée. Là encore, certains Etats ont une approche différente. En revanche, les grands Etats ont des positions convergentes, même si les conceptions ne sont pas identiques.

Pourquoi les discussions en cours ne traitent-elles pas de la présidence tournante tous les six mois du Conseil européen ? Nous sommes un certain nombre à ne pas bien le comprendre. Le maintien d'une telle alternance dans une Europe élargie à environ vingt-sept membres diminuera encore l'autorité de l'Union européenne vis-à-vis de l'extérieur, ce dont elle souffre déjà aujourd'hui. Des formules, il est vrai difficiles à faire accepter – tour de présidence entre les cinq grands Etats tous les deux ans et demi et désignation d'un président pour une plus longue période – ont été envisagées. En revanche, la proposition française visant à désigner un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune semble bien accueillie.

Il est vraiment inquiétant que l'Union hésite ainsi sur un sujet aussi important et aussi symbolique. Sans doute l'idée de modifier la rotation de la présidence, condition indispensable pour donner toute son autorité à l'Union, a-t-elle été abandonnée par réalisme, comme étant impossible à faire aboutir. Pouvons-nous cependant demander au Gouvernement de reprendre cette question au niveau le plus souhaitable dans le cadre de la conférence intergouvernementale ou, à défaut, d'être très ferme sur le niveau et la fonction du haut représentant ?

D'autant que le second point de l'ordre du jour de la CIG, la politique étrangère et de sécurité commune, ne progresse guère. L'une des perspectives positives est dans ce domaine le recours à la notion de coopération

renforcée – pour ceux des Etats qui veulent aller plus loin sans attendre les autres –, notion défendue presque uniquement par la France et l'Allemagne.

J'ai l'impression que l'idée de politique de défense européenne s'est déplacée de l'Union européenne vers l'Alliance atlantique comme je l'ai signalé devant cette assemblée le 13 novembre, lors du débat de politique étrangère. De ce point de vue, les problèmes actuels de l'Alliance atlantique, avec la reconnaissance d'une identité européenne de sécurité et de défense par le conseil atlantique de Berlin en juin de cette année, sans que pour autant soit levée l'ambiguïté de la prédominance américaine, font indirectement partie d'un débat sur les affaires européennes. Mais je n'y reviendrai pas, m'étant suffisamment exprimé sur ce sujet. La reconnaissance d'une identité européenne passe d'abord et avant tout par la rénovation de l'Alliance atlantique.

Pour en terminer avec la réforme des institutions et la CIG, je ne veux qu'évoquer les sujets d'avenir comme ceux du troisième pilier, comme les problèmes de la drogue, du terrorisme, de la criminalité organisée, comme la revalorisation des parlements nationaux. Je dirai simplement qu'une des questions fondamentales pour cette nouvelle union est celle du contrôle de l'immigration extérieure.

Un dernier mot sur la conférence intergouvernementale.

Talonnés par le souci de l'élargissement, contraints par la nécessité de l'unanimité, les gouvernements de l'Union risquent de présenter comme un accord ce qui ne serait que le plus petit commun dénominateur de négociations infinies. Pour ma part – mais je ne prétends pas, à cet égard, parler au nom de mon groupe – je préférerais une crise et une rupture qui viserait à sauver l'Europe de l'enlisement et de sa disparition alors programmée.

Quant à l'Union économique et monétaire, à la monnaie unique, c'est sans aucun doute le sujet qui retient le plus l'attention dans la mesure même où, comme pour beaucoup d'autres pays, il est lié étroitement à la situation française.

Il y a longtemps que deux courants traversent la société française, ou plus exactement les milieux politiques, financiers, industriels. Le système monétaire européen, le passage à la monnaie unique, les critères de l'union économique et monétaire, les rapports de change entre le franc et le mark, ne sont-ils pas, selon certains, à l'origine d'une absence de croissance et de l'augmentation du chômage ? Des personnalités politiques de premier rang se placent, avec des nuances, dans ce courant, avec des exemples qui sont cités à ce titre, notamment ceux de l'Italie et de la Grande-Bretagne, et des dévaluations compétitives.

De l'autre côté, où se situent le Gouvernement et d'autres personnalités, on fait valoir la stabilité monétaire, l'absence d'inflation, la baisse considérable des taux d'intérêt, la bonne tenue de nos exportations, y compris dans nos rapports avec l'Allemagne, le retour, ces derniers jours, de la lire dans le système monétaire européen pour que l'Italie soit présente au rendez-vous de la monnaie unique. A cela s'ajoute le fait que l'ambition d'un grand espace européen, faisant face au dollar et au yen, suppose le lien que constituera une monnaie européenne, naguère l'écu, aujourd'hui l'euro.

Le débat qui s'ouvre, et dont tout le monde est conscient, consiste à s'interroger sur le point de savoir comment l'euro pourra mettre fin aux déséquilibres économiques que provoque un dollar faible aux mains de

la plus grande puissance politique, économique, militaire, financière du monde, les États-Unis, avec tous les privilèges, y compris sinon surtout, dans le domaine monétaire, que leur confère le monopole que l'histoire récente n'a fait que consolider, sinon légitimer.

En principe, tout est affaire de concertation, ce qui est logique dans une Europe qui progresse et lorsqu'on va parfois jusqu'à dire « que le passage à la monnaie unique à la date du 1^{er} janvier 1999 est désormais irréversible ». Nous venons de voir jouer cette concertation pour la rentrée de la lire dans le SME à un taux quelque peu supérieur à celui que souhaitait le Gouvernement italien. Il est certain que, dans la situation actuelle, la faiblesse du dollar entraîne l'appréciation du mark et, par voie de conséquence, des mesures pour le franc comme la hausse des taux d'intérêt.

Il est vrai aussi que le traité de l'Union prévoit que, « à partir du 1^{er} janvier 1999, les parités des monnaies seront fixées de manière définitive ». Mais, précisément, le passage à la monnaie unique impliquera pour les monnaies européennes des négociations qui ne seront pas publiques ; l'existence de la monnaie unique et de l'euro devrait également mettre fin au système actuel dans lequel le dollar est privilégié. Les rapports entre le dollar et l'euro seront alors l'objet d'une concertation entre les autorités monétaires américaines et européennes.

Je conclurai cette brève intervention faite au nom et à la demande de mon groupe sur deux idées.

La première est que toute l'histoire de la construction européenne depuis Robert Schuman et Jean Monnet, repose sur l'entente franco-allemande, comme ne cesse de le souligner le Président de la République. C'est un apport considérable pour la construction européenne d'avoir aujourd'hui une Allemagne unie, résolument engagée par son chancelier dans le projet européen, et qui, jusqu'à présent, surmonte les difficultés consécutives à l'environnement international et à la réunification, même si Helmut Kohl a pris, en 1990, sans consultation, voire contre les autorités monétaires de la République fédérale, la décision unilatérale d'un taux de change d'un contre un au moment de la réunification. C'était dans une conjoncture historique exceptionnelle où l'essentiel était d'aller vite, de saisir les opportunités, d'anticiper le mouvement historique.

La deuxième idée, monsieur le ministre, est que la qualité d'un gouvernement se mesure à la cohérence de sa ligne politique. Le Premier ministre, M. Alain Juppé, est un exemple exceptionnel de cohérence, de courage et de fermeté. Le groupe du RPR tout entier lui apporte son appui sans réserve.

Cette cohérence, en ce qui concerne l'Europe, est fondée sur deux choix : celui de la réforme, réelle et non de façade, des institutions avant l'élargissement, pour sauver l'Europe, à la fois pour ses membres fondateurs et pour les futurs adhérents ; celui de l'union économique et monétaire avec la finalité que l'Europe devienne elle aussi un pôle économique à l'égal du Japon et des États-Unis. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

(M. Jean de Gaulle remplace M. Philippe Séguin, au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN DE GAULLE, vice-président

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si j'ai tenu encore aujourd'hui à intervenir dans ce débat sur l'Europe au nom de la commission de la défense, c'est afin que la défense et la sécurité ne soient pas totalement occultées par d'autres sujets, certes importants, mais plus portés par l'actualité courante ou médiatique.

Ce débat intervient près de huit mois après la déclaration gouvernementale de mars dernier, lors du lancement de la conférence intergouvernementale, où la politique extérieure et de sécurité figure parmi les objectifs principaux.

Nous avons été nombreux ici à faire part de nos espoirs, mais aussi de nos craintes quant à la capacité de cette conférence à apporter les réponses attendues en matière de sécurité et de défense.

J'ai relu mon intervention du 13 mars. J'aurais pu la reprendre intégralement car les questions que j'avais alors posées me semblent toujours sans réponse ou, plutôt, si réponses il y a, elles sont bien embryonnaires.

La complexité de la négociation diplomatique se prête difficilement à des comptes rendus exhaustifs, tant les positions des différents partenaires sont nuancées et parfois d'une telle subtilité que toute relation pourrait en altérer ou modifier le sens.

Cependant, il faut bien admettre que, malgré les auditions des ministres compétents, M. le ministre des affaires étrangères, vous-même monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, par la commission de la défense, la commission des affaires étrangères ou la délégation pour l'Union européenne, l'état d'avancement des travaux de la CIG dans le domaine de la défense et de la sécurité est difficile à percevoir.

J'ai lu avec attention le compte rendu de l'audition du président de la Commission européenne, M. Jacques Santer, devant la commission des affaires étrangères le 31 octobre dernier. J'y ai relevé des déclarations fortes : « La CIG doit être mise à profit pour renforcer l'identité extérieure de l'Union européenne. » ; ou encore : « Il convient de construire progressivement une capacité de décision militaire commune. » Ces déclarations peuvent recueillir l'assentiment de tous, mais quels points peuvent-ils être considérés aujourd'hui comme acquis dans la négociation ?

Je souhaite que, au cours des prochains mois, on sorte enfin de la zone d'ombre dans laquelle on semble encore se situer aujourd'hui et que les discussions diplomatiques n'empêchent pas de bien voir l'essentiel de notre politique et de nos projets.

La conférence intergouvernementale doit être l'occasion de donner, enfin, un contenu à l'article J 4 du traité de Maastricht, qui évoque, de manière explicite, une défense commune, ou, à tout le moins, d'arrêter des perspectives.

Lors de la ratification de ce traité, chacun avait bien conscience que les termes particulièrement choisis de cet article résultaient d'un compromis fragile qui devait prendre en compte les positions traditionnelles des différents signataires vis-à-vis des alliances militaires ou de la place qu'ils confèrent à l'Alliance atlantique dans

l'édification d'une défense commune. Les protocoles annexés au traité s'efforcent de définir en termes tout aussi balancés les liens entre l'OTAN, l'UEO et l'Union européenne, mais l'exégèse de ces dispositions ne peut tenir lieu de volonté politique.

Au départ de la conférence intergouvernementale, nous nous étions fixé, me semble-t-il, trois objectifs qui étaient développés parmi les orientations que nous retenions pour cette conférence : d'abord, préciser les modalités de la subordination de l'U.E.O. à l'Union européenne ; ensuite, prévoir sur les questions de sécurité un mode de décision spécifique qui ne paralyse pas le Conseil ; enfin, développer les capacités opérationnelles de l'UEO – commandement, satellites, armement – en y introduisant la flexibilité nécessaire pour permettre à certains Etats membres de s'unir dans des coopérations plus poussées.

Le thème de la flexibilité semble venir au centre des débats. Toutefois, méfions-nous des mots à la mode. Prenons garde qu'ils ne dissimulent en fait l'incapacité des quinze membres de l'Union européenne à définir les bases d'une politique étrangère et de sécurité commune.

J'avais suggéré, en mars dernier, que les gouvernements, dans le cadre de la Conférence intergouvernementale, chargent les ministres de la défense, avec le support de l'UEO, de rédiger un Livre blanc européen de la défense, à l'image de la réflexion que nous, Français, avons conduite en 1994, suivi depuis lors, notamment, par l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Cet exercice aurait le grand mérite d'inviter les Quinze à formuler les approches qui sont les leurs en matière de sécurité et de défense.

Cette proposition, à chaque fois qu'elle a été présentée, a recueilli l'assentiment général, mais nous ne percevons pas encore le début d'un projet de mise en œuvre. Là aussi, nous avons des propositions à formuler. N'hésitons pas à les présenter à nos partenaires, sous peine de donner l'impression, parfois, de retenir frileusement nos projets dans la crainte de contrarier certains.

Sur ce point, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous nous indiquiez si, au-delà des déclarations d'intention toujours renouvelées, le Gouvernement a fait des propositions précises à ses partenaires pour engager cette démarche : dans quel cadre cet exercice se déroule-t-il ? Un calendrier a-t-il été fixé ? Quelles propositions avons-nous présentées ou comptons-nous présenter ? Sous quelle forme et à quel moment le Gouvernement a-t-il l'intention d'en informer le Parlement ?

Les interrogations sur les travaux de la Conférence intergouvernementale et sur les résultats que l'on peut en attendre au bout du compte sont renforcées par l'observation des positions pour le moins contrastées, que l'on constate chaque fois qu'un dossier est ouvert, par exemple celui du Rwanda ou celui d'un commandement régional européen de l'OTAN.

Une défense commune ne se limite pas à une organisation militaire commune. Elle doit se traduire également par une industrie de défense commune. En la matière aussi, j'ai fait part, en mars dernier, de mon souhait que la Conférence intergouvernementale soit l'occasion de confirmer que les équipements et les matériels de défense ne sont pas des produits comme les autres, soumis aux règles du libre-échange ainsi que tentent de vouloir le présenter les conclusions d'un rapport de deux commissaires européens. Les travaux de la Conférence intergouvernementale doivent permettre de

confirmer que les matériels de défense relèvent de la coopération intergouvernementale et non du domaine communautaire.

J'ai exprimé le vœu qu'ils fassent l'objet d'une préférence européenne sous ce nom ou, si le nom inquiète, sous un autre et avec tout le pragmatisme et la progressivité qui paraîtront opportuns. Une orientation de principe en ce sens est aujourd'hui indispensable.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer si ces deux sujets, qui sont pour nous d'importance, figurent bien au menu des travaux de la Conférence intergouvernementale et, au-delà des échanges de portée générale, quel est le point des discussions ?

Chacun a bien conscience du fait que la construction d'une industrie de défense commune est une des conditions d'une défense européenne. On ne peut prétendre vouloir bâtir l'une tout en ignorant l'autre, sous peine de lui enlever tout contenu réel. La tentation, j'oserais dire la facilité, serait alors de s'en remettre au marché, c'est-à-dire à l'industrie américaine et de s'approvisionner sur étagère.

Sur ce point, reconnaissons-le, ces dernières semaines ont vu le franchissement d'une étape significative avec la création d'une ébauche de l'Agence européenne de l'armement réunissant dans un premier temps la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, pays fondateurs de la Communauté économique européenne. Il s'agit d'un premier pas qui mérite d'être salué.

Lorsque les travaux de la Conférence intergouvernementale ont débuté, chacun avait bien conscience qu'ils ne pourraient apporter réponse à toutes les questions posées par l'élargissement de l'Union européenne et la mise en œuvre des dispositions du traité de Maastricht.

Nous avons bien le sentiment – que la suite semble confirmer – que la construction d'une défense européenne, bien qu'elle figure explicitement dans le traité, n'était pas au centre des préoccupations du plus grand nombre, l'attention étant fixée sur la monnaie.

Cependant, l'impression qui domine aujourd'hui est que la France ne pousse plus autant qu'auparavant à l'approfondissement d'une politique de défense à quinze. Elle semble croire davantage aux coopérations européennes à deux ou à trois et se consacrer exclusivement à la rénovation de l'OTAN.

Si tel est le cas, il vaudrait mieux que le Gouvernement le dise nettement pour ne pas donner le sentiment que l'on s'embourbe dans des palabres sans fin ni résultat.

Si tel n'est pas le cas, ce que je souhaite, j'aimerais que, conformément aux engagements du Président de la République, le Conseil européen de Dublin soit l'occasion pour nous de réaffirmer avec clarté et fermeté notre volonté de bâtir une véritable Europe de la défense. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Monsieur le ministre, je ne vous parlerai pas de la CIG et de ses travaux. Je connais votre opiniâtreté et je sais aussi le temps que vous y consacrez. Aboutira-t-on ou n'aboutira-t-on pas ? Je n'en sais rien, mais cela me fait un peu

penser – le président Giscard d'Estaing ne me démentira pas – aux travaux concernant une éventuelle révision constitutionnelle sous la IV^e République. On en parlait à chaque session, dans chaque congrès de parti politique – et ils étaient nombreux – mais aucun projet n'a jamais abouti. Il a fallu un big-bang politique – celui de 1958 – pour que l'on aboutisse en quarante-huit heures.

Pensez-vous que la nécessité d'obtenir l'unanimité, qui correspond un peu à la majorité des groupes dans l'Assemblée de 1956, permettra d'aboutir à un autre résultat qu'à un petit toilettage juridique ?

Je ne parlerai pas non plus de la monnaie unique, me bornant à souligner que j'ai constaté aujourd'hui qu'il n'y avait plus de débat entre ceux qui souhaitaient la monnaie unique et ceux qui la refusaient. Les tenants de cette position ont pratiquement disparu. Certes, il subsiste des problèmes et des hésitations quant à la manière dont elle devra être instaurée mais, sur le principe, je pense, peut-être un peu légèrement, qu'existe désormais un grand consensus dans cette maison sur les détails d'application. Les difficultés qu'il reste à surmonter sont évidemment sérieuses et il est légitime que des questions se posent car une telle décision engage d'une manière irréversible l'avenir de l'Etat. Je fais, quant à moi, confiance, pour la défense des intérêts de la France, au Gouvernement et au chef de l'Etat.

Je préfère donc, quitte à donner l'impression de rabaisser le débat, concentrer mon intervention sur l'un des dossiers auxquels l'opinion publique attache une importance considérable. Je veux parler du service public.

Les Français sont de plus en plus préoccupés – ils en discutent souvent dans la rue – par le devenir du service public, alors que la déréglementation bruxelloise se développe. Le sentiment d'un implacable processus ultralibéral écrasant sur son parcours les valeurs auxquelles nos concitoyens sont attachés se répand de jour en jour sans que cela soit toujours justifié, mais sans que cela soit non plus totalement injustifié.

Le Gouvernement français s'est battu avec vigueur et il a obtenu à plusieurs reprises de réels succès.

Ainsi, M. Franck Borotra a pu préserver les grands principes du service public de l'électricité, telle la programmation à long terme, faute de laquelle nous devrions abandonner le programme électro-nucléaire, que nous devons – je le souligne au passage – à l'action du président Giscard d'Estaing.

De même, M. François Fillon a récemment obtenu un accord franco-allemand qui pourrait permettre de fixer des limites au processus de libéralisation des services postaux voulu par la Commission de Bruxelles dans une proposition de directive qui ouvrirait presque tout à la concurrence. Comment financer le secteur public, comment assurer l'égalité d'accès, la cohésion sociale et répondre aux nécessités de l'aménagement du territoire si toutes les activités rentables sont « écrémées » ?

Il est vrai que je parle là de services qui marchent. Tout changement dans le service public n'est pas forcément le résultat de la volonté de la Commission. Il faut évoluer avec son temps ; il aurait été stupide d'instaurer une ligne Maginot protégeant France Télécom ou Air France du reste du monde. De même, il va de soi que la SNCF a besoin d'importants changements. Car elle n'en a pas connu depuis l'avant-guerre.

S'agissant de la Conférence intergouvernementale, il faudra s'assurer que les commissaires ne puissent se substituer aux Etats pour décider de la libéralisation des

télécommunications, ou menacer la France de déréglementer son secteur électrique, comme elle l'a fait si souvent par le passé.

La Commission tient d'ailleurs un discours très hypocrite, puisque dans le même temps elle prétend ne détenir qu'un modeste pouvoir de proposition. Sa volonté de pouvoir, son agressivité se sont cependant encore manifestées sur deux dossiers significatifs : la poste et les télécommunications. Dans les deux cas, elle a assorti une proposition de directive, soumise au Parlement européen et au Conseil, de communications allant bien au-delà de ce qui est soumis aux organes investis de la légitimité démocratique. Pire encore, sa proposition de directive sur la poste propose de confier à la seule Commission le soin de décider de la libéralisation totale du publipostage et du courrier transfrontalier entrant. C'est évidemment inacceptable et j'espère vivement, mais sans être totalement convaincu, que le compromis franco-allemand obtenu péniblement par M. Fillon permettra d'éviter l'adoption de ce projet.

Pour ma part, si l'on ne peut modifier l'article 90 du traité faute de majorité au niveau européen, j'aurais au moins souhaité que les principes essentiels du service public, ainsi l'égalité ou l'accessibilité, figurent, à un endroit ou à un autre, dans le futur traité. De même, la subsidiarité devrait cesser d'être une référence creuse pour devenir une réalité. Concrètement, les Français ont du mal à admettre que l'électricité soit un jour plus chère en Savoie qu'à Paris, alors qu'au moment de l'équipement hydroélectrique la péréquation s'est faite dans le sens opposé. De même, le récent Livre blanc de la Commission sur les chemins de fer ne tient aucun compte de situations très différentes selon les pays. Ainsi, les Anglais ont privatisé leur réseau, dans des conditions qui, pour l'instant, paraissent très satisfaisantes, sans introduire, pour le moment, de concurrence entre entreprises ferroviaires, alors que les Allemands, dont s'inspire la Commission, ont fait le choix de l'ouverture à la concurrence.

Dans le même ordre d'idée, la proposition de la Commission de créer une agence européenne du fer est un exemple type de dérive bureaucratique. Dans une Europe qui compte 18 millions de chômeurs, il doit y avoir d'autres priorités. A cet égard, j'ai été choqué de ce que, dans le cas de la poste, la Commission ose considérer et écrire que l'emploi est secondaire par rapport à la libéralisation.

M. Jean-Claude Lefort. Evidemment !

M. Robert Pandraud, *président de la délégation pour l'Union européenne.* Je dois vous dire, monsieur le ministre, que j'ai trouvé sans grand intérêt les récentes propositions de la Commission dans sa communication sur les services d'intérêt général en Europe. Le fait d'ajouter dans le traité que la Communauté apporte une contribution à la promotion des services d'intérêt économique général est dépourvu de la moindre portée juridique, sans intérêt, même symbolique, du fait du flou de la formulation, et n'a pour seul sens, à mes yeux, que de témoigner d'un intérêt croissant en Europe pour les préoccupations de service public, préoccupations auxquelles la Commission fait ainsi semblant de répondre.

Je conclurai par deux observations.

En premier lieu, j'ai ici beaucoup critiqué la Commission, mais nous avons aussi nos responsabilités. Nous aurions sans doute dû faire plus attention à ce que

nous avons signé par le passé, qu'il s'agisse du traité de Rome, de certaines modalités de l'Acte unique ou des trois paquets de libéralisation des transports aériens.

En second lieu, comme je l'indiquai au début de mon propos, le rejet des outrances de la Commission ne doit pas être un prétexte commode pour ne rien réformer chez nous. La seule véritable exception française est parfois une certaine inaptitude à réformer en temps utile.

Vous avez beaucoup de travail, monsieur le ministre, pour conclure la CIG.

N'attendons pas un big bang politique considérable en Europe, qui serait sans doute sa destruction. Il faut donc innover et faire preuve de volonté politique.

Vous êtes des ministres représentés à la Commission. Vous n'êtes pas seulement des robins, comme le sont souvent les membres de la Commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, personne dans cette assemblée ne met en cause la nécessité, pour défendre et pour promouvoir les intérêts de notre pays dans le monde d'aujourd'hui, de travailler à une construction européenne. Je crois que c'est un point acquis entre nous, qui découle tout simplement de la prise en compte des réalités qui se dégagent du monde contemporain.

Une seconde idée devrait nous rassembler si chacun prenait en compte une autre réalité incontestable : le type de construction européenne actuellement à l'œuvre tourne le dos et à l'intérêt national et à la construction de l'Europe elle-même.

Cette réalité, connue de tous, n'appelle pas de ma part un développement particulier : les faits sont là et ils sont têtus.

Pourtant, alors que notre peuple et les autres peuples européens connaissent les mêmes et durs reculs sociaux, alors que notre pays et les autres n'arrêtent pas de s'enfoncer dans la crise, nous divergeons sur l'appréciation à porter et sur les conclusions à tirer sur ce type de construction européenne qui craque de toutes parts. Si nous nous fondions seulement sur la promotion des valeurs humaines et sur l'intérêt général, nous devrions tous ensemble, me semble-t-il, refuser pareil type de construction européenne.

De même l'abandon de notre indépendance qui en résulte – c'est un fait également connu de tous – devrait nous réunir pour refuser de laisser mettre en cause la liberté la plus fondamentale qui soit pour notre peuple et notre pays : la souveraineté nationale. En tout cas, pour ce qui nous concerne – et nous ne sommes pas seuls –, nous ne pouvons l'accepter. De même nous ne pouvons accepter son terrible corollaire : moins de souveraineté nationale c'est à coup sûr plus de nationalisme dans notre pays et dans les autres. C'est un combat qui devrait aussi nous réunir dans un même refus de cette Europe, dans une même exigence d'une autre Europe.

Cette marche forcée à la monnaie unique, en lieu et place d'une monnaie commune qui aurait précisément l'avantage, elle, de conjuguer liberté et coopération, devrait faire évoluer tous les esprits qui refusent la soumission de notre pays et qui veulent et la France et l'Europe, et une France forte et une Europe unie excluant pour cela toute hégémonie.

En effet – c'est encore un constat – il est maintenant certain que cette monnaie ne sera pas unique aux quinze pays de l'Union européenne contrairement à ce qu'indique le tristement célèbre traité de Maastricht. C'est donc bien l'éclatement de l'Europe qui est au rendez-vous, en parfaite contradiction avec le traité lui-même.

De plus, qui ne voit le prix social énorme qui sera payé par les pays pouvant remplir les conditions fixées pour accéder à cette monnaie ? Et comme si tout cela ne suffisait pas, au dernier conseil des ministres des finances qui s'est tenu le 11 novembre dernier – un 11 novembre !, l'Allemagne prétend alourdir encore le fardeau et imposer des conditions drastiques, accompagnées de pénalités financières, en matière budgétaire, réduisant encore plus notre marge de manœuvre, pour autant qu'on nourrisse la chimère d'une marge de manœuvre avec la monnaie unique !

Derrière le pacte de stabilité, idée qui, elle non plus, ne figurerait pas dans le traité et que l'on veut de surcroît nous imposer de manière réglementaire, de nouvelles réductions drastiques en matière de politique sociale sont au rendez-vous. C'est d'ailleurs ce que s'apprête à faire l'Allemagne qui va réduire des deux tiers les sommes allouées aux chômeurs et qui prévoit en même temps que désormais les impôts devront frapper les allocations familiales et les allocations de chômage.

Pourquoi donc, monsieur le ministre, la réduction des déficits publics à la sauce maastrichtienne frappe-t-elle toujours le social, c'est-à-dire le peuple ?

Pourquoi épargne-t-elle toujours les marchés financiers qui sont pourtant florissants ?

Pourquoi, alors que la preuve est là, devant nous, que cette politique tourne le dos au progrès économique et social ainsi qu'à l'intérêt national, poursuivons-nous dans ce sens ?

Pourquoi l'Europe devrait-elle être synonyme de fracture sociale accrue, d'accumulation des richesses pour un petit nombre et d'élargissement, d'aggravation des difficultés pour l'ensemble du peuple et du pays ?

Pourquoi le chômage devrait-il être considéré, comme c'est le cas aujourd'hui, comme une solution et non pas comme un mal à combattre résolument, et c'est possible ?

Mes chers collègues, pourquoi donc s'entêter dans ce type de construction européenne où le politique est totalement soumis à l'économique ?

Pourquoi serait-ce la seule loi des marchés financiers qui devrait prédominer et non pas le seul intérêt général ?

Ces questions en appellent une autre de principe : quand notre peuple sera-t-il consulté sur ces éléments fondamentaux qui remettent en cause en profondeur la liberté de la France ?

A ce propos, les déclarations du président Giscard d'Estaing quant à la nécessité de décrocher le franc par rapport au mark ne manquent pas d'intérêt.

M. Patrick Hoguet. Fantastique !

M. Jean-Claude Lefort. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que, par un cheminement qui lui est propre, M. Giscard d'Estaing rejoint ce que nous disions, nous-mêmes, à cette tribune le 20 février dernier !

M. Jean-François Copé. Giscard au PC !

M. Patrick Devedjian. Est-ce vraiment un compliment pour lui ?

M. Jacques Blanc. N'abaissez pas M. Giscard d'Estaing !

M. Jean-Claude Lefort. J'avais eu alors l'occasion de dénoncer lors d'un précédent débat relatif à l'Europe que « la politique du franc fort accroche artificiellement notre monnaie au mark ». Donc, je le répète, la déclaration de M. Giscard d'Estaing va, même si elle a été récemment formulée, dans le même sens que nos propres remarques.

Cela dit, cette déclaration pose un autre problème : proposer un décrochage du franc par rapport au mark reste encore aujourd'hui une chose possible, mais que deviendrait une telle exigence avec la monnaie unique qui pourrait être liée à des circonstances imprévisibles, comme la vie seule en a le secret ? Impossible ! C'est donc bien la liberté de la France et de notre peuple qui sera gravement, sérieusement atteinte avec, à la clé, le recul social, le chômage comme éléments de régulation permanente de l'économie.

C'est pourquoi il est impossible, monsieur le ministre, d'éluder le problème de la consultation de notre peuple pour qu'il se prononce pour ou contre la monnaie unique, autrement dit pour ou contre la liberté de la France.

M. Jacques Vernier. C'est déjà fait !

M. Patrick Hoguet. On a déjà voté !

M. Jean-Claude Lefort. Quitte à vous agacer, je dirai une nouvelle fois que le Président de la République actuel s'était formellement engagé sur ce point le 6 novembre 1994. Devant des millions de téléspectateurs, à l'émission *Sept sur sept*...

M. Daniel Colliard. Tout à fait !

M. Jean-Claude Lefort. ... il déclarait que, pour passer à la monnaie unique, il faudrait, au préalable, que le Gouvernement français y soit autorisé par le peuple s'exprimant par voie de référendum.

Devant tant d'interrogations, tant de difficultés accumulées, devant tant de dangers pour notre pays et pour l'Europe que constitue cette marche forcée à la monnaie unique, à quand ce référendum ? La question est trop sérieuse pour éluder une nouvelle fois la réponse.

De tout cela, monsieur le ministre, votre manque d'ambition pour la France, que nous voulons forte, ouverte à ses voisins, à l'avant-garde d'une autre construction européenne véritable communauté, est la cause de l'échec de votre politique française et européenne. L'intérêt national et général de la France commande de changer de politique. C'est donc sans attendre que nous devrions ouvrir un débat contradictoire et national. Sans attendre, il faut engager le débat pour le référendum nécessaire et que vous devriez accepter pour cette simple raison : les peuples, le peuple français n'en peuvent plus de cette rigueur imposée au seul bénéfice de quelques-uns. Quand c'est tout un peuple qui refuse cette politique, la sortie par le haut pour un gouvernement digne de ce nom, c'est bel et bien le référendum !

Et puis, il y a la France qui ne supporte pas cette Europe.

Alors que tous les types de construction basés sur le fédéralisme qui se sont constitués contre des nations à l'histoire séculaire ont tous explosé...

M. Patrick Devedjian. L'URSS, par exemple ?

M. Jean-Claude Lefort. ... pourquoi insister ?

Pourquoi donc, monsieur le ministre, le processus de globalisation, de mondialisation, devrait-il provoquer l'effacement de la France ? Pourquoi, sauf à l'accepter,

refuser de le maîtriser ! Rien, absolument rien, n'est irréversible dans ce domaine. C'est affaire de volonté politique, il est vrai.

Je ne crains pas, comme d'autres dans cette enceinte qui ne sont pas de mon groupe politique, de parler de la France et du respect de sa souveraineté, de sa liberté, de son identité. Je ne crains pas non plus de dire que la France entend rester la France et qu'il faut que cela se sache et que cela s'accepte. Je ne crains pas, absolument pas, de reprendre à mon compte ce que disait le général de Gaulle en mars 1966, devant l'assemblée de l'OTAN :...

M. Patrick Devedjian. Giscardien, gaulliste, encore un effort !

M. Jean-Claude Lefort. ... « Les nations constituent les éléments irréductibles et les ressorts indispensables de la vie universelle. »

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, un référendum s'impose de toute évidence. Vous comprendrez que mon insistance n'est pas de nature à échapper une fois de plus à cette question : à quand le référendum sur la monnaie unique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jacques Vernier. Il a déjà eu lieu en 1992 !

M. le président. La parole est à Mme Nicole Ameline.

Mme Nicole Ameline. Monsieur le ministre, je souhaiterais cibler mon propos sur l'enjeu de la question institutionnelle et revenir ainsi sur l'un des axes majeurs des travaux de la CIG.

L'ambition de la réforme conditionne son succès. Car, au-delà des améliorations nécessaires de la mécanique institutionnelle, c'est bien aux défis politiques majeurs que nous avons à répondre aujourd'hui.

Il y a d'abord la nécessité d'affirmer notre rôle économique dans le cadre de la mondialisation des échanges. C'est l'enjeu de la monnaie unique, je n'y reviendrai pas.

Il y a aussi l'exigence de la paix et de la sécurité sur notre continent. C'est l'affirmation d'une volonté d'agir dans le cadre de la politique extérieure et de sécurité commune.

Il y a enfin l'évolution inéluctable vers la réunification du continent européen. C'est l'enjeu de l'élargissement, auquel nous ne pouvons qu'être favorables.

Mais rien de tout cela n'a de sens, rien de tout cela ne peut être envisagé de manière réaliste si l'Europe ne fonctionne pas et si la loi du nombre devient contre-productive au point d'enrayer durablement la mécanique communautaire et d'en accentuer les difficultés internes et la distance vis-à-vis des citoyens.

S'il ne faut pas oublier les acquis communautaires incontestables ni sous-évaluer la capacité d'innovation et d'adaptation des institutions européennes, l'analyse des dysfonctionnements actuels, qu'ils découlent des élargissements successifs ou qu'ils aient d'autres origines, milite pour une vraie réforme.

Rien ne serait plus à craindre que le *statu quo* ou le consensus dégagé sur le plus petit dénominateur commun laissant, à l'issue de la CIG, la fâcheuse impression d'un accord sur rien.

L'enjeu de la CIG n'est pas tant, monsieur le ministre, un accord sur le minimum qu'un accord sur l'essentiel. De ce point de vue, les résultats auxquels elle aboutira seront un moment de vérité.

L'Europe nouvelle doit concilier l'union politique et l'élargissement.

Elle doit être politique, mais aussi démocratique et efficace. Cela implique une vision claire des compétences et des responsabilités. Je pense qu'à terme nous aurons à les définir mieux qu'aujourd'hui.

Notre avenir sera, en effet, européen et décentralisé – nous y sommes sensibles, à l'UDF. La répartition des responsabilités ne peut se faire ni évoluer de manière empirique, car l'évocation de plus en plus fréquente des dossiers au stade communautaire risquerait alors de se faire au détriment des compétences de base des Etats et des collectivités territoriales.

Si le principe de subsidiarité doit devenir plus opérationnel, il ne me paraît pas exclu de devoir en appuyer l'exercice sur une définition plus claire des compétences.

L'Europe doit être politique et consacrer la place prééminente du Conseil. C'est là, du reste, que se pose avec acuité l'un des problèmes majeurs de cette institution face à l'élargissement. Je veux parler naturellement de la pondération des voix.

Chacun se souvient de l'étrange compromis de Ioánnina. L'élargissement à des petits Etats ne fera qu'accentuer ce déséquilibre.

La dilution de la majorité qualifiée risque de générer une incapacité à gérer, alors que l'efficacité minimale commanderait une recherche systématique et permanente d'alliances et de compromis.

La pondération des voix, revue et corrigée à l'aune des élargissements à venir, est donc un point essentiel et un préalable à l'extension du vote à la majorité qualifiée. Il s'agit, monsieur le ministre, d'un minimum institutionnel sur lequel la France ne saurait transiger.

La Commission joue par ailleurs, grâce à sa fonction de proposition, un rôle important de gardienne du traité et d'exécution des décisions. Il convient de le rappeler.

Il est souhaitable de réduire le nombre des commissaires. Le chiffre annoncé de 10 ou de 12 répondrait à la recherche d'une efficacité optimale et éviterait toute tentative de renationalisation des postes.

Il est souhaitable également de renforcer le pouvoir d'initiative de la commission, notamment dans le cadre du troisième pilier, et de réaffirmer son esprit d'indépendance et son caractère collégial.

Pour cela, il faudra s'appuyer sur une simplification et une réduction du nombre des procédures, dont l'existence et la multiplication opacifient la lisibilité du système européen.

L'Europe doit redéfinir son architecture interne et favoriser l'émergence des coopérations renforcées. L'une des questions essentielles en matière institutionnelle est bien de savoir quelle architecture nous définirons pour l'Europe de demain.

Il faut refuser la vision foncièrement anti-intégrationniste de l'Europe car, l'histoire le démontre, la construction européenne a toujours offert des éléments à la fois surnationaux et inter-étatiques. Le traité de Maastricht, lui-même, avec l'extension du vote à la majorité qualifiée, avec la programmation de l'UEM qui touche à un des éléments fondamentaux de la souveraineté nationale, a institué un supplément d'intégration de type fédéral.

La construction de l'Europe doit se poursuivre dans une logique de flexibilité et de dynamisme, fondée sur les différences. Tous les Etats ne peuvent, à l'évidence,

progresser au même rythme. C'est l'Europe du pragmatisme, celle qui est déjà prévue, organisée par l'UEM et qui pourrait naturellement s'étendre au deuxième pilier.

Cette conception s'inscrit dans une logique qui prend acte de la diversité de l'Europe, mais qui permet aussi aux Etats qui le peuvent et qui le veulent de progresser.

Enfin, si l'on souhaite favoriser davantage l'adhésion des citoyens à l'Europe, il faut faire en sorte que les questions qui les intéressent directement trouvent rapidement une traduction concrète. Je pense à la capacité de l'Europe à créer des emplois nouveaux par l'innovation technologique et la recherche ; à sa capacité à définir un espace de liberté et de sécurité ; à sa capacité à devenir réellement le nouveau cadre de vie des citoyens européens.

L'Europe doit devenir la dimension politique ordinaire de notre vie institutionnelle française. C'est en ce sens, monsieur le ministre, et je vous sais attaché à cette cause, que nous souhaitons que les parlements nationaux soient davantage associés à ce processus européen.

M. Georges Hage. Bien sûr !

Mme Nicole Ameline. L'Europe a tout à gagner d'une discussion vivante à tous les niveaux, et particulièrement en ce domaine. Inutile de compliquer le système, car l'association des parlements pourrait se faire à structure institutionnelle inchangée, dans le cadre d'une COSAC renouvelée. C'est la conception de la France, largement défendue ici au sein de cette assemblée. L'adhésion des citoyens à l'Europe découle de l'idée que l'Europe doit commencer à Paris, avant de commencer à Bruxelles.

M. Patrick Hogue. Très juste !

Mme Nicole Ameline. Les Français, nos concitoyens, savent que le destin de la France s'inscrit dans la réalité européenne. Ils le ressentent plus ou moins confusément. Certains l'espèrent, d'autres le redoutent. Il nous appartient d'en faire une réelle espérance.

Monsieur le ministre, je tiens à vous réitérer mon soutien et notre ambition partagée de voir la France inspirer l'Europe. Il faudra le faire dans les semaines à venir, afin que la CIG ne soit pas une déception collective. J'ai dit tout à l'heure que ce serait un moment de vérité. Je souhaite que ce soit aussi un moment d'espérance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Vernier.

M. Jacques Vernier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aborderai deux points qui font partie de la négociation de la Conférence intergouvernementale qui aura lieu à nouveau dans quelques jours à Dublin. Le premier point concernera la réforme des institutions de l'Europe.

Le second point concernera le troisième pilier, destiné à assurer à la fois la liberté de circulation de nos citoyens et leur indispensable sécurité.

En ce qui concerne les institutions européennes, je ne reviendrai pas sur la nécessité de restreindre le nombre des commissaires pour rendre la commission plus efficace et plus collégiale. Plusieurs de mes collègues en ont parlé. Je ne reviendrai pas non plus sur la nécessité de revoir le poids de chaque pays au sein du Conseil des ministres. Il est en effet anormal que les cinq grands Etats représentant actuellement 85 % de la population n'y disposent que de 50 % des droits de vote environ.

J'aborderai maintenant deux sujets qui ont été peu développés jusqu'à présent.

Premièrement, si l'on veut que l'Europe avance, sans être paralysée par l'unanimité des quinze et demain des vingt-cinq, il faut promouvoir ce que l'on appelait naguère l'Europe à « géométrie variable » et qu'on appelle aujourd'hui « la possible coopération renforcée d'un certain nombre des pays de l'Union européenne. »

La possibilité de s'associer à plusieurs, sans pour autant devoir tous s'associer, existe d'ores et déjà : dans le traité et en matière économique et monétaire, puisque l'euro ne sera pas pour tous, du moins dans l'immédiat ; en annexe au traité et en matière sociale, puisque à l'époque un grand pays n'avait pas signé le protocole de l'Europe sociale ; hors du traité, dans le cadre de la convention de Schengen.

Cette Europe à géométrie variable doit pouvoir être généralisée.

Deuxièmement, l'affirmation du principe – terme ô combien barbare – de subsidiarité correspond à une attente profonde de nos concitoyens. Il s'agit de faire en sorte que l'Europe s'occupe de ce qui doit être résolu au niveau européen et laisse à chaque pays le soin de décider ce qui relève du domaine national.

Nous souhaitons tous que la décision du Conseil européen d'Edimbourg de décembre 1992, qui explicitait et développait la notion de subsidiarité du traité de Maastricht, figure d'une manière plus solennelle sous forme d'un protocole annexé au traité.

Cela étant, un protocole ne suffit pas. Encore faut-il savoir qui sera le gardien, le juge, l'arbitre de la subsidiarité. Qui décidera qu'une directive, un règlement, est européen ou, au contraire, doit rester du domaine national ?

Plusieurs possibilités ont été évoquées. L'une serait que la COSAC, vilain terme pour désigner la conférence des parlements nationaux, donne son avis en amont sur le caractère légitimement européen ou national d'un règlement ou d'une directive. J'en préférerais une autre. J'aimerais que, de manière plus formelle, figurent dans le traité lui-même une liste positive de ce qui relève des compétences européennes, et une liste négative de ce qui en est exclu.

A vrai dire, le traité de Maastricht s'est déjà engagé dans l'établissement d'une liste négative. Ainsi, les articles 126 à 129 nous apprennent que l'Europe est dépourvue de compétences en matière d'éducation, de culture ou de santé publique. L'Europe ne peut qu'encourager à prendre des mesures concernant l'éducation, la culture et la santé publique... « à l'exclusion » ... précise le traité « de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres ».

De même le volet social du traité de Maastricht exclut-il du domaine européen toutes dispositions qui concerneraient les rémunérations, le droit d'association ou le droit de grève.

La généralisation des listes négatives serait un garde-fou contre le fameux article 235 du traité de Rome, qui donnait un blanc-seing à l'Europe pour s'occuper de tout.

L'autre point que je voulais aborder est le troisième pilier. Là encore, le mot est vilain ! On veut mettre l'Europe à la portée des gens, mais on utilise à tout propos de vilains mots, qui ne veulent rien dire et que les Européens ne comprennent pas !

Quoi qu'il en soit, il s'agit de faire en sorte que la liberté de circulation des personnes, hautement symbolique, plus importante même que la liberté de circulation des marchandises et présentée dans le traité de Rome comme une des quatre libertés de circulation, devienne effective et soit assortie d'une sécurité.

Elu d'une région frontalière, je peux témoigner de l'attachement des gens à pouvoir circuler librement à travers la frontière pour aller tous les jours étudier ou travailler, ou simplement pour se déplacer. Mais ils sont tout aussi attachés à ce que cette facilité, cette liberté de circulation pour tous les citoyens ne se traduise pas par une facilité, une liberté de circulation accrue pour les délinquants, les trafiquants de drogue, les terroristes. Comment concilier les deux ?

Je suis persuadé que ce n'est pas en restaurant je ne sais quelle magie des frontières que l'on parviendra à concilier liberté et sécurité. J'en veux pour preuve ce que me confiait un jour un ancien procureur général de Douai : entre la France et la Belgique, sur quelques centaines de kilomètres de frontière commune, il y a 150 points de passage routiers dont quatre seulement sont gardés, avec police et douane. Pensez-vous que toutes les contraintes que l'on imposera au pauvre citoyen, travailleur transfrontalier ou autre qui passera chaque jour à ces quatre points gêneront beaucoup les délinquants, les terroristes, les criminels ? Croyez-vous vraiment que ceux-là emprunteront les quatre postes gardés ?

Le chacun pour soi, le chacun chez soi derrière des frontières à l'évidence perméables et illusoires n'est donc vraiment pas la solution. Ce qu'il faut c'est au contraire une politique commune de la sécurité.

Cette politique commune de sécurité doit comporter deux grands volets.

Le premier concerne l'harmonisation de nos législations dans plusieurs domaines. Pour votre part, monsieur le ministre, vous en avez retenu six : le droit d'asile, les visas, la politique de l'immigration, la lutte contre la drogue, la lutte contre le grand banditisme et la lutte contre le terrorisme.

Pour réussir l'harmonisation législative dans ces six grands domaines, il faut s'en donner les moyens institutionnels. Pour ma part, je ne participerai pas à ce débat sur le sexe des anges, qui consiste à savoir s'il faut faire entrer le dispositif institutionnel dans le traité de la Communauté ou dans une autre partie du traité de l'Union européenne. On pourrait, du reste, imaginer un dispositif *sui generis*. Par exemple, on pourrait décider qu'en matière de liberté des personnes, non seulement la Commission, mais aussi le Conseil aient le droit à l'initiative et que les parlements nationaux, la COSAC soient systématiquement consultés en amont.

M. Patrick Hoguet. Très bien !

M. Jacques Vernier. A mon avis, il faut aller plus loin. Si nous ne voulons pas être paralysés par l'un ou l'autre des quinze, et *a fortiori*, demain, par l'un ou l'autre des vingt-cinq, il faut faire en sorte que, pour le troisième pilier, les décisions soient prises à la majorité qualifiée. Sinon, il se passera ce qui se passe pour les stupéfiants : impossible, tant que subsistera la règle de l'unanimité, de progresser vers une harmonisation des législations en ce domaine puisque un seul pays, les Pays-Bas en l'occurrence, a clairement manifesté son désir de ne pas réformer sa propre législation.

Mme Nicole Ameline. Tout à fait !

M. Jacques Vernier. Outre qu'il faut rapprocher les législations, il conviendrait, pour assurer une meilleure sécurité, d'organiser une véritable coopération policière et judiciaire. La première figure dans le traité, avec la création d'Europol. Peut-être faudrait-il qu'Europol ne soit pas seulement un système d'échanges d'informations policières, mais qu'il ait un rôle opérationnel dans certaines importantes opérations de police.

Mais ce n'est pas là que le bât blesse ! La coopération judiciaire souffre d'insuffisances dramatiques. On pourrait en citer de nombreux exemples. Pourtant elle s'exerce entre des pays très proches les uns des autres.

Comment admettre qu'un terroriste fasse des déclarations à la presse dans un autre pays européen alors qu'un juge d'instruction français essaie désespérément de l'interroger ? Comment admettre – c'est la chancellerie qui m'a livré ce chiffre – qu'il faille deux ans pour qu'un criminel belge arrêté en France soit extradé ? Voilà où en est notre coopération judiciaire ! Comment admettre – c'est le procureur général de Douai qui me le disait – qu'il ne puisse pas y avoir de coopération directe entre un parquet néerlandais et un parquet français sans que cela remonte aux deux ministères de la justice et donc prenne un temps fou ? Pendant que les chancelleries se concertent, le criminel a largement le temps de fuir !

Assurément, il nous faut renforcer la coopération judiciaire.

Qu'on se le dise ! Pour que face à une Europe du crime organisé, du terrorisme organisé et de la toxicomanie organisée, qui existe, malheureusement, d'ores et déjà, existe aussi une Europe de la sécurité organisée, il nous faut des moyens concrets et efficaces.

Ma conviction, mes chers collègues, c'est que, dans ce domaine comme dans d'autres, il faut non pas moins d'Europe mais plus d'Europe. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Oui, il faut plus d'Europe !

Monsieur le ministre, avant de faire un constat et d'exposer une ambition, j'adresserai mes remerciements au Gouvernement pour avoir, avec la présidence de l'Assemblée, organisé ce débat avant l'important sommet de Dublin.

Nous avons eu de grands moments dans ce débat, ouvert par une intervention forte du Premier ministre et dans lequel toutes les voix du Parlement ont pu s'exprimer. Le président de la commission des affaires étrangères y a apporté une contribution puissante qu'il ne faudrait pas interpréter comme une attaque contre le Gouvernement. J'y vois, pour ma part, une forme de soutien à une action qu'il sait difficile. Le rôle des parlementaires et celui du Gouvernement ne sauraient être confondus.

Votre charge est lourde, monsieur le ministre. Il faut négocier, il faut se battre, et vous le faites. Il n'est pas mauvais que vous puissiez vous appuyer sur les déclarations de ceux qui vous soutiennent pour mieux faire comprendre nos positions à vos collègues de l'Allemagne et des autres pays de l'Union européenne et pour aller de l'avant.

Le niveau de toutes les interventions honore notre assemblée.

Après les remerciements, le constat : personne dans la majorité et au-delà, en dehors de M. Chevènement et du groupe communiste, n'a remis en cause la mise en œuvre de la monnaie unique. Désormais, on a dépassé ce qui a pu opposer ceux qui ont voté oui et ceux qui ont voté non à Maastricht. Les Européens ne se demandent plus s'il faut faire ou non la monnaie unique mais comment la réussir. C'est une étape fondamentale qui vient ainsi d'être franchie au sein de cette assemblée, même s'il est naturel que s'interroger sur les moyens de faire la monnaie unique fasse apparaître des divergences.

Mais je constate une identité de volonté politique : la monnaie unique est un instrument ; les politiques ne perdront pas leurs responsabilités.

Bien entendu, on peut discuter pour savoir quel sera le niveau du franc par rapport à l'euro, mais ne parlons pas de sa parité avec le mark ! Je suis un peu surpris que personne n'ait souligné qu'il n'était peut-être pas utile de s'opposer les uns aux autres car, grâce à l'action du Président de la République – et je tiens à l'en féliciter – et au courage des gouvernements italien et espagnol, il y a de fortes chances que la lire et la peseta entrent dans la monnaie unique.

Par conséquent, sans remettre en cause l'amitié fondamentale entre la France et l'Allemagne, dont nous avons besoin, admettons qu'il n'y ait plus un duo, mais que s'installe un nouvel équilibre où le poids de partenaires que nous respectons et que nous aimons, l'Italie et l'Espagne, sera réel, et le niveau de l'euro peut subir, de ce fait, des évolutions.

Ne soyons pas non plus injustes envers le chancelier Kohl. Pour avoir vécu intimement la réalité des Länder au sein du comité des régions de l'Union européenne, je sais que c'est grâce à sa ténacité et à sa volonté que l'Allemagne a emprunté le chemin, indispensable pour tous, de l'union politique et monétaire. Je tiens à lui rendre hommage.

Combien d'emplois avons-nous perdus du fait de la dévaluation de la peseta et de la lire ? A tous ceux qui ont été traumatisés par cette dévaluation – notamment dans ma région –, je demande : comment échapper à ce danger mortel d'évolution erratique des monnaies autrement que par l'euro ? C'est une chance nouvelle qui est donnée à l'ensemble des activités non seulement agricoles, mais aussi artisanales, commerciales ou industrielles. Enfin, nous ne dépendrons plus de l'évolution de ces monnaies.

Comment nous libérer de l'hypothèque du dollar autrement que par un euro, fort du poids économique de toute l'Union européenne et seul apte à nous protéger des dévaluations et des variations des taux d'intérêt ?

J'en viens à l'ambition que je veux pour l'Union européenne. Grâce à la Conférence intergouvernementale, que l'Europe se dote d'abord de la capacité de s'élargir mais sans se diluer. Cela a déjà été dit à cette tribune. Qu'elle envisage aussi des modalités nouvelles pour ses décisions – on a évoqué la majorité qualifiée, les rôles du Conseil et de la présidence, ainsi que l'exigence de subsidiarité. Je sais que vous vous battez pour cela, monsieur le ministre, et nous vous soutenons.

Moi qui ai eu la chance d'installer le Comité des régions d'Europe, je vous dis que nous ne devons pas avoir peur de renforcer le rôle des régions ou des collectivités locales. Il n'est pas question de mettre en cause la responsabilité des États. Nous ne demandons d'ailleurs pas, pour le Comité des régions, un pouvoir décisionnel ou de codécision – alors que nous souhaitons

que soit renforcé celui du Parlement européen, dont on a peu parlé. Mais nous souhaitons que soit renforcé le rôle consultatif d'une assemblée qui réunit de grands responsables politiques élus des régions et des collectivités locales, pour qu'ils apportent aux instances européennes leur expérience acquise au contact des réalités quotidiennes. Cela permettrait d'éviter les dérapages technocratiques qui ont parfois été dénoncés.

Si vous défendez la notion de référence pour suivre la subsidiarité et que vous proposez que les parlements nationaux aient un rôle à jouer, il faut y associer le Comité des régions. Car la subsidiarité ne met pas en jeu seulement l'Europe et les Etats, mais aussi, et selon l'organisation des pays, les collectivités régionales et locales.

Je voudrais qu'on retrouve l'espérance et la flamme européenne, que les citoyens de l'Europe se sentent réellement impliqués et que se comble le fossé qui s'est creusé depuis trop longtemps entre les Européens et leurs instances. Le sommet de Dublin peut y contribuer.

Bravo au Gouvernement français d'avoir introduit la notion de stabilité par rapport aux monnaies qui ne seraient pas dans l'euro. Nous ne saurions être les victimes de ces jeux. Le Président de la République, auquel je rends hommage, s'est lui-même battu pour défendre cette idée en Irlande.

Je souhaite ardemment que les propositions qui seront faites concernant les pactes territoriaux pour l'emploi, permettent de démontrer que l'Europe est un facteur positif pour l'emploi. Il faut cesser d'en faire un bouc émissaire.

Oui, davantage d'Europe pour davantage d'emplois !

La coordination, dans le respect de la subsidiarité, des politiques d'aménagement du territoire est souhaitable. Il importe d'introduire la notion de cohésion territoriale au même titre que la cohésion socio-économique, car nous voulons continuer à bénéficier de l'application des politiques de l'objectif 1, de l'objectif 2 et de l'objectif 5 b en 1999. Au lieu de toujours s'en remettre au taux moyen de PIB, il faut faire référence à la cohésion des territoires pour poursuivre les actions menées, grâce à l'effet de levier créé par l'Europe dans nos régions, quel que soit leur classement. Elles ont de grandes exigences d'investissements, en particulier dans des zones rurales menacées de désertification, dans les zones de montagne ou dans des zones industrielles traumatisées.

Soyons positifs quand nous parlons de l'Europe !

Et permettez au président de la région Languedoc-Roussillon, qui connaît bien, pour les vivre, les problèmes de coopération, de se réjouir que demain matin, un texte fournisse des instruments nouveaux de coopération. Permettez lui également de rendre hommage à la décision prise par le Président de la République et par M. Aznar, de lancer ce qui constitue bien un facteur européen : le TGV méditerranéen.

Voyez, mes chers collègues, si on ouvre les yeux et si on sort des faux débats, on peut créer une dynamique nouvelle pour que renaisse, en France, comme dans toute l'Europe, l'espérance en cette autre Europe que vous faites vivre devant nous, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-François Copé.

M. Jean-François Copé. Il est passé dans le langage courant, comme un effet de mode, que l'opposition entre les anti-européens, d'une part, et les pro-européens, d'autre part, pourrait s'apparenter à une querelle entre les durs et les mous, entre ceux qui veulent préserver l'identité nationale et ceux qui voudraient diluer, dans un ensemble inconstitué, des peuples désunis.

Je crois que tout cela aujourd'hui est dépassé. La querelle à laquelle nous assistons, pour ou contre la monnaie unique, pour ou contre les critères de convergence, justifie qu'une bonne fois pour toutes, ceux qui sont désormais des militants de la cause européenne et surtout de la monnaie unique ne restent plus sur la défensive, mais passent à l'offensive.

Et pour cela je voudrais en préambule rappeler que depuis vingt-cinq ans nous vivons dans un cadre bien paradoxal sur le plan monétaire : d'un côté, un système monétaire international marqué par l'instabilité, avec l'avènement, depuis la fin des accords de Bretton Woods, du capitalisme spéculatif ; de l'autre, un effort pour constituer, progressivement en Europe, un îlot de stabilité monétaire.

En d'autres termes, l'idée de fabriquer une monnaie unique n'est pas tombée du ciel. Elle correspond à une nécessité économique, politique et sociale, directement adossée sur l'économie réelle, c'est-à-dire l'échange de biens et de services.

Je veux rappeler ensuite qu'en septembre 1992, le peuple français a été appelé à se prononcer, par voie de référendum, sur le contenu du traité de Maastricht. Et il a dit oui. Quatre ans après, la question n'est plus de savoir si, oui ou non, la France entrera dans la monnaie unique, mais comment donner à la France les moyens d'être la puissance marquante de ce système monétaire, afin qu'elle joue un rôle majeur en Europe et que l'Europe joue, elle-même, un rôle majeur dans le monde. Voilà l'enjeu.

A la lumière de ces deux remarques préalables, je veux ici démontrer que la monnaie unique n'a de sens que parce qu'elle aura des effets bénéfiques sur l'économie réelle comme sur l'économie monétaire. En d'autres termes, ma conviction est faite, même si ce n'est pas la mode, que la clé ultime de la lutte pour l'emploi, c'est la monnaie unique.

Et la monnaie unique, c'est d'abord un outil de puissance économique ; c'est ensuite un outil de puissance monétaire.

Sur le plan économique, d'abord, c'est un outil d'accélération du développement des échanges de biens et services, d'abord au sein de l'Union européenne et ensuite vis-à-vis du reste du monde.

Au sein de l'Union européenne, il ne faut pas oublier que les pays européens, pris individuellement, contrairement à ce qui se passait dans les années trente, ont des économies largement ouvertes. Le commerce extérieur de la France constitue 25 % de son PIB contre 10 % pour les Etats-Unis. Mais cet « extérieur » est essentiellement européen, pour les deux tiers.

Or, aujourd'hui, commercer avec l'extérieur, c'est plus coûteux que commercer sur le marché intérieur parce que le change a un coût et parce que les entreprises doivent se couvrir contre le risque. Avec la monnaie unique, le commerce en Europe sera devenu un commerce intérieur, et je crois qu'il est bon aussi de le rappeler à nos concitoyens.

La monnaie unique est aussi un outil économique vis-à-vis du reste du monde. Depuis quelque temps, il semblerait que la dévaluation, ou, plus poliment, comme on l'a entendu cet après-midi, une dépréciation du franc par rapport à certaines autres monnaies soit devenue pour certains un impératif absolu. On ne doit pas pour autant oublier quelques réalités économiques fondées sur les expériences coûteuses du passé qui, après tout, valent bien les imprécations sur l'avenir.

Ainsi chacun doit se souvenir que, lorsque le franc se déprécie, cela s'appelle l'inflation importée – à condition bien sûr que le franc se déprécie par rapport à l'ensemble des devises. Le coût des importations est alors évidemment plus élevé.

L'effet immédiat est une baisse de compétitivité – et non pas une hausse – des entreprises vis-à-vis de l'extérieur, lorsque l'on dépend des marchés extérieurs. On l'a bien vu dans les années quatre-vingt quand, malgré quatre dévaluations successives, la balance commerciale de la France a été structurellement déficitaire.

A l'inverse, depuis trois ou quatre années, nous constatons que le commerce extérieur est devenu excédentaire et que cela coïncide avec le prolongement d'une longue période de stabilité monétaire.

La monnaie unique est aussi un outil de puissance monétaire. Le monde ne s'est jamais bien remis de l'explosion du système de Bretton Woods et de l'instabilité qui en a résulté. On a abandonné l'étalon-or et le concept du dollar aussi bon que l'or ; le dollar est resté roi, mais dans l'instabilité monétaire mondiale.

En œuvrant pour la stabilité des parités, les grands pays européens œuvrent pour la stabilité des capitaux internationaux. C'est sans doute ce qui permet de financer à des taux d'intérêt aussi bas que possible la dette colossale qui nous est léguée.

A l'inverse, la baisse spectaculaire des taux d'intérêt français à court terme, comme à long terme, est un des éléments majeurs pour retrouver les chemins de la croissance économique dans les mois qui viennent. Rappelons, par exemple, que la Grande-Bretagne a ainsi des taux d'intérêt courts supérieurs à ceux de la France de 3,8 points. Ceux de l'Italie sont supérieurs aux nôtres de 2,9 points.

Reste à évoquer l'Allemagne. Il paraît qu'en ce moment c'est le sujet qui fâche !

Qui croire ? Ceux qui décrètent au nom de l'intuition, voire au prix de quelques reniements, que le franc est surévalué par rapport au mark ? Ou ceux qui constatent trois faits simples qui militent pour la stabilité : d'abord, qu'une dévaluation du franc aurait des conséquences catastrophiques sur l'économie allemande, et donc sur l'économie française, tant elles sont intégrées ; ensuite, qu'on assisterait à une remontée immédiate et massive des taux d'intérêt, avec une incidence évidente sur le coût de la dette. Enfin, que depuis août 1993, comme chacun a pu le constater, les marchés ont estimé que le niveau franc par rapport au mark correspondait à une réalité économique puisque cette parité est restée stable.

Je suis prêt à parier que les affreux *traders*, s'ils avaient décelé le moindre déséquilibre entre nos deux monnaies, n'auraient pas hésité à nous offrir les attaques spéculatives qu'ils réussissent si bien et qui nous font tant de mal. Il serait bien dommage de réduire à néant tous les efforts réalisés alors que l'on est si prêt d'en récolter les fruits !

Combien de coups de boutoir médiatiques devons-nous encore subir avant que chacun comprenne que l'euro, c'est imminent ? C'est dans dix-huit mois, et c'est grâce à la France !

Nous sommes décidés à éviter que les bêtises d'un pays soient payées par les autres. C'est pour cela qu'ont été inventés les critères de convergence qui sont un peu comme des glissières d'autoroute : ils offrent une certaine stabilité aux automobilistes qui vont trop vite ou ne roulent pas très droit, mais ils ne constituent pas un obstacle pour ceux qui respectent le code de la route, et reconnaissez surtout qu'ils sont raisonnables.

Ainsi, peut-on considérer qu'une politique budgétaire est restrictive lorsqu'elle exige seulement 250 milliards de francs de déficit budgétaire ? On y est presque. *Idem* pour la dette. Il est bon de rappeler parfois quelques valeurs absolues, histoire de rendre chacun plus modéré, ou moins excessif.

Le dollar, il est bien temps d'y revenir car, en réalité, c'est lui qui, aujourd'hui, dicte la politique économique et monétaire du monde. Il le fait d'autant plus qu'il avance sur un terrain dégagé tant que ne s'oppose pas à lui un bloc économique et monétaire de même taille. Les Etats-Unis profitent de ce que l'Europe a longtemps été incapable de privilégier ses intérêts et ils disposent ainsi d'une monnaie de réserve.

Les Etats-Unis ont raison et l'Europe aurait tort. Aujourd'hui, le véritable adversaire du traité de Maastricht, ce n'est pas M. de Villiers, ni M. Dray. Ce n'est même pas M. Giscard d'Estaing. C'est M. Clinton. Il n'est pas normal, en effet, que 48 % des exportations mondiales soient libellées en dollars alors que l'Union européenne représente 19 % des échanges mondiaux et les Etats-Unis à peine 17 %. Le jour où le pétrole sera libellé en euros et non plus en dollars, l'Europe sera devenue une puissance à l'échelle mondiale, et c'est parce que la France aura joué d'ici là un rôle moteur.

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Jacques Vernier. Pour le pétrole, c'est très important.

M. Jean-François Copé. Voilà, mes chers collègues, les quelques réflexions que m'inspire le débat qui nous rassemble aujourd'hui. C'est un débat fondamental et, contrairement à ce que certains voudraient faire croire, il n'oppose en rien, d'un côté, les grands politiques et, de l'autre, ceux qui ne comprennent rien à la politique. C'est au contraire un débat extrêmement politique au sens noble du terme, car il fixe des orientations fortes, qui seront celles des pays membres de l'Union européenne et la place de la France dans cette union.

La monnaie unique, c'est aussi l'avenir de la France, parce qu'elle déterminera le poids économique de notre pays et du continent européen par rapport aux autres socles qui sont en train de se constituer, et je n'ai pas envie de dire à mes enfants dans dix ans que nous y avons renoncé parce que nous en avons eu peur.

Attention donc aux artifices médiatiques qui permettent certainement de remplir bien des lignes dans les journaux, mais ne permettent ni d'avancer ni de marquer son temps. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Hoguet.

M. Patrick Hoguet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les orientations qui seront prises lors du prochain Conseil européen de Dublin

seront importantes pour le destin de l'Europe et sans doute déterminantes pour l'issue de la Conférence intergouvernementale.

Permettez-moi, dans cette perspective, d'apporter à ce débat, déjà fort riche, une réflexion limitée dans son champ mais à mes yeux essentielle dans sa portée, celle qui concerne tous les citoyens européens, puisqu'il s'agit de la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Sous cet intitulé un peu sibyllin pour les non-initiés se cachent des domaines que l'actualité rend chaque jour plus brûlants.

Qu'il s'agisse de la politique d'asile et de visas, de la politique d'immigration, de la lutte contre le terrorisme, de la toxicomanie, de la fraude internationale, nous sommes là au cœur de domaines essentiels puisqu'ils touchent à la liberté de circulation mais aussi à la sécurité intérieure de l'Europe.

La coopération intergouvernementale dans ces domaines n'est d'ailleurs pas née avec le traité de Maastricht. C'est en effet cette volonté de coopération qui a permis la signature de l'accord de Schengen en juin 1985 par le Benelux, l'Allemagne et la France, accord étendu ensuite à d'autres partenaires.

Cependant, les difficultés de mise en œuvre de ce type d'accord intergouvernemental ont montré les limites d'une coopération fondée sur une telle base.

En effet, faute d'harmonisation entre les politiques conduites par les Etats concernés, notamment, en l'espèce, en matière de lutte contre le trafic de drogue, la suppression des contrôles aux frontières intérieures des Etats parties à l'accord s'est révélée plus complexe que prévu et s'est trouvée retardée.

L'inclusion, dans le traité de Maastricht, d'un chapitre sur la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, dit « troisième pilier », avait alors pour but de renforcer la cohérence de l'action des Etats membres dans ces domaines et de leur offrir des instruments juridiques nouveaux.

L'expérience de trois ans de fonctionnement de ce troisième pilier s'est cependant révélée décevante. Les nouveaux instruments juridiques, actions communes et positions communes, prévus par le traité ont été peu utilisés et on a privilégié les moyens traditionnels de coopération déjà disponibles mais hélas ! sans portée normative réelle. Quant aux conventions qui auraient dû être passées, elles ont été des plus limitées.

Plusieurs raisons expliquent l'inefficacité relative du troisième pilier et des coopérations intergouvernementales en ces matières : l'existence de cinq niveaux de négociation au lieu des trois niveaux habituels en matière communautaire, ce qui fait que toute prise de décision relève de l'exploit ; l'exigence de l'unanimité pour tous les domaines couverts par le titre VI ; l'absence d'instruments juridiques contraignants, qui réduit trop souvent le troisième pilier à de simples déclarations d'intention.

Il existe aussi une explication plus politique à ce relatif échec : les domaines concernés sont particulièrement sensibles et touchent à ce qui relève de la souveraineté des Etats membres.

On comprend dès lors que réformer le troisième pilier ne soit pas chose facile, eu égard aux différences inévitables dans les traditions juridiques et l'organisation judiciaire des différents Etats de l'Union européenne.

Et pourtant ! Il existe bien un marché unique du crime ou de la drogue, que l'Union européenne se doit de combattre.

C'est pourquoi il importe de réformer le troisième pilier, tant dans ses objectifs que dans ses procédures.

M. Jacques Vernier. Tout à fait !

M. Patrick Hoguet. S'agissant des objectifs, je ne peux que souscrire à la demande de la délégation pour l'Union européenne, qui a récemment proposé que soit inscrit dans le titre VI du traité le principe selon lequel l'Union doit apporter plus de sécurité aux citoyens, parallèlement à l'affirmation de l'objectif de la libre circulation des personnes, les deux principes de liberté et de sécurité devant être désormais mis sur le même plan.

M. Jacques Vernier et M. Jacques Myard. Très bien !

M. Patrick Hoguet. De même, la position défendue par le gouvernement français consistant à réclamer qu'à tout progrès en matière de liberté corresponde une avancée dans le domaine de la sécurité doit être vigoureusement soutenue. C'est en effet là que se situe l'enjeu de la réforme du troisième pilier.

Permettez-moi d'avancer ici très rapidement quelques propositions de réforme, quelques pistes de réflexion.

Le Conseil, dans ce domaine, devrait pouvoir mettre en place un socle minimal de règles communes et contraignantes.

Certes, les Etats conserveraient, conformément au principe de subsidiarité, la possibilité d'adopter, en fonction de leurs propres traditions ou de leurs besoins spécifiques, des règles plus restrictives, mais nous ne pouvons pas faire l'économie de ce socle minimum de règles communes sans lesquelles le troisième pilier est vidé très largement de son contenu.

S'agissant des procédures, plutôt qu'un *statu quo* peu satisfaisant, les mécanismes communautaires pourraient être adaptés à la spécificité de ces domaines. Ainsi, il n'est pas question de laisser à la Commission le monopole de l'initiative, les Etats membres devant conserver leur force de proposition.

Par ailleurs, il conviendrait de réaliser une analyse précise des modalités de vote afin de voir si le recours à la majorité qualifiée serait opérant, et pour quelle mesure.

La règle de la majorité qualifiée pourrait agir envers certains Etats membres comme une puissante incitation à revoir leur législation interne jugée trop laxiste par leurs partenaires. Le cas néerlandais a été évoqué à juste titre, me semble-t-il.

De plus, il importe que les parlements nationaux puissent se prononcer également sur ce point.

Ainsi serait élaboré au plan européen un corpus minimum de règles communes relevant des autorités politiques de l'Union, c'est-à-dire du Conseil, sous le contrôle des parlements nationaux et du Parlement européen, et ce dans le respect du principe de subsidiarité.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, la citoyenneté européenne ne saurait émaner d'une construction seulement juridique. Elle ne pourra que résulter du sentiment effectivement ressenti par les peuples de nos pays d'appartenir à une communauté capable d'assumer à leur égard certaines missions régaliennes fondamentales, au premier rang desquelles figurent la monnaie certes, mais aussi la sécurité.

Sachant que les politiques nationales de lutte contre les grands fléaux devront être complétées par la mise en œuvre d'actions communes, je crois qu'une telle réforme sera capable de consolider durablement la citoyenneté

européenne. Je sais que tel est l'objectif du Gouvernement, monsieur le ministre. Nous vous soutenons sur cette voie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Monsieur le ministre, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations pour la transparence que vous apportez dans la négociation en cours au sein de la Conférence intergouvernementale. Il y a une très grande différence avec ce qui s'est passé du temps de l'élaboration du traité de Maastricht ! La représentation nationale est tenue informée des négociations en cours et cela tranche avec des pratiques anciennes.

M. Jacques Vernier. Tout à fait !

M. Jacques Myard. Ainsi que l'a souligné à juste titre le Premier ministre, la situation de l'Europe d'aujourd'hui est nouvelle, et il serait singulier de rejeter les Etats qui, jadis, étaient des démocraties populaires et qui veulent se joindre à nous. L'élargissement est donc inéluctable et nous devons petit à petit, selon un calendrier, accueillir ces Etats nouveaux dans l'Union européenne, et permettre peut-être aussi à d'autres d'avancer un peu plus vite dans un certain nombre de domaines. Je vous soutiens dans cette voie. C'est le gage pour que la politique de l'Europe soit liée à sa géographie.

Il est non moins inéluctable que nous devons réfléchir à des règles permettant d'améliorer les institutions, mais je suis à cet égard réservé sur la question du vote à la majorité qualifiée.

Qu'on le veuille ou non, compte tenu des Etats qui entreront dans l'Union européenne, la France sera minoritaire, non seulement au regard des voix qu'elle pourra avoir au sein du Conseil, mais aussi, il faut bien le dire, au regard des conceptions qui sont les nôtres. Les Etats de l'Europe du Nord ou de l'Europe de l'Est n'ont pas toujours les mêmes conceptions que nous, notamment dans certains domaines commerciaux comme la préférence communautaire, et nous risquons d'être très souvent débordés si nous passons systématiquement au vote à la majorité. C'est pourquoi je souhaiterais que le Gouvernement nous assure qu'il est toujours fortement attaché au fameux compromis de Luxembourg qui nous permettra de préserver nos intérêts.

Quant au troisième pilier, il est exact que certains voudraient le « communautariser » en partie. Là encore, dans des domaines comme le droit d'asile, l'immigration, les visas, le terrorisme, passer systématiquement à un vote à la majorité peut aller à l'encontre de nos intérêts et de nos conceptions.

C'est pourquoi nous devons augmenter le rôle des représentations nationales au niveau communautaire, et je veux parler de la nécessité absolue de trouver un instrument pour que les parlements nationaux puissent veiller au respect de la subsidiarité.

Dans toute cette négociation il y a deux Arlésiennes.

La première, on en a parlé abondamment aujourd'hui, c'est la monnaie. Vous connaissez mes positions. Je suis davantage en faveur d'une monnaie commune permettant les ajustements, parce que c'est le problème majeur, et je suis dubitatif sur la marche forcée vers la monnaie unique, mais c'est tout le débat.

La seconde Arlésienne, tout aussi importante, c'est la sécurité et la défense au niveau européen, et cela ne tient pas à une absence de volonté du gouvernement français. Le Président de la République a insisté, à plusieurs reprises, sur la nécessité du pilier européen de défense, mais, visiblement, nous sommes pratiquement les seuls en Europe à défendre ces thèses et nous pouvons regretter que nos chers partenaires, qui nous donnent parfois des leçons d'Europe, soient très en retrait sur ce thème. On peut regretter notamment que nos partenaires allemands n'aient pas voté les crédits nécessaires à ce fameux satellite d'observation et de renseignement qui nous est nécessaire car, si nous n'avons pas d'yeux et d'oreilles pour voir et écouter, notre défense risque d'être complètement dans les mains des Américains. Comme le disait Virgile, il ne faut jamais mettre de confiance dans l'alliance avec un puissant.

Sachez, monsieur le ministre, que nous serons bien sûr vigilants et que nous vous soutiendrons dans la défense des intérêts français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Retailleau.

M. Bruno Retailleau. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'Europe de Maastricht suscite dans de nombreux pays de plus en plus de méfiance. On l'a vu ces deux derniers mois à l'occasion d'élections en Autriche, en Finlande, à Malte et en Slovaquie. On l'a constaté également dans les rues de Bonn et de Rome, où les manifestants scandaient : « Nous ne voulons pas mourir pour Maastricht. »

Les Français aussi en ont assez de voir que, depuis quelques années, les mêmes politiques de contraintes économiques habillées selon la mode du moment – hier désinflation compétitive, aujourd'hui politique de convergence – les conduisent aux mêmes échecs. Depuis des années, on leur dit d'accepter plus d'austérité aujourd'hui pour avoir plus d'emplois demain. Résultat, ils ont à la fois l'austérité et le chômage.

On voudrait leur refaire le coup avec la monnaie unique et le pacte de stabilité budgétaire, sans doute pour être bien sûr de les condamner à l'austérité perpétuelle.

La vision de l'Europe qu'on est en train de nous imposer est en réalité une version bâtarde de la pensée miterrandienne et d'un ultra-libéralisme béat.

Si on ne veut pas faire sombrer l'idée même de l'Europe, il faut absolument changer de priorité et faire l'Europe de l'emploi plutôt que l'Europe de la monnaie.

Cela signifie d'abord qu'il faut adopter une politique commerciale plus respectueuse de nos emplois et fondée sur la réciprocité plutôt que sur le fameux principe à la fois classique et marxiste de la division internationale du travail qui nous mène tout droit dans le mur, au déclin industriel de la France.

Cela signifie ensuite qu'il faut abandonner la conception fétichiste de la monnaie qui a eu jusqu'à présent un coût exorbitant en termes de taux de change et de taux d'intérêts réels.

Le président Giscard d'Estaing a eu raison de lancer un pavé dans la mare. Quand le taux du couple franc-mark est trop élevé par rapport aux autres monnaies qui, elles, représentent 80 % des transactions mondiales, arrêtons de dire que nous avons raison contre tout le reste du monde.

On s'apprête à faire la même erreur avec une banque centrale européenne qui sera sous influence allemande et qui n'aura de cesse de prouver sa crédibilité et de surévaluer l'euro.

Il y a une relation évidente entre le taux de change et les variables réelles. Une récente étude d'un économiste, M. Gordon, a montré que, dans les cinq dernières années, le groupe des pays européens à monnaie faible avait gagné sur tous les tableaux, en termes de croissance et d'emplois, mais aussi en termes de désinflation.

En réalité, la monnaie unique n'est pas seulement une commodité économique, c'est avant tout l'instrument politique au service d'un Etat unique. C'est la raison pour laquelle il y a dans le débat européen autant de dogmatisme et aussi peu de pragmatisme.

N'oubliez pas, monsieur le ministre, une des grandes leçons d'André Malraux : La souveraineté nationale et la démocratie sont une seule et même chose. Alors, pour un tel transfert de souveraineté, vous ne pouvez pas ne pas demander leur avis aux Français par référendum, au moment de passer définitivement à la monnaie unique et de prendre cette décision importante à terme d'un Etat unique.

M. Jacques Vernier. On a déjà voté.

M. Bruno Retailleau. Pas sur cette décision !

M. Patrick Hoguet. Mais si !

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat actuel sur le taux de change du franc par rapport au dollar, et donc au mark, et surtout sur le futur taux de l'euro par rapport au dollar, a tendance à occulter les avantages économiques incontestables de la monnaie unique.

Je voudrais, en quelques minutes, rappeler ces avantages.

La monnaie unique constitue le complément, l'instrument naturel du marché unique.

Ce Marché unique, il a fallu trente ans pour le construire et il n'est pas tout à fait achevé. Il a facilité la maîtrise progressive de l'inflation ; il a aussi procuré un gain de croissance important même si, s'agissant de l'emploi, il n'a pas rempli toutes les espérances. La concurrence qu'il a stimulée, les débouchés commerciaux qu'il a ouverts, les réussites industrielles qu'il a favorisées ont puissamment contribué à la progression du pouvoir d'achat des habitants de la Communauté européenne.

A partir de 1999, la monnaie unique renforcera les atouts du marché unique. D'abord, par construction, elle supprimera les crises de change entre les pays membres. Fini les dévaluations compétitives en faveur d'une Italie ou d'une Grande-Bretagne bénéficiant de l'ouverture du marché unique sans en accepter la contrainte monétaire ! Bien entendu, cela suppose un recouvrement entre le champ du marché et celui de la monnaie. Mais cet objectif n'est pas hors de portée et les moyens d'incitation ou de dissuasion sont multiples. Le retour de l'Italie dans le SME, même en conservant un avantage de change indiscutable, le démontre.

La monnaie unique permettra aussi une forte diminution des coûts de transaction sur les produits et les services en faisant disparaître toute incertitude sur le change intra-européen. Mais surtout, elle améliorera fortement les conditions de concurrence sur le marché européen unifié. Nul ne met plus en doute aujourd'hui le

caractère irremplaçable des mécanismes de concurrence dans le progrès économique, à condition que cette concurrence soit loyale. Dès lors que les taux de conversion en euro de chaque monnaie nationale refléteront les réalités économiques de coût, de pouvoir d'achat et les « fondamentaux » ; comme disent les spécialistes, la monnaie unique stimulera les avantages du marché unique, c'est-à-dire la transparence et le rapprochement des coûts, la vérité des prix et une meilleure allocation des ressources.

Notons au passage que les transferts massifs de facteurs de production entre pays membres, que nous avons redoutés au moment de l'instauration du marché unique, ne se sont pas produits. En revanche, il est probable que la conjugaison du marché unique et de la monnaie unique ne pourra qu'accélérer le rapprochement des législations fiscales et sociales des pays membres. Au demeurant, ce mouvement s'inscrit dans le rattrapage économique assez remarquable dont la communauté européenne fait bénéficier, depuis quelques années, ses membres du Sud.

Rappelons enfin que nous partons sur des bases économiques assez solides puisque le commerce intra-européen représente, pour chacun de ses membres ; près de 70 % du total des échanges commerciaux. Les critères de convergence, notamment de déficit et d'endettement publics ; complèteront ce socle. La tâche ne paraît donc pas insurmontable et il est frappant de constater que les entreprises se préparent activement à l'avènement de la monnaie unique. Mais cette confiance dans l'objectif à terme et dans sa phase décisive de 1999 rend, dès à présent, cruciales, deux questions que chacun a raison de se poser : la question du cours de conversion en euro de chacune des monnaies nationales et le risque de guerre des parités dans les mois qui viennent et surtout la question du niveau auquel l'euro devra se situer par rapport au dollar. Les deux questions sont d'ailleurs liées et, en France, nous avons connu l'expérience difficile, en 1974, de l'entrée à l'initiative du président Giscard d'Estaing, du franc dans le serpent monétaire à un niveau trop élevé, qui nous a pénalisés dans nos échanges commerciaux et dans notre politique monétaire, tant à l'égard de nos partenaires européens qu'à l'égard du reste du monde.

Le dogme du mark fort et tous les signaux qu'adressent les autorités monétaires allemandes pour le renforcer ne doit pas conduire à imposer un euro fort, trop fort, lors de sa création. Ce serait handicaper l'Europe sur les marchés en plein développement du troisième millénaire, ceux de l'Asie du Sud-est ou de l'Amérique latine. La préservation de nos liens privilégiés avec l'Allemagne exige qu'avant de fixer des parités irrévocables, la négociation et la coopération entre nos autorités politiques et monétaires respectives aillent le plus loin possible.

Mme Nicole Catala. Très bien !

M. Gilles Carrez. Nous n'avons pas le droit à l'erreur. L'union monétaire doit se faire à l'avantage de l'Europe dans le monde et au bénéfice de la France au sein de l'Europe.

Mme Nicole Catala et M. Jacques Vernier. Très bien !

M. Gilles Carrez. En conclusion, je ferai trois observations.

D'abord, la détermination à un juste niveau des parités irrévocables pour 1999 est d'autant plus essentielle que l'instauration d'un gouvernement économique européen faisant contrepois à la banque centrale européenne sera

très difficile ; ne nous faisons pas d'illusions. Toutes les tentatives infructueuses de relance économique coordonnée l'ont démontré ces dernières années.

Ensuite, ce n'est pas le franc tout seul qui peut battre en brèche une hégémonie du dollar qui dure depuis cinquante ans. En revanche, au fil des années, l'euro pourra s'imposer sur les marchés internationaux, dans une économie mondialisée, et cela même s'il ne s'appuie pas sur un pouvoir politique de nature fédérale.

Enfin, la politique monétaire qui, aujourd'hui, polarise l'attention ne suffit pas, à elle seule, à relancer la croissance et à favoriser l'emploi. Rarement nos taux d'intérêt n'ont été aussi faibles, jamais notre balance commerciale n'a été aussi excédentaire, et pourtant jamais le chômage n'a été aussi élevé en France.

L'Europe ne se résume pas à la monnaie unique ou à la politique économique. L'Europe ce doit être, d'abord, un magnifique projet pour notre avenir et notre jeunesse. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Antoine Joly.

M. Antoine Joly. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'instar de M. Pandraud, et au risque de vous décevoir je ne parlerai pas non plus de la CIG ou des taux de change du franc et du dollar, mais je vous ferai entendre la petite musique de l'Europe sociale, qui a été absente ce soir, mais qui – je le souhaite – sera présente à Dublin dans quelques jours. Les disparités monétaires, qui ont fait l'objet de grands débats, expliquent sans doute les difficultés économiques et le chômage que nous connaissons mais peut-être moins que les disparités sociales.

L'Europe est nécessaire. La construction européenne est dictée par la raison. C'est sans doute là son principal défaut. A l'heure où la mode est à la politique émotion, où il est plus facile de dénigrer que de construire, alors qu'il est plus porteur de tenir le langage de la facilité ou du bouc émissaire plutôt que de soutenir des décisions quelquefois impopulaires, souvent douloureuses et pourtant indispensables, l'Europe déserte quelquefois les discours politique – pas aujourd'hui heureusement – mais surtout, et c'est plus grave, le cœur des Français. Et si l'Europe ne fait plus recette, c'est sans doute parce qu'elle conduit à évoquer et à regarder en face la réalité économique, les contraintes de la compétition, la nécessité de réduire les déficits, toutes choses pour lesquelles notre gouvernement, avec courage et détermination, refuse la politique de la fuite en avant.

Ces difficultés à parler aujourd'hui de l'Europe et à la défendre doivent – elles remettre en question notre politique européenne ? Doit-on aujourd'hui masquer les contraintes économiques et rejeter l'idée européenne comme l'illustration d'une démarche monétariste trop inféodée aux économistes éloignés des réalités quotidiennes, en un mot une construction de technocrates ? Certes non !

De la même façon qu'il serait illusoire de rejeter les efforts de redressement entrepris par le Gouvernement sous prétexte qu'ils seraient incompris, il serait dangereux que la construction européenne soit freinée par une réaction de rejet qu'on sent grandir ici ou là. Pour cela, l'Europe ne doit pas se cantonner à un simple discours économique et monétaire, elle doit ouvrir de nouvelles perspectives, et mettre l'économie au service de l'homme. Jacques Chirac le rappelait dans un article récent :

« L'idée européenne, pour parler au cœur des hommes et des femmes, doit susciter le désir, la confiance, l'espérance. Les peuples ont le sentiment que l'Europe ignore leurs préoccupations quotidiennes, qu'elle se limite à des projets élaborés dans le secret des bureaux, qu'elle est source de contrainte et non motif d'espoir. » Ce que Jacques Chirac appelait de ses vœux, « un modèle social européen », doit aujourd'hui être notre priorité pour raviver l'idéal européen.

Pour parler aux Français, pour susciter l'adhésion, l'Europe ne peut-être uniquement économique ou monétaire ; elle doit être politique, avec un scrutin qui rapproche le député de ses électeurs, et surtout elle doit être sociale. Mais que l'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas avec ce modèle social européen de faire partager à tous les autres nos propres recettes sociales qui ont montré leurs limites. Il s'agit au contraire de poser à l'échelle de l'Europe les problèmes qui sont aujourd'hui communs à l'ensemble des pays membres.

Le vieillissement de la population et sa prise en charge, l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, ce que certains appellent la flexibilité, l'aménagement du temps de travail, la réduction du coût du travail, la lutte contre l'exclusion, sur tous ces dossiers brûlants au niveau national une démarche européenne aurait sans doute l'avantage d'éviter les polémiques franco-françaises, les récupérations politiciennes qui nuisent à notre pays et à sa capacité à sortir de la crise.

Avancer sur le plan social pour l'Europe c'est aussi réduire les distorsions sociales qui pénalisent notre économie, nos entreprises et engendrent le chômage.

Au fond, le marché unique que nous avons réalisé, nous l'avons conçu sans outils de régulation et de loyauté, c'est l'une de nos principales fautes. D'où la nécessité d'une monnaie unique pour éviter les disparités monétaires et les dévaluations compétitives dont nous avons longuement parlé aujourd'hui ; d'où la nécessité d'une harmonisation pour éviter une législation fiscale trop incohérente ; d'où, aussi, une politique visant à appliquer les mêmes normes sur l'ensemble du territoire communautaire, notamment pour l'environnement ; d'où l'obligation d'aller plus loin dans l'utilisation du protocole social annexé au traité de Maastricht pour atténuer les concurrences déloyales dues à la divergence des législations sociales.

Freiner le processus d'intégration européenne alors que le marché unique est désormais inéluctable, c'est s'arrêter au milieu du gué, là où le courant est le plus fort, mais aussi là où nous avons le plus besoin d'avancer. Que l'Europe devienne un lieu nouveau du débat social, qu'elle privilégie les échanges entre les partenaires sociaux de différents pays, qu'elle soit l'outil renoué d'un dialogue social responsable, lavé des scories historiques et des arrière-pensées nationales, tous les pays d'Europe ont à y gagner.

Qu'il me soit permis d'émettre un vœu qui va dans le sens d'une appropriation plus forte de la communauté européenne par les peuples, dans le sens de la confiance et de l'espérance qu'appelait de ses vœux le Président de la République et dans le sens de l'idéal humaniste dont l'Europe est porteuse. Mettons-nous d'accord entre Européens pour refuser les importations de produits dont la compétitivité est issue du travail des enfants. Soudain l'Europe ne serait plus seulement monétaire ou économique, mais elle deviendrait humaine. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala, dernier orateur inscrit.

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Conseil européen de Dublin devait être essentiellement consacré aux travaux de la Conférence intergouvernementale, mais compte tenu, d'une part, des propositions de règlements tendant à établir le pacte de stabilité que vient de présenter la Commission et, d'autre part, des observations présentées ces jours derniers par le président Giscard d'Estaing, l'éclairage doit être porté ce soir non pas sur les réformes institutionnelles, mais sur les questions monétaires et sur la perspective du pacte de stabilité. Ce sont en tout cas ces deux thèmes que je vais évoquer.

Il ne s'agit bien évidemment pas aujourd'hui de se demander s'il faut ou non faire la monnaie unique : le traité de Maastricht a été ratifié, que l'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, et il faut qu'il s'applique. La question est de savoir comment cette monnaie unique se fera. Depuis plusieurs années, notre pays se trouve, du point de vue des taux de change, mis en difficulté sur tous les fronts. Sur le front du dollar d'abord, que ses fluctuations plus ou moins calculées ont ramené de 6,90 francs en 1986 à à peine plus de 5 francs aujourd'hui, comme le rappelait tout à l'heure M. Giscard d'Estaing. Sur le front des monnaies européennes ensuite, en tout cas celles qui ont quitté le SME en 1993 et ont, pour la plupart, profité de dévaluations compétitives, permettant aux pays en cause de gagner des parts de marché. Sur le front du mark enfin, notre pays n'est pas non plus dans une position très saine, la monnaie allemande ayant été sans cesse tirée vers le haut par les choix politiques de l'Allemagne.

On nous dit, certes, que les fondamentaux des économies allemande et française sont si voisins que rien ne justifierait une dépréciation de notre monnaie. Je le conçois volontiers, mais ce n'est pas ainsi que la question doit être posée. La question qui se pose aujourd'hui, à moins d'un mois de l'échéance au-delà de laquelle, en principe, aucun ajustement monétaire ne sera plus possible, est double : c'est celle des rapports entre notre monnaie nationale et les autres monnaies européennes, dont le mark, et celle de la parité entre le futur euro et le dollar. Ces questions ne surgissent pas tout à coup dans notre paysage politique. Je les avais moi-même évoquées, rapidement, il est vrai, dans un article publié dans la presse au mois de février dernier et un observateur appelait l'attention de l'opinion publique, dans *Le Figaro* du 21 novembre, sur la nécessité pour notre pays « d'entrer dans l'euro avec la bonne parité », indiquant qu'il s'agissait à ses yeux d'y entrer « avec un franc le plus bas possible par rapport au mark ». Tel était également, du moins je le crois, le sens de la question posée cet après-midi même au Gouvernement par M. Robert Galley.

Il est dans le rôle des parlementaires, monsieur le ministre, de formuler ces interrogations déterminantes pour l'avenir de notre pays. Si nous le faisons, c'est que nous sommes convaincus – du moins une partie d'entre nous – que notre pays s'est trouvé profondément désavantagé depuis 1990 par les choix de notre partenaire allemand. L'Allemagne a en effet voulu financer sa réunification moins par l'impôt que par un appel aux marchés de capitaux, d'où une hausse considérable des taux d'intérêt. Simultanément, elle voue à la stabilité monétaire entendue comme l'élimination de toute inflation, donc à un mark fort, un véritable culte qu'elle essaie de faire partager, voire d'imposer à ses partenaires.

Or, depuis 1990, notre pays a appliqué la même politique monétaire restrictive que l'Allemagne. Comme le notait un économiste entendu par nos collègues du Sénat, ce choix l'a conduit à connaître les taux d'intérêt réels courts les plus élevés de son histoire et les plus élevés du monde. Cet accroissement considérable, qui s'inscrit à contre-courant de la conjoncture, a provoqué un effondrement des taux d'investissement et une baisse de la croissance. Il en est résulté une lourde chute des recettes publiques et, par là même, une augmentation du déficit budgétaire. Il eût été préférable, notait cette personnalité, de réévaluer le mark.

Cela n'ayant pas été fait, le risque existe de voir notre monnaie entraînée dans l'euro à un taux plus élevé qu'il ne serait souhaitable, et l'euro lui-même atteindre d'emblée une parité défavorable par rapport au dollar.

Réaliste, je n'attends pas ce soir du Gouvernement une réponse précise à la question que suscite cette situation. Mais je voudrais, avec ceux qui partagent ma préoccupation, m'assurer que le débat qui vient d'être ainsi ouvert ces jours derniers inspirera le Gouvernement et l'incitera à défendre et à imposer, dans les négociations qu'il conduit et qu'il conduira avec nos partenaires tout au long de l'année à venir, une politique monétaire réellement conforme à nos intérêts nationaux.

M. Alain Cousin. Très bien !

Mme Nicole Catala. Cette exigence m'apparaît d'autant plus pressante que, avec le pacte de stabilité que nous prépare Bruxelles, nous risquons d'être bientôt privés de toute marge de manœuvre. Bien sûr, pour l'adoption des règlements déterminant ce pacte, il faudra l'unanimité des Quinze et il est donc impossible de savoir à quelle date cette unanimité se fera. A ce propos, il est intéressant d'observer que, même en Allemagne, ce projet de pacte suscite des controverses. Ainsi, tout récemment, le secrétaire d'Etat allemand aux finances, pour des raisons opposées aux miennes, si je puis me permettre cette observation, menaçait d'exiger un traité distinct du pacte communautaire. J'aurais envie de dire : prenons-le au mot ! Puisque nous ne sommes pas d'accord sur tout, faites valoir le point de vue français et faites savoir aux Allemands que nous ne sommes pas prêts à céder en tous points à ce dont ils ont fait une véritable religion.

M. Georges Hage. Très bien !

Mme Nicole Catala. Au-delà de cette observation, de ces encouragements, les dispositions contenues dans ces propositions de règlement m'inspirent une véritable préoccupation : elles me semblent aller au-delà des dispositions du traité que nous avons ratifié...

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

Mme Nicole Catala. ... et poser, de ce fait, une véritable question de constitutionnalité.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

Mme Nicole Catala. Notre pays, en dépit de mes demandes réitérées, ne s'est toujours pas doté des moyens de contrôler la constitutionnalité du droit dérivé. Je suis amenée à le regretter une fois de plus à cette tribune, car c'est une lacune que nous ne pouvons pas conserver indéfiniment.

M. Patrick Hoguet. C'est la fin du droit communautaire !

Mme Nicole Catala. Quoi qu'il en soit, le temps approche où la France, si elle poursuit dans la même direction, ne sera plus maîtresse de sa politique monétaire, ni de sa politique de change, ni de sa politique budgétaire.

M. Georges Hage. Très, très bien !

Mme Nicole Catala. Son gouvernement n'aura alors pratiquement plus de marge de manœuvre pour surmonter une crise quelle qu'en soit la nature, sauf à obtenir de ses partenaires qu'ils veuillent bien reconnaître dans cette crise une circonstance exceptionnelle au sens du traité.

Certains, je le sais bien, pensent que nous en sommes déjà là et que nous n'avons déjà plus de liberté de choix. L'analyse de la politique conduite depuis 1990 en Allemagne, d'une part, en France, d'autre part, montre au contraire que d'importantes marges de choix se sont offertes à ces deux pays amis, et que le nôtre n'a pas judicieusement utilisé les siennes. Il faut que le Gouvernement se dépouille de cette attitude frileuse. Il faut qu'il soit gagnant à Dublin et divers au-delà, dans la défense des intérêts des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Hoguet. Et de l'Europe !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, *ministre délégué aux affaires européennes.* Monsieur le président, il est bien tard, mais pas trop pour que le Gouvernement réponde à l'ensemble des interventions !

Je le fais en exprimant en particulier mes remerciements à ceux et celles qui sont encore là, qu'ils se soient ou non exprimés dans ce débat. Je suis sensible à votre présence et à votre attention, mesdames, messieurs.

M. Georges Hage. C'est que nous ne sommes pas des tièdes !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je n'ai jamais pensé, monsieur Hage, que vous l'étiez. (*Sourires.*)

Je voudrais ajouter d'autres remerciements à Bernard Bosson, Robert Pandraud, Jean-Bernard Raimond, Nicole Ameline, Jacques Vernier, Jacques Boyon, Jean-François Copé, Patrick Hoguet, Gilles Carrez, Jacques Blanc,...

M. Jean-Claude Lefort. Giscard d'Estaing.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... qui, d'une manière ou d'une autre, ont exprimé clairement leur confiance dans l'action du Gouvernement et son engagement européen.

Je remercie également Jacques Myard d'avoir souligné le souci de transparence qui anime le Gouvernement, notamment dans la négociation de la Conférence intergouvernementale parce que jamais, me semble-t-il – il a bien fait de le rappeler –, les gouvernements n'avaient eu ce souci et en même temps ressenti ce besoin d'expliquer et d'écouter au fur et à mesure de son déroulement.

C'est d'ailleurs la première fois que le négociateur de base pour la France se trouve être un ministre, votre serviteur, et qu'ainsi il m'est possible de rendre compte des travaux au fur et à mesure de leur déroulement à vos commissions spécialisées – délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, commissions des affaires étrangères ou commission de la défense, selon leur demande – en même temps qu'à l'Assemblée tout entière.

Bernard Bosson a dit avec beaucoup de force des choses très justes.

M. Jean-Claude Lefort. C'est le seul qui vous ait soutenu !

M. Jacques Blanc et M. Patrick Hoguet. Non, pas le seul !

M. le ministre délégué aux affaires étrangères. En effet, il n'a pas été le seul, loin de là.

A ses yeux, si l'on veut être sérieux, il n'est pas responsable de faire porter à Bruxelles, à l'Europe, à Maastricht la responsabilité de toutes nos difficultés.

Il a ajouté que nos contraintes étaient souvent nationales. En effet, gardons-nous d'imputer à d'autres la responsabilité des réformes que nous devons faire chez nous. Les contraintes deviennent planétaires et, entre ces deux niveaux – notre nation, le monde –, aux portes et aux fenêtres désormais largement entrebâillées et qui vont s'ouvrir encore, l'Europe peut être une sécurité, une protection...

M. Jean-Claude Lefort. Mais pas cette Europe-là !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... pour l'emploi, pour l'environnement, pour le fondement commun de notre civilisation qui nous réunit de ce côté-ci de l'Europe.

Ne cherchons donc pas, mesdames, messieurs les députés, à attribuer à d'autres, à Bruxelles, à Maastricht, l'ensemble de nos difficultés et de nos problèmes.

M. Jean-Claude Lefort. En tout cas, c'est la plus grosse part !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Ce n'est pas juste, ce n'est pas très courageux et ce n'est pas vrai ! Au demeurant, les Français ont davantage de bon sens que certains hommes politiques ne le croient, notamment quand il s'agit de la monnaie unique.

M. Jean-Pierre Chevènement. D'où le référendum !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Cela dit, je trouve très important et très utile que le débat porte en permanence sur les questions européennes. Rien n'est pire pour la construction européenne que le silence ou l'indifférence,...

M. Alain Cousin. Tout à fait !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... qui entretiennent les peurs, nourrissent les facilités et parfois la démagogie. Il faut donc débattre des questions européennes tous les jours et autant que vous le voudrez. Le ministre chargé de ces questions, qui vous parle à l'instant, sera disponible pour vous écouter, pour répondre, autant qu'il le peut, et pour expliquer quel est le projet européen du Président de la République.

M. Jean-Claude Lefort. « Ecouter » ! Il faut nous entendre !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Quelles que soient la diversité des opinions qui s'expriment et parfois leur vivacité, je suis très heureux que le débat européen soit désormais ouvert et continu.

Beaucoup d'entre vous ont évoqué l'Union économique et monétaire, le président Giscard d'Estaing, naturellement, mais aussi Robert Pandraud, Nicole Catala, Gilles Carrez, Jean-François Copé, Jacques Blanc ainsi que les représentants de l'opposition.

M. Jean-Claude Lefort. Précisez ! (*Sourires*).

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je ne vais pas répéter ce que le Premier ministre a clairement exprimé dès le début de ce débat, qui n'est d'ailleurs pas du tout contradictoire, bien au contraire, avec l'objectif affiché par M. Giscard d'Estaing d'une monnaie unique à l'avantage de la France – j'ajouterai : à l'avantage de l'Europe.

Nous sommes en train de construire l'environnement de l'euro en 1999. Il s'agit de ce système monétaire européen renoué qui sera la fin de toute tentative de dévaluation compétitive. L'on sait bien le nombre d'emplois qui ont été détournés depuis cinq ou six ans par ces dévaluations entre nous, ces mauvaises concurrences au sein du même marché.

La France défend l'idée d'un conseil de stabilité, qui serait la contrepartie politique de la Banque centrale européenne. Je vous rends attentifs, mesdames, messieurs les députés – je m'adresse en particulier à Nicole Catala, que je remercie de son propos et de sa vigilance – à ce qu'a dit tout à l'heure à cette tribune le Premier ministre. Il a souligné avec beaucoup de clarté que les gouvernements doivent conserver leur capacité de réfléchir ensemble, de décider ensemble du lieu et des moments qu'ils choisiront pour instaurer le volontarisme économique. Un grand débat a été ouvert sur la parité des monnaies. Je veux dire, après d'autres, que cette parité ne se décrète pas. Elle est la conséquence de ce que l'on appelle les éléments fondamentaux de différentes économies.

La parité entre le franc et le mark nous paraît la bonne. Nous pensons, et nous demandons simplement que l'on respecte notre point de vue comme nous respectons celui des autres, que l'euro sera un élément fondamentalement positif pour notre économie. Il l'est déjà, et la perspective de la création prochaine de la monnaie unique a conduit à une baisse historique des taux.

Le Premier ministre a répondu par avance, dans son propos introductif, à l'idée que l'on a vu surgir d'une manipulation monétaire solitaire de la France. Cette idée serait un appauvrissement, parce qu'une dévaluation, c'est bien de cela qu'il s'agit, c'est toujours un appauvrissement et, donc d'une certaine manière, un affaiblissement de la France. Ce n'est pas dans l'intention du Gouvernement, qui ne peut accepter l'interprétation faite par l'ancien Président de la République de l'expression de la solidarité existant entre la France et l'Allemagne face aux engagements pris en commun et depuis longtemps dans la construction européenne. Dans l'esprit de la construction européenne et de la relation aussi particulière franco-allemande voulue par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, le Gouvernement continuera, à chaque étape de la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire, à se concerter avec le gouvernement allemand, dans le respect vigilant et déterminé des intérêts de notre pays.

Jean-Bernard Raimond, Nicole Ameline, Jacques Vernier, Jacques Blanc, vous avez appelé à une vraie réforme de l'Union européenne à l'occasion de la Conférence intergouvernementale. Le Gouvernement, je le dis en particulier à Robert Pandraud qui m'interroge souvent à ce sujet au nom de la délégation, n'est pas décidé à accepter le plus petit dénominateur commun. Au terme de cette conférence intergouvernementale, à

Amsterdam, il ne se contentera pas d'un filet d'eau tiède. Il veut une vraie réforme – il n'est pas le seul, heureusement – portant sur trois grands chapitres.

D'abord, l'efficacité institutionnelle. Son amélioration est indispensable avant l'élargissement. Il faut une Commission resserrée et qui redevienne vraiment collégiale, ainsi qu'un nouveau système de vote, qui associe de manière très forte l'extension de la majorité qualifiée et une nouvelle pondération des voix selon les pays. C'est d'ailleurs ce que souhaite M. Giscard d'Estaing.

Cette proposition franco-allemande de coopération renforcée, ne met en cause, je le redis pour que les choses soient claires, ni le marché unique ni l'esprit du traité. Elle vise à permettre à ceux qui veulent aller plus vite de proposer telle ou telle action de coopération aux autres. Libre à chacun de s'y associer ou de rester à l'écart pour un moment, personne ne pouvant l'en empêcher dès l'instant où cette décision est bien conforme à l'esprit et à la lettre du traité de l'Union européenne.

Cette idée franco-allemande est très importante parce qu'elle permettrait, si nous y parvenons, que ces coopérations renforcées, qui se multiplient et vont se multiplier en dehors de l'Union, se réalisent également à l'intérieur de l'Union.

M. Giscard d'Estaing et Jacques Vernier ont évoqué le principe de subsidiarité posé à Edimbourg, en particulier. Nous souhaitons qu'il soit réellement mis en pratique et trouve un fondement institutionnel dans une annexe au traité lui-même.

A Jacques Myard, je veux dire que nous attachons toujours la même importance au compromis de Luxembourg, qui doit demeurer.

En marge de ces questions qui figurent dans la négociation de la CIG, je voudrais répondre à deux préoccupations institutionnelles, si je puis dire. M. Joly a évoqué à juste titre l'intérêt d'un mode d'élection des députés européens plus proche des citoyens. Le Gouvernement n'a pas encore déterminé sa position. A titre personnel, je pense qu'il faudrait trouver avant 1999 un système qui regrouperait plusieurs régions sur des bases naturelles, le couloir rhodanien, par exemple, qui associerait deux grandes régions, la miennne, Rhône-Alpes, et la région du sud. Elus à la proportionnelle, les députés européens seraient plus proches des citoyens pour rendre compte de leur mandat.

Autre question en marge de la négociation de la CIG, mais elle est importante, celle qu'a évoquée Nicole Catala. Elle a rappelé le souhait de la délégation que puisse être vérifié la constitutionnalité du droit dérivé.

Mme Nicole Catala. Cela a soulevé des problèmes.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Le Premier ministre nous a demandé d'y réfléchir. Je pense que nous devrions trouver une réponse, sans aller peut-être vers un système qui compliquerait trop les choses. J'observe d'ailleurs qu'il n'y a jamais eu depuis 1957 de problème de constitutionnalité des actes dérivés, mais on peut imaginer que cela pourrait se produire. Il faut donc trouver un moyen d'améliorer « la veille constitutionnelle » pour se mettre à l'abri de tout problème.

Voilà pour le premier grand chapitre, celui des institutions.

Le deuxième grand chapitre est celui de la politique étrangère, de la sécurité commune et de la défense, sur lequel Jacques Boyon nous a interrogés. Je veux lui

indiquer clairement quelles sont les intentions et les demandes du Gouvernement français, qui figurent sur la feuille de route, intentions et demandes que nous rappelons à chacune des séances de la négociation.

Il s'agit en premier lieu de clairement préciser et de faire accepter par chacun le rôle du Conseil européen, lieu d'impulsion de la politique étrangère commune.

Un accord se dessine pour inclure dans le traité l'ensemble des tâches de Petersberg. C'était un progrès : ils mettaient l'accent sur le maintien de la paix et les interventions à caractère humanitaire.

Nous proposons que les actions communes stratégiques définies par le Conseil européen puissent être mises en œuvre sous le contrôle du conseil des ministres des affaires étrangères, par une personnalité politique que l'on appelle M. ou Mme PESC. En d'autres termes, nous avons souhaité que la politique étrangère soit personnalisée pour certaines actions majeures et stratégiques et donc qu'un visage et une voix puissent représenter l'Union européenne.

Nous souhaitons que cette personnalité puisse animer une cellule de planification, de réflexion des diplomates, qui analyseraient ensemble les situations. Ce n'est d'ailleurs que sur le fondement d'analyses communes que nous pourrions aboutir à des positions politiques communes.

Enfin, monsieur Boyon, dans le prolongement de cette avancée que représente la création de l'Agence d'armement, qui réunit désormais quatre grands pays de l'Union européenne, le Gouvernement souhaite proposer, à la faveur de la CIG, que la coopération en matière de politique d'armement soit formellement définie dans le texte même du traité.

Troisième grand chapitre : rapprocher les citoyens de l'Union européenne. Pour ce faire, il faut parler des sujets qui intéressent les gens, si possible avec des mots simples.

La première grande angoisse est évidemment celle de l'emploi. Mais vous avez bien fait, monsieur Joly, d'évoquer aussi l'harmonisation sociale. Je vous confirme la détermination du Gouvernement à obtenir que le protocole social, qui est pour l'instant annexé au traité, soit intégré en tant que tel et en totalité dans le corps même du traité.

Sur le problème très grave du travail des enfants, je veux vous dire la ferme volonté du Gouvernement d'obtenir, à la faveur de la prochaine réunion de l'OMC à Singapour, au mois de décembre, que des décisions communes soient prises par les pays du monde entier pour lutter à la source contre ce qui est un véritable scandale international.

Parmi les sujets qui intéressent les citoyens figurent aussi les problèmes de sécurité. Je pense à la lutte contre les grands fléaux, qui se mondialisent de plus en plus et contre lesquels on ne peut pas lutter efficacement tout seul, quelle que soit la solidité de nos lois et de nos règlements. Je pense aussi à la maîtrise des grands flux d'immigration clandestine.

Sur ces sujets qui ne se ressemblent pas, mais qui touchent d'une manière ou d'une autre, d'une part, à la liberté de circulation et, d'autre part, à la sécurité des citoyens, nous souhaitons d'abord proposer à nos partenaires de fixer ensemble des objectifs – asile, immigration, visas, lutte contre la drogue, contre le terrorisme, contre le banditisme international, contre le blanchiment de l'argent. A partir de ces objectifs communs, nous pourrions déterminer un calendrier.

Enfin, mais ce sera seulement une conséquence, nous chercherons à définir la meilleure méthode pour atteindre ces objectifs selon le calendrier fixé.

Madame Catala, nous mettons une triple condition à l'évolution du troisième pilier, justice et affaires intérieures. La première est la consultation des parlements nationaux. La deuxième est l'institution d'un double droit d'initiative, partagé entre la Commission et le Conseil. La troisième est la nécessité d'assurer en même temps la progression de la politique de sécurité et l'accroissement de la liberté de circulation. Je dis bien « en même temps ».

J'évoquerai la question des services publics lorsque je répondrai à Robert Pandraud.

Enfin, madame Catala, le Gouvernement a la volonté de consolider dans le traité de l'Union, d'une manière ou d'une autre, le statut et la place des départements d'outre-mer, d'une part, et des territoires d'outre-mer, d'autre part.

Je n'oublie pas non plus la préoccupation de Jacques Blanc, même si elle ne doit pas trouver sa traduction dans le traité lui-même. Il est utile de consulter, sur les sujets de sa compétence, le comité des régions, qui est un organisme important de travail en commun et d'expression des diverses sensibilités régionales.

Le pacte de stabilité a été évoqué par M. Chevènement et Mme Catala. La France a accepté, en effet, le principe de ce pacte, qui est de poursuivre dans la voie de la maîtrise ou de la sagesse budgétaire. Les négociations continuent ; les chefs d'Etat et de gouvernement débattront à nouveau de ce sujet à Dublin. Il y a un débat avec l'Allemagne – je le dis très franchement – sur le caractère automatique et contraignant que pourrait revêtir le pacte de stabilité. La France veut préserver la souveraineté du Conseil ; c'est lui qui doit décider des marges de manœuvre acceptables, car elles ne peuvent être définies que par la coordination politique.

A propos de l'extension de la majorité qualifiée, vous avez posé, monsieur Chevènement, une question importante : quels sont les domaines où nous risquons d'être mis en minorité ? Ce risque existe d'une manière générale. Il existera d'autant plus si la France n'a pas d'influence. Mais lorsque nous usons de notre influence, lorsque nous avons confiance en nous-mêmes, lorsque nous savons convaincre sans chercher à contraindre – ce qui est évidemment exclu – alors, les textes auxquels nous aboutissons vont souvent dans notre sens. C'est ce qui fait la difficulté mais aussi le caractère passionnant des négociations européennes, même sur des sujets sensibles. Ainsi, dans un domaine majeur pour la France, qu'il s'agisse de l'économie ou de l'emploi, celui de l'agriculture, nous avons toujours réussi, grâce à la majorité qualifiée, à préserver nos intérêts. Mais nous n'accepterons pas, je vous le redis, une quelconque extension de la majorité qualifiée sans une plus juste pondération des voix.

Je le dis sans agressivité à votre égard, monsieur Chevènement, je ne partage pas la vision frileuse, recroquevillée, presque peureuse, caricaturale à tout le moins, que vous donnez de la France. Vraiment, je ne pense pas que cette vision-là vous ressemble. Elle ne ressemble pas, en tout cas, à ce que souhaite et ce que fait le Gouvernement. Notre pays vaut mieux que cela. Il a des raisons d'avoir confiance en lui et de ne pas rester sur une position défensive.

Je le dis aussi en pensant à la caricature de la relation franco-allemande que M. Hage et M. Lefort ont présentée. Comme si nous étions en permanence dominés par l'Allemagne !

M. Georges Hage. Par la Bundesbank ! C'est autre chose.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Participant de l'intérieur à la négociation européenne et ayant assisté à d'innombrables rencontres franco-allemandes, je veux dire, et ce n'est pas nouveau, que la relation franco-allemande est non seulement amicale, chaleureuse, franche quelquefois, mais aussi très équilibrée, en particulier en ce moment.

M. Jean-Pierre Chevènement. Ce n'est pas l'avis de M. Giscard d'Estaing !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je ne répondrai pas au groupe socialiste, puisque ses représentants n'ont pas jugé utile de rester en séance pour entendre les réponses du Gouvernement.

M. Robert Pandraud. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Cela me permettra, monsieur Chevènement, de vous consacrer encore quelques instants. Vous avez parlé de l'abandon par la France de la responsabilité de fixer le taux de change. Ce n'est pas exact. Selon deux articles au moins du traité de l'Union, les articles 109 M et 109, la politique de change reste une question d'intérêt commun qui relève de la responsabilité du Gouvernement.

M. Hage et M. Lefort, rejoints – mais ce n'est plus un paradoxe – par M. Retailleau, ont diabolisé une fois de plus et l'Allemagne, et notre relation avec elle. Vraiment, c'est trop facile et c'est injuste.

M. Georges Hage. Nous réclamons surtout un référendum sur la monnaie unique ! J'attends que vous vous exprimiez à ce sujet.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Le référendum sur la monnaie unique a déjà eu lieu et il n'y en aura pas de nouveau.

M. Georges Hage. Contrairement aux déclarations du Président de la République quand il était candidat. C'est donc un reniement !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je ne comprends pas, monsieur Hage, votre obstination à vouloir revenir sur le vote populaire de septembre 1992.

M. Georges Hage. Vous savez bien que ce vote n'était pas populaire.

M. Patrick Hoguet. Il était majoritaire !

Mme Nicole Ameline. Démocratique !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Le référendum de septembre 1992 a été un référendum populaire. Il y avait même longtemps que nous n'avions assisté à un aussi grand débat, à un débat d'une telle qualité.

M. Georges Hage. Si vous êtes si sûr de vous, provoquez une nouvelle consultation !

M. le président. Monsieur Hage...

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Vous avez perdu, monsieur Hage, le peuple n'a pas donné raison au Parti communiste !

M. Georges Hage. D'extrême justesse !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. La République a été votée à une voix de majorité en 1875.

M. Georges Hage. Je le sais. C'était l'amendement Wallon, un député du Nord.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Acceptez le verdict populaire, il n'est pas discutable. Le principe de la monnaie unique a été approuvé par le peuple et nous n'y reviendrons pas, même si nous sommes heureux d'ouvrir le débat avec toutes les instances démocratiques, et notamment le Parlement, sur les modalités de mise en œuvre de la monnaie unique.

Robert Pandraud a évoqué, comme M. Fabius et M. Joly, la question de l'Europe sociale, et en particulier celle des services publics. La proposition que nous avons transmise à ce sujet à nos partenaires le 17 septembre, dans le cadre de la CIG, a été très bien comprise. Elle vise à préciser et à compléter l'article 90 du traité sur les services économiques d'intérêt général, en reprenant une jurisprudence récente de la Cour de justice et les conclusions des conseils européens – qui vont dans ce sens –, en particulier la prise en compte de l'égalité de traitement et de la cohésion territoriale.

La Commission a évolué à ce sujet, mais pas jusqu'au point où nous le souhaitons. De la même manière, la présidence de l'Union a fait une proposition qui s'inspire de celle de la Commission et que nous ne jugeons pas suffisante.

J'observe aussi que certains Etats s'opposent encore très fermement à notre approche. Mais, sur ce problème fondamental des services publics, qui préoccupe des millions de salariés en France, nos partenaires sont de plus en plus nombreux à penser comme nous. Bref, monsieur Pandraud, les positions évoluent.

A propos des postes et télécommunications, le Conseil se réunira demain et vous pouvez être assuré de notre vigilance. Nous espérons que le compromis auquel nous sommes parvenus avec l'Allemagne sera soutenu. J'observe d'ailleurs, monsieur Hage, qu'on ne peut pas critiquer incessamment l'Allemagne et être heureux, dans des circonstances comme celle-là, de trouver un accord avec les Allemands.

Sur le problème des services publics en général, vous pouvez donc compter, monsieur Pandraud, sur la vigilance du Premier ministre et de l'ensemble du Gouvernement.

Mesdames, messieurs les députés, en m'efforçant de répondre à chacune de vos interrogations, je vous ai indiqué quel était le projet européen de la France. Le Premier ministre l'avait fait avant moi avec foi, ferveur et précision.

Réussir l'élargissement, le grand élargissement, la réunion politique et économique de l'Europe telle que l'avait pressentie ou espérée, il y a maintenant quarante ans, le général de Gaulle ; créer la monnaie unique dans l'intérêt de la France et dans l'intérêt de l'Europe ; réformer l'Alliance atlantique et faire émerger au sein de cette alliance une identité européenne de défense ; remettre enfin – j'aurais pu dire d'abord – l'homme au cœur du projet européen, c'est-à-dire faire de cette Europe non pas seulement un supermarché bientôt consolidé par la monnaie unique, mais encore et beaucoup plus une puissance politique, un espace démocratique, un espace humaniste : telles sont les ambitions de notre projet européen.

Dans cette période de turbulences, de débats et parfois de polémiques, la conviction qui, plus que jamais, guide l'action du Gouvernement, c'est que l'union de l'Europe fait aussi la force de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Georges Hage. S'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !

M. le président. Le débat est clos.

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant réforme du service national.

Ce projet de loi, n° 3177, est renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif à la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale.

Ce projet de loi, n° 3178, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

4

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. Pierre Mazeaud, un rapport, n° 3167, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur les projets de loi, adoptés par le Sénat :

1. Portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 96-1 du 2 janvier 1996 d'habilitation relative à l'extension et à l'adaptation de la législation en matière pénale applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte et abrogeant certaines dispositions concernant les îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India et l'île de Clipperton ;

2. Portant ratification de l'ordonnance n° 96-782 du 5 septembre 1996 prise en application de la loi n° 96-87 du 5 février 1996 d'habilitation relative au statut général des fonctionnaires de la collectivité territoriale, des communes et des établissements publics de Mayotte.

J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. Claude-Gérard Marcus, un rapport, n° 3168, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part (n° 2842).

J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. Jean-Yves Le Déaut, un rapport, n° 3169, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part (ensemble trois annexes, un protocole et un acte final) (n° 2841).

J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. Roger-Gérard Schwartzberg, un rapport, n° 3170, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République kirghize, d'autre part (n° 2840).

J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. Marc Reymann, un rapport, n° 3171, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part et la République de Bélarus, d'autre part (n° 2839).

J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. René André, un rapport, n° 3172, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part (n° 2838).

J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. Xavier Deniau, un rapport, n° 3173, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Moldova, d'autre part (n° 2837).

J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. Pierre Lefebvre, un rapport, n° 3175, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat, d'habilitation relatif à l'extension et à l'adaptation à la collectivité territoriale de Mayotte des dispositions législatives du titre premier du livre VII du code de la santé publique, au statut du personnel et au financement de l'établissement public de santé territorial de Mayotte ainsi qu'à la réforme du statut de la caisse de prévoyance sociale.

J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. Dominique Bussereau, un rapport, n° 3179, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire.

J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. Patrick Ollier, un rapport, n° 3180, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi relatif à la zone franche de Corse (n° 3119).

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. le Premier ministre, en application de l'article 23-4 de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à

l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, un rapport sur les transferts transfrontaliers de déchets en 1994.

6

DEPÔT D'UN RAPPORT SUR UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 27 novembre 1996, de M. René André, un rapport, n° 3174, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur la proposition de résolution (n° 2976) de M. Jean de Lipkowski sur les propositions d'actes communautaires concernant les relations entre l'Union européenne et les pays membres de la Communauté des états indépendants (n° E 114, E 274, E 276, E 320, E 321, E 335, E 389, E 399, E 612, E 618, E 619, E 620, E 621, E 623, E 624, E 655 et E 666).

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 28 novembre 1996, à neuf heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 3062, autorisant l'adhésion de la République française à l'accord portant création de la commission des thons de l'océan Indien (ensemble deux annexes) :

M. René Chabot, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 3159).

(Procédure d'adoption simplifiée).

Discussion du projet de loi n° 2972 autorisant la ratification du traité entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif à la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales, signé à Bayonne le 10 mars 1995 :

M. Jacques Blanc, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 3161).

Discussion du texte élaboré par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1997 :

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur (rapport n° 3149).

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, n° 3047, après déclaration d'urgence, tendant, dans l'attente du vote de la loi instituant une prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes, à mieux répondre aux besoins des personnes âgées par l'institution d'une prestation spécifique dépendance :

Mme Monique Rousseau, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 3150).

A quinze heures, deuxième séance publique.

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ERRATUM

*Au compte rendu intégral de la 1^{re} séance
du 13 novembre 1996*

(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale,
du jeudi 14 novembre 1996)

Page : 6847, 1^{re} colonne, paragraphe 8, 4^e ligne :

Au lieu de : « dépassent de 8,8 % ceux attribués à l'aide bilatérale » ;

Lire : « sont 8,8 fois plus importants que ceux attribués à l'aide bilatérale ».

ANNEXE

*Questions écrites auxquelles une réponse écrite
doit être apportée au plus tard le jeudi 5 décembre 1996*

N°s 28041 de M. Jacques Pélissard ; 38135 de M. Pierre Quillet ; 38751 de M. Arthur Dehaine ; 39065 de M. Michel Ghysel ; 39760 de M. Georges Hage ; 40109 de M. Serge Lepeltier ; 40677 de M. Gérard Saumade ; 40956 de M. François Rochebloine ; 41100 de M. Jean Urbaniak ; 41125 de Mme Martine Aurillac ; 41196 de M. Francis Saint-Ellier ; 41353 de M. Francis Saint-Ellier ; 41365 de M. Bruno Bourg-Broc ; 41759 de M. Louis Le Pensec ; 41807 de M. André Droitcourt ; 41868 de M. Francis Saint-Ellier ; 42869 de M. Francis Galizi ; 42978 de M. Laurent Fabius ; 43135 de M. Henri Emmanuelli ; 43139 de M. Michel Berson ; 43260 de M. Jean-Claude Lefort.

DÉCÈS D'UN DÉPUTÉ

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les députés le décès de M. Maurice Nenou-Pwataho, député de la 2^e circonscription de la Nouvelle-Calédonie, survenu le 27 novembre 1996.

REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

Par une communication du 27 novembre 1996, faite en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre délégué à l'outre-mer a informé M. le président de l'Assemblée nationale que M. Maurice Nenou-Pwataho, député de la 2^e circonscription de la Nouvelle-Calédonie, décédé le 27 novembre 1996, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Pierre Frogier, élu en même temps que lui à cet effet.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(242 membres au lieu de 243)

Supprimer le nom de M. Maurice Nenou-Pwataho.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(3 au lieu de 2)

Ajouter le nom de M. Pierre Frogier.

NOTIFICATION DU RETRAIT DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre en date du 26 novembre 1996, régularisant les propositions d'actes

communautaires en instance, qu'ont été retirées par les instances communautaires les propositions d'actes communautaires suivantes :

- N° E 018 (COM [92] 254 final). – Proposition de directive du Conseil sur la reconnaissance mutuelle des licences et autres autorisations nationales de services de télécommunications, l'établissement d'une licence unique communautaire de télécommunications et la création d'un Comité communautaire des télécommunications (CTC) (retrait le 14 novembre 1995).
- N° E 032 (COM [92] 254 final). – Proposition de directive du Conseil sur la reconnaissance mutuelle des licences et autres autorisations nationales de services de télécommunications, l'établissement d'une licence unique communautaire de télécommunications et la création d'un Comité communautaire des télécommunications (CTC) (retrait le 14 novembre 1995).
- N° E 092 (COM [93] 196 final). – Proposition modifiée de directive du Conseil concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre sociétés mères et filiales d'Etats membres différents (retrait le 7 décembre 1994).
- N° E 374 (COM [94] 638 final). – Proposition de règlement (CE) du Conseil adaptant le règlement (CEE) n° 404/93 en ce qui concerne le volume du contingent tarifaire annuel d'importation de bananes dans la Communauté à la suite de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède (retrait le 14 novembre 1995).

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre en date du 26 novembre 1996, régularisant les propositions d'actes communautaires en instance, qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires les propositions d'actes communautaires suivantes :

- N° E 112 (COM [93] 251 final). – Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 70/524/CEE concernant les additifs dans l'alimentation des animaux (adoption le 23 juillet 1996).
- N° E 300 (COM [94] 358 final). – Proposition de règlement (CE) du Conseil relatif à la mise en œuvre de l'instrument financier « EC Investment Partners » destiné à des pays d'Amérique latine, d'Asie de la Méditerranée et à l'Afrique du Sud (adoption le 29 janvier 1996).
- N° E 371 (SEC [94] 2104 final). – Communication de la Commission. Demande d'avis conforme du Conseil et consultation du Comité CECA, au titre de l'article 95 du traité CECA, concernant un projet de décision de la Commission prorogeant la décision n° 1478/94/CECA du 27 juin 1994 relatif à l'instauration de mesures tarifaires transitoires pour les produits relevant du traité CECA en faveur de la Bulgarie, de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de l'Estonie, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghistan, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Moldave, de l'Ouzbékistan, de la Russie, du Tadjikistan, du Turkménistan, de l'Ukraine, de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Slovénie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, applicables jusqu'au 31 décembre 1994 et destinées à tenir compte de l'unification allemande (adoption le 22 décembre 1994).
- N° E 387 (COM [94] 586 final). – Proposition de règlement (CE) du Conseil relatif à la suspension du prélèvement applicable à l'importation des produits du secteur des viandes ovine et caprine (adoption le 20 décembre 1994).
- N° E 415 (COM [95] 012 final). – Proposition de règlement (Euratom, CE) du Conseil relatif à la fourniture d'une assistance aux nouveaux Etats indépendants et à la Mongolie dans l'effort d'assainissement et de redressement de leur économie (adoption le 25 juin 1996).

N° E 437 (COM [95] 277 final). – Proposition de règlement du Conseil prévoyant l'adaptation autonome et transitoire de certaines concessions agricoles prévues aux accords européens afin de tenir compte de l'accord sur l'agriculture conclu dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay (adoption le 8 août 1995).

N° E 470 (COM [95] 332 final). – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part. Projet de décision de la Commission relative à la conclusion, au nom de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part (adoption le 17 juillet 1995).

N° E 475 (COM [95] 345 final). – Proposition de décision du Conseil portant amendement à l'article VII de la convention de Gdansk (adoption le 22 janvier 1996).

N° E 488 (COM [95] 332/2 final). – *Corrigendum* au COM [95] 332 final du 5 juillet 1995. Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part. Projet de décision de la Commission relative à la conclusion, au nom de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part (adoption le 17 juillet 1995).

N° E 499 (SEC [95] 1263 final). – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le régime tarifaire applicable aux importations dans la Communauté de produits originaires des territoires palestiniens (adoption le 25 mars 1996).

N° E 503 (COM [95] 429 final). – Proposition de règlement (CE) du Conseil portant suspension totale ou partielle des droits de douane applicables à certains produits relevant des chapitres 1^{er} à 24 et du chapitre 27 de la nomenclature combinée, originaires de Malte et de la Turquie (1995) (adoption le 18 décembre 1995).

N° E 508 (C [95] 1843). – Projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission 90/388/CEE et concernant l'ouverture complète du marché des télécommunications à la concurrence (adoption le 13 mars 1996).

N° E 509 (SEC [95] 1382 final). – Projet de directive de la Commission modifiant la directive 90/388/CEE en ce qui concerne les communications mobiles et personnelles (adoption le 16 janvier 1996).

N° E 515. – Communication du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, sixième directive en matière d'harmonisation de la TVA, accords internationaux (art. 30) (adoption le 25 juin 1996).

N° E 524 (COM [95] 446 final). – Proposition modifiée de décision du Parlement européen et du Conseil sur un ensemble d'orientations relatif aux réseaux télématiques transeuropéens entre administrations (adoption le 6 novembre 1995).

N° E 527 (SEC [95] 2107 final). – Communication de la Commission. Demande d'avis conforme du Conseil et consultation du Comité CECA au titre de l'article 95 du traité CECA, concernant un projet de décision de la

Commission concernant la conclusion d'un accord de libre-échange entre la CEEA et la Turquie dans le domaine des produits couverts par le traité CEEA (adoption le 29 février 1996).

- N° E 559 (COM [95] 618 final). – Proposition de décision du Conseil et de la Commission relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord intérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et l'Etat d'Israël, d'autre part (adoption le 22 décembre 1995).
- N° E 581 (COM [96] 074 final). – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1981/94 du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains produits originaires d'Algérie, de Chypre, d'Egypte, d'Israël, de Jordanie, de Malte, du Maroc, des Territoires occupés, de Tunisie et de Turquie, ainsi que modalités de prorogation ou d'adaptation desdits contingents, et modifiant le règlement (CE) n° 934/95 du Conseil portant établissement de plafonds tarifaires et d'une surveillance statistique communautaire dans le cadre de quantités de référence, pour un certain nombre de produits originaires de Chypre, d'Egypte, de Jordanie, d'Israël, de Tunisie, de Syrie, de Malte, du Maroc et des Territoires occupés (adoption le 28 mars 1996).
- N° E 644 (SEC [96] 0845 final). – Communication de la Commission. Demande d'avis conforme du Conseil et consultation du Comité CEEA, au titre de l'article 95 du traité CEEA, concernant un projet de décision de la Commission concernant la conclusion d'un accord entre la CEEA et le Kazakhstan relatif au commerce de certains produits sidérurgiques (adoption le 22 juillet 1996).

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre en date du 26 novembre 1996 qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires les propositions d'actes communautaires suivantes :

- N° E 431 (COM [95] 174 final). – Proposition de règlement CE du Conseil relative à la coopération au développement avec l'Afrique du Sud (adoption le 22 novembre 1996).
- N° E 513 (COM [95] 199 final). – Communication sur une politique commune concernant l'organisation du marché de la navigation intérieure et des mesures d'accompagnement. Proposition du Conseil concernant les modalités d'affrètement et de formation des prix dans le domaine des transports nationaux et internationaux de marchandises par voie navigable dans la Communauté. Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CEE n° 1101/89 du Conseil relatif à l'assainissement structurel dans la navigation intérieure. Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CEE n° 1107/70 relatif aux aides accordées dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (9951/95 L TRANS 143) (adoption le 19 novembre 1996).
- N° E 586 (COM [95] 690 final). – Proposition de règlement (CE, Euratom) du Conseil relatif aux contrôles et vérifications sur place de la Commission aux fins de la constatation des fraudes et irrégularités portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés européennes (adoption le 11 novembre 1996).
- N° E 724. – Lettre rectificative n° 2 à l'avant-projet de budget pour 1997 (adoption le 19 novembre 1996).

PÉTITIONS

reçues du 2 janvier 1996 au 17 octobre 1996 et examinées par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

(Séance du 17 octobre 1996)

M. Camille Darsières, rapporteur.

Pétition n° 52 du 2 janvier 1996. – M. Christian Manavit, 77, allée du Comminges, 31770 Colomiers, réclame la « révision » du jugement prononcé dans une affaire le concernant. L'intéressé conteste les conditions de déroulement de son procès. Il dénonce le refus de ses deux avocats successifs d'engager les procédures d'appel souhaitées à la suite de sa condamnation pour des faits qu'il indique n'avoir jamais commis ni reconnus. L'intéressé a déjà sollicité, sur ce dossier, M. le ministre de la justice et M. le procureur de la République. (*Pétition déposée par M. Grégoire Carneiro, député.*)

Décision de la commission. – Classement, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs.

Pétition n° 53 du 15 janvier 1996. – Les « dérogataires époux » du centre de tri des Yvelines, brigade D, 6, avenue des Trois-Peuples, 78180 Montigny-le-Bretonneux, posent le problème des fonctionnaires de La Poste affectés en région parisienne et dont le conjoint travaille en province. Ils déplorent de ne pouvoir bénéficier de mutations et réclament un reclassement prioritaire comme c'est le cas des fonctionnaires parisiens dont le service ferme ou est délocalisé.

Décision de la commission. – Classement : ce courrier adressé à toutes les autorités politiques et administratives responsables a fait l'objet d'une réponse de la part du ministère délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace ; après avoir rappelé le caractère spécifique des mesures exceptionnelles mises en place lors de la fermeture ou délocalisation d'un service, il précise que les dérogataires époux relèvent des dispositions de l'article 60 de la loi n° 84-16 relative au statut général des fonctionnaires. En dépit de la législation en vigueur, le rapporteur rappelle toutefois le problème posé par ces situations qui ne peuvent pas toujours être résolues rapidement.

Pétition n° 54 du 15 janvier 1996. – Les épouses des musiciens de la Garde républicaine, 56 à 82, boulevard Kellerman, 75634 Paris Cedex 13, protestent contre la « délocalisation » de la musique de la Garde républicaine située dans le 13^e arrondissement de Paris vers une commune de Seine-Saint-Denis.

Décision de la commission. – Renvoi à M. le ministre de la défense pour plus de précisions sur ce dossier.

Pétition n° 55 du 5 mars 1996. – Le collectif des usagers vermois, 1 B, rue André-Breton, 35770 Vern-sur-Seiche, proteste contre l'augmentation du tarif de l'abonnement au réseau de télédistribution dans leur commune et le système de réception audiovisuel qui leur est imposé. Au-delà du cas particulier, il déplore le vide juridique existant dans le domaine de la télédistribution et demande une clarification de la réglementation sur ce sujet.

Décision de la commission. – Sans intervenir dans un conflit concernant une commune particulière, renvoi à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace afin que soit précisée la réglementation relative aux conditions de réception des réseaux de télédistribution, secteur qui connaît un développement important.

Pétition n° 56 du 10 avril 1996. – M. Emile Rousse, 31310 Montesquieu-Volvestre, se plaint du mauvais fonctionnement du service public de la justice et met en cause différentes autorités judiciaires et auxiliaires de justice dans le cadre d'une affaire le concernant sans donner de précisions sur la nature des dysfonctionnements allégués.

Décision de la commission. – Classement, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs.

Pétition n° 57 du 12 avril 1996. – M. Calot, intersyndicale des DDASS et DRASS de la Lorraine, immeuble Les Thiers, 4, rue Piroux, 54036 Nancy Cedex, conteste le contenu des projets d'ordonnances relatifs à la réforme de l'hospitalisation, la gestion des caisses et la médecine de ville, dont il estime qu'ils mettent en cause le rôle des services déconcentrés que sont les DRASS et les DDASS et le statut de leurs personnels.

Décision de la commission. – Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Certes, les ordonnances sont entrées en vigueur, mais le projet de loi les ratifiant n'a pas encore été adopté.

Pétition n° 58 du 19 avril 1996. – Les gens du voyage, terrain de Kervalan, 29200 Brest, demandent la reconnaissance des caravanes comme lieu d'habitation susceptible d'ouvrir droit à l'allocation logement. Les auteurs de cette pétition rappellent qu'ils doivent faire face à des charges locatives et que les marinières résidant sur des péniches peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de cette prestation.

Décision de la commission. – Renvoi à M. le ministre délégué au logement pour connaître son point de vue sur ce sujet.

Pétition n° 59 du 26 avril 1996. – Mme Morin, et plusieurs signataires, C.H.I. Service Seguin Ouest, 2, rue des Finets, 60600 Clermont, posent le problème de la remise en cause de l'arrêté du 26 octobre 1994 relatif à l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier aux infirmiers du secteur psychiatrique et de l'incertitude juridique dans laquelle se trouvent ces derniers.

Décision de la commission. – Renvoi à M. le ministre du travail et des affaires sociales, afin qu'il précise la suite donnée à la décision de la Commission de l'Union européenne déclarant l'arrêté du 26 octobre 1994 non conforme aux directives européennes relatives à ces questions.

Pétition n° 60 du 2 mai 1996. – Mme Andrée Lot-Lourdine, 18, rue Analole-France, 27780 Garennes-sur-Eure, conteste le fonctionnement de la justice dans le cadre d'une affaire de succession la concernant.

Décision de la commission. – Classement, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs.

Pétition n° 61 du 18 mai 1996. – Sœur Rita Bohn, et plusieurs dizaines de signataires, 26, rue Principale, 57640 Vigy-Hessange, demandent la libération des sept moines enlevés en Algérie. (*Pétition déposée par M. Jean-Louis Masson, député*).

Après avoir constaté que cette pétition n'a plus d'objet, le rapporteur rappelle que la représentation nationale avait, en son temps, exprimé son émotion et ses regrets et condamné l'acte irresponsable de l'enlèvement et de l'assassinat.

Pétition n° 62 du 22 avril 1996. – M. Louis Garnier, 4, square du Nouveau-Belleville, 75020 Paris, se réclamant d'une association dénommée « Conseil national de l'ordre des justiciables », réclame la création de « Tribunaux paritaires de justice » ayant à connaître des litiges entre les avocats et leurs clients.

Décision de la commission. – Classement : la réglementation relative à l'exercice de la profession d'avocat figure dans la loi du 31 décembre 1971 modifiée par la loi du 31 décembre 1990 et dans le décret du 27 novembre 1991. Les avocats sont ainsi soumis à la juridiction du Conseil de l'ordre du barreau auquel ils sont inscrits pour toute mesure d'ordre disciplinaire sous le contrôle des cours d'appel et, le cas échéant, de la Cour de cassation.

Pétition n° 63 du 3 mai 1996. – M. Rémi Claudet, et plusieurs milliers de pétitionnaires, 118, boulevard de la Libération, 94300 Vincennes, protestent contre la « privatisation » de France Télécom dont ils craignent les conséquences négatives sur l'emploi et vis-à-vis des usagers de ce service.

Décision de la commission. – Classement : la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 relative à l'entreprise nationale France Télécom transformant le statut de France Télécom a été adoptée et publiée au *Journal officiel* du 27 juillet 1996.

Pétition n° 64 du 30 mai 1996. – M. Michel Lamarque, 35, rue des Potiers, 31000 Toulouse, se plaint du fonctionnement du service public de la justice, de son avocat et de l'ordre des avocats d'Evry.

Décision de la commission. – Classement, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs.

Pétition n° 65 du 23 mai 1996. – M. Jean-Gérard Albouy, 5, impasse des Quatre-Frères-Soulas, B.P. 05, 65101 Lourdes Cedex : une nouvelle fois, et dans les mêmes termes que lors des pétitions précédentes, le pétitionnaire se plaint du mauvais fonctionnement du service public de la justice. (*Pétition déposée par M. Jean Briane, député*).

Décision de la commission. – Classement, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs.

Pétition n° 66 du 28 mai 1996. – M. Jean Catsiapis, 30, avenue du Général-Leclerc, 75014 Paris, faisant référence à un article de presse relatif à des cours fictifs payés par l'université de Nanterre, demande la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les différents dysfonctionnements de cette université.

Décision de la commission. – Classement : l'initiative des commissions d'enquête appartient à la représentation nationale. Par ailleurs, une commission d'enquête ne peut être formée sur des faits faisant l'objet de poursuites judiciaires.

Pétition n° 67 du 17 juin 1996. – M. et Mme Taverny, et plusieurs centaines de pétitionnaires, 31, rue Alexandre-Ribot, 10000 Troyes, faisant référence à l'assassinat, en 1994, d'une jeune femme dont ils indiquent que le meurtrier, déclaré irresponsable, est aujourd'hui sorti de l'hôpital psychiatrique où il avait été placé, réclament l'adoption d'un dispositif adapté et susceptible de prévenir les récidives de ce type de criminels.

Décision de la commission. – Renvoi à M. le ministre de la justice. Cette pétition pose un problème qui a déjà fait l'objet d'une pétition et sur lequel M. le ministre de la justice a donné son sentiment. Néanmoins, compte tenu du nombre de pétitionnaires et de la gravité du sujet, il est utile d'appeler de nouveau son attention sur ce problème, à la veille de la discussion de la réforme de la procédure criminelle.

Pétition n° 68 du 8 juillet 1996. – M. Maurice Demouveau, 5, allée du Petit-Wasquehal, 59700 Marcq-en-Barœul, et plusieurs pétitionnaires, professeurs de lycée, demandent une modification de la législation relative à la diffusion des émissions de télévision, laquelle n'est actuellement réservée qu'au seul « cercle de famille », excluant ainsi l'usage des médias audiovisuels dans le cadre de l'enseignement scolaire.

Décision de la commission. – Renvoi à M. le ministre de la culture et à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pétition n° 69 du 18 juillet 1996. – M. et Mme Desmottes, 71 bis, avenue Gros-Malhon, 35000 Rennes, mettent en cause différentes autorités judiciaires du tribunal de grande instance de Rennes. Ils dénoncent des dysfonctionnements du service public de la justice consécutivement, semble-t-il, à un différend lié à la transmission et au partage d'un terrain. (*Pétition déposée par M. Yves Fréville, député*).

Décision de la commission. – Classement, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs.

Pétition n° 70 du 28 juin 1996. – M. et Mme Michel Verley, 39, avenue des Landais, 63000 Clermont-Ferrand. Cette pétition collective demande un accroissement des pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel vis-à-vis des chaînes de télévision et des citoyens vis-à-vis de cette instance. Elle réclame, par ailleurs, la reconnaissance d'un « droit de pétition » permettant l'ouverture d'une enquête du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur les émissions incriminées.

Décision de la commission. – Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.